

MARKT

de letzebuerger

Merkt


CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

10 • 2000

Budget de l'Etat 2001



La bourse

au bout d'un click



Avec S-net, la bourse c'est tout confort. Pas de bousculades, ni d'intermédiaires, j'achète et je vends directement via le net.

Je place mes ordres, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Grâce à S-net, l'outil online de la Spuerkeess, j'ai le choix parmi une centaine de fonds d'investissement et je négocie mes actions à l'autre bout du monde, sans me déplacer.

S-net, le monde de la bourse est à vous.

Vérifiez par vous-même. www.bcee.lu



S-net
online banking



SPUERKEESS

www.bcee.lu

La Chambre de Commerce souhaite à tous ses ressortissants de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2001.

Gesund ins neue Jahr

Obwohl die Generalversammlung der Krankenkassenunion (UCM) Mitte November den Haushaltsentwurf für 2001 mehrheitlich angenommen hat, war diese Entscheidung alles andere als eine Formsache. Die Polemik und die Protestkundgebungen, die der Haushaltsentwurf der Krankenkassenunion dieses Jahr auslöste, werfen eine Reihe von Fragen auf, und dies nicht nur bezüglich der Finanzierung und künftigen Ausrichtung der Krankenversicherung, sondern auch bezüglich der Arbeitsweise einiger Sozialinstitutionen.

Dem aufmerksamen Beobachter – ebenso wie den Teilnehmern an der Generalversammlung – ist vor allem klar geworden, dass in der breiten Öffentlichkeit ein gewisser Informations- und Transparenzmangel besteht, den es unbedingt aufzuheben gilt, wenn die Diskussion um die Krankenversicherung nicht rein demagogisch geführt werden soll.

In einer kurz nach der Generalversammlung der Krankenkassenunion veröffentlichten Stellungnahme, unterstreicht die «Union des Entreprises Luxembourgeoises» (UEL), dass alle Entscheidungen der UCM kontrovers diskutiert und zur Abstimmung gebracht wurden. In diesem Zusammenhang sei es interessant, festzustellen, dass es in diesem Jahr – im Gegensatz zu den letzten Jahren – keine geschlossene Gewerkschaftsfront in den zur Abstimmung stehenden Änderungsanträgen gab.

So gab es im Gewerkschaftslager keine Einstimmigkeit über die Notwendigkeit einer Abschaffung der vor einem Jahr beschlossenen Sparmaßnahmen. Dieser Maßnahmenkatalog, der am 1. Januar 2000 in Kraft trat, hat den Krankenkassen im laufenden Jahr 322 Millionen Mehreinnahmen eingebracht, und entscheidend zur Konsolidierung der Finanzlage der UCM beigetragen. Einige Gewerkschaftsvertreter haben erkannt, dass eine frühzeitige Abschaffung der erst vor einem Jahr eingeführten Sparmaßnahmen die momentane gesunde Finanzlage der Krankenkassenunion wieder aufs Spiel gesetzt hätte.

Während die Patronatsvertreter die Verhandlungen verantwortungsbewußt und vorausschauend führten, ist die sture Reaktion einiger Gewerkschaftsvertreter, die sich strikt weigerten den Haushaltsentwurf für das kommende Jahr sowie die provisorische Kostenübernahme neuer Medikamente durch die Krankenkassen anzunehmen, für den unbefangenen Beobachter kaum nachzuvollziehen. Wer hätte den Versicherten erklärt, dass die neuen Medikamente ab Januar 2001 nicht von den Krankenkassen zurückerstattet worden wären? Hätte die Generalversammlung der UCM dem Druck einzelner Gewerkschaften nachgegeben und ihre Änderungsanträge angenommen, so wären 2001 Mehrkosten in Höhe von 1 Milliarde Franken auf die Krankenkassen zugekommen.

Den Vorwurf einzelner Gewerkschaftler, die UCM und die Arbeitgeberseite betrieben Buchhalterpolitik statt Gesundheitspolitik, ist weder stichhaltig – die Patronatsvertreter haben in der Vergangenheit schon mehrmals die Einführung neuer Leistungen unterstützt – noch trifft sie den Kern der Diskussion, in der es nicht um Politik, sondern einzig und allein darum geht, gemeinsame Lösungen auszuarbeiten, die es langfristig erlauben, Versicherungsleistungen zu finanzieren, die den realen Bedürfnissen aller Beitragszahler Rechnung tragen.

Die Arbeitgeberseite wird sich seiner Verantwortung jedenfalls nicht entziehen und auch weiterhin mit konstruktiven Vorschlägen zur Krankenkassendiskussion beitragen. Auch ist sie bereit, sich gemeinsam mit der Ärzteschaft an den Verhandlungstisch zu setzen, um über die zukünftige Ausrichtung der Krankenversicherung zu diskutieren. In diesem Zusammenhang wünscht sich die Arbeitgeberseite eine sachliche Diskussion aller Beteiligten mit der Krankenkassenunion und erinnert die Regierung an ihre große Verantwortung in dieser Frage, schließlich schlägt das Spitalwesen mit mehr als 50% der Gesamtausgaben der UCM zu Buche. Dem Spitalplan sowie allen künftigen Gehälterabkommen in diesem Sektor kommt also eine große Bedeutung zu.

Editeur: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
31, bd Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an
Tirage: 25.000 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention de la source. Copie à l'éditeur.
Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Interna
06	Dossier
18	UEL
19	Législation
20	Lux-Asia 2000
22	Commerce extérieur
29	Bourse d'entreprises
32	Formation
34	Chiffres économiques
41	Ventes spéciales
43	Innovation
45	Nouveaux medias
49	Chronique juridique
52	Législation
55	Environnement
56	EIC
57	Info entreprises

Merkur 10-2000

EDITORIAL

AVERTISSEMENT

Pose de la première pierre du nouvel immeuble de la Chambre de Commerce

Le 10 novembre 2000 a eu lieu la cérémonie officielle de la pose de la première pierre du projet de modernisation et d'extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce, qui est actuellement en voie d'exécution au 7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg-Kirchberg.

La cérémonie officielle s'est tenue en présence du Ministre de l'économie, Monsieur Henri Grethen et du Ministre des classes moyennes, Monsieur Fernand Boden, auxquels se sont joints le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Paul Helminger, et Monsieur Fernand Pesch, Président du Fonds du Kirchberg. Monsieur Claude Vasconi, l'architecte du projet, était également présent avec son associé sur le projet, l'architecte luxembourgeois Monsieur Jean Petit. Un nombre élevé de membres élus de la Chambre de Commerce, de représentants des différentes fédérations patronales, des responsables des

bureaux d'études et des entreprises impliquées dans l'exécution du projet avaient également tenu à assister à la cérémonie.

Dans son allocution, le Président de la Chambre de Commerce, Monsieur Joseph Kinsch, a brièvement exposé les raisons qui ont poussé la Chambre de Commerce à entamer des travaux de rénovation et d'extension de son immeuble. Dès le début des années 90 il s'est en effet avéré que le bâtiment de la Chambre de Commerce, implanté au Kirchberg depuis 1976, n'avait plus la capacité nécessaire pour suivre le développement de ses activités. C'est notamment dans le domaine de la formation où les surfaces disponibles ne suffisaient plus à la demande exprimée par les fédérations patronales. La croissance rapide de la demande en bureaux ne permettait pas non plus de créer les structures optimales.

En 1995, la Chambre de Commerce a donc commencé à évaluer les besoins existants en vue de l'élaboration de la stratégie immobilière du programme de construction et d'extension de l'immeuble. Un bureau spécialisé a été chargé de cette mission. En 1996, le programme de construction a été arrêté en vue du concours d'architectes auquel ont participé 6 bureaux d'architectes sélectionnés parmi 40 candidatures. En mars 1997, le jury présidé par l'architecte belge Philippe Samyn a désigné le lauréat du concours, l'architecte français Claude Vasconi, avec lequel un contrat a été signé au mois de décembre de la même année.

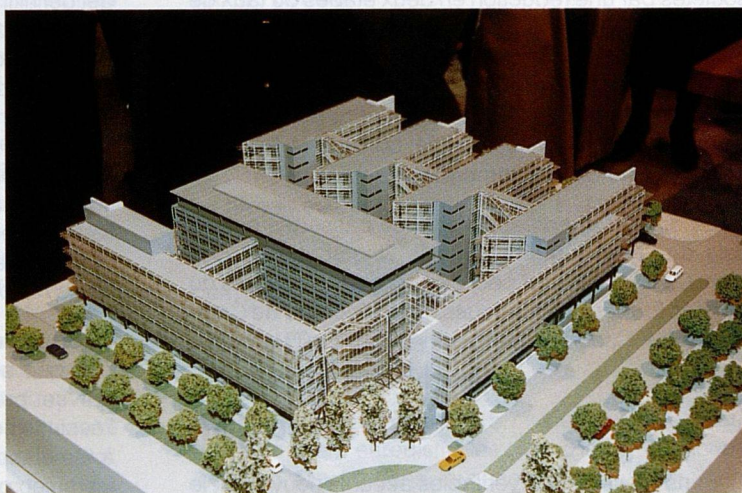


Pose de la première pierre en présence de M. Pesch, Président du Fonds du Kirchberg; M. Grethen, Ministre de l'Economie; M. Kinsch, Président de la Chambre de Commerce; M. Boden, Ministre des Classes Moyennes; M. Vasconi, architecte et M. Helminger, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg (d.g. à d.).



Chantier de la Chambre de Commerce au 10 novembre 2000.

La Chambre de Commerce et la Fédération des Industriels en tant que copropriétaires du complexe se proposaient de prévoir une extension permettant aux institutions et organisations patronales de s'organiser dans une enceinte commune offrant des infrastructures modernes. L'idée était de créer un lieu de rencontre des entreprises luxembourgeoises. C'est pour cette raison qu'il a également été décidé la construction d'un centre de conférences pour 400 personnes, d'un centre de formation avec 35 salles, d'un centre de formalités avec guichets de réception, des locaux avec salles d'examen destinés aux services de santé au travail de l'industrie, ainsi que des zones de bureaux.



Maquette du projet

Le Président de la Chambre de Commerce a salué également la décision du Gouvernement de proposer à la Chambre des Députés un projet de loi portant sur l'acquisition de 3 bâtiments faisant partie du nouveau complexe. Cette décision permettra de réaliser le projet dans son entièreté et d'éviter des perturbations de fonctionnement dans le futur. L'achèvement des travaux de modernisation et d'extension du bâtiment de la Chambre de Commerce est prévu pour la fin 2002.

Après l'allocation de Monsieur Joseph Kinsch, l'architecte Monsieur Claude Vasconi a présenté le projet en le plaçant dans le contexte de la politique urbanistique développée au Plateau du Kirchberg. Finalement MM. Grethen, Boden, Helminger et Pesch ont procédé ensemble avec le Président de la Chambre de Commerce à la pose symbolique de la première pierre par le scellement d'une plaque en granit.

Avis de la Chambre de Commerce sur le projet de budget de l'Etat 2001

Dans son avis sur le projet de loi budgétaire pour l'exercice 2001, la Chambre de Commerce constate que la situation financière de l'Etat est enviable à maints égards, notamment en comparaison avec les autres Etats européens. La situation favorable résulte surtout d'une évolution économique sans précédent au cours des 15 dernières années, ayant permis d'enregistrer régulièrement des plus-values de recettes confortables et de doter en conséquence les fonds d'investissements.

Les prévisions économiques pour l'exercice 2001 sont encourageantes. La Chambre de Commerce se préoccupe cependant de la hausse de l'inflation au Luxembourg et des conséquences de l'indexation automatique des salaires, de la hausse des coûts de production en résultant et de la perte de compétitivité que les entreprises risquent de subir.

Malgré la baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), avancée au 1er janvier 2001 et du déchet fiscal en résultant, les recettes projetées pour l'année 2001 vont s'établir à un niveau record. Tout en saluant la réduction de l'IRPP, la Chambre de Commerce demande au Gouvernement d'avancer les mesures de réduction de la fiscalité des sociétés par une réduction en deux étapes du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC). La première étape consisterait en une réduction de l'IRC de 3% dès le 1er janvier 2001. Cette mesure serait répétée au 1er janvier 2002 (2e étape) et complétée par l'abolition de l'impôt commercial communal, telle que prévue par le Gouvernement.

Le dossier ci-après reprend les passages essentiels de l'avis budgétaire de la Chambre de Commerce. L'avis complet peut être commandé auprès du Service Etudes économiques de la Chambre de Commerce (M. Carlo THELEN, tél.: 42 39 39 - 351).

Introduction

Sans présenter de véritables accents nouveaux, le projet de budget 2001 se caractérise toutefois par plusieurs particularités par rapport aux budgets des années précédentes. Il s'agit du premier projet de budget qui est entièrement libellé en euro. La présentation des chiffres en euro est un signal important de l'administration gouvernementale aux administrés qui vise à amener ces derniers à se préparer définitivement à l'introduction physique de la monnaie unique au 1er janvier 2002.

La Chambre de Commerce souscrit à cette approche des auteurs du projet de loi budgétaire.

L'introduction de l'euro comme monnaie de référence en matière budgétaire est accompagnée par la première application de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, dont la majorité des dispositions sont déjà d'application depuis le 1er janvier 2000, à l'exception toutefois de celles concernant le contrôle financier.

En vertu de la loi du 8 juin 1999 précitée, le projet de budget 2001 se présente sous une nouvelle structuration. En effet, les recettes et les dépenses sont dorénavant reprises dans un budget courant et dans un budget en capital. Dans le passé, l'on distinguait entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire. Cette nouvelle présentation n'a pas de grands impacts sur les chiffres budgétaires.

Ensuite, et à l'opposé de ce qui a été retenu par la déclaration gouvernementale du 12 août 1999, le gouvernement a décidé d'anticiper d'une année les allègements fiscaux pour les personnes physiques initialement prévus pour le 1er janvier 2002. Ces allègements se font en deux étapes et s'étendent sur deux exercices budgétaires. La deuxième étape comportera en outre une réforme de l'imposition des sociétés, avec l'abolition annoncée de l'impôt commercial communal et l'introduction d'un mécanisme compensatoire pour les communes restant à définir à l'heure actuelle. Selon les déclarations du Gouvernement, la charge fiscale globale des sociétés résultant de cette réforme diminuerait ainsi à 30%.

Le projet de budget 2001 présente une hausse de 12,77% des recettes totales et une augmentation du budget des dépenses de 11,55% par rapport au budget définitif 2000. Ces taux de progression des recettes et des dépenses sont exceptionnellement élevés en comparaison avec ceux des projets de budget précédents, qui oscillaient autour de +5%. Cette hausse peut être interprétée comme une volonté politique visant à établir des prévisions de recettes plus réalistes lors de l'élaboration du projet de budget. Dans le passé, une sous-estimation systématique des recettes avait régulièrement engendré la réalisation de plus-values considérables, alors que le système d'affectation de ces fonds n'a pas été des plus transparents.

Un autre élément qui concerne généralement la politique budgétaire et les finances publiques, mais qui se présente différemment cette année-ci, est l'évolution des prix. En effet, le projet de budget 2001 a été élaboré à un moment où l'inflation est devenue un sujet préoccupant pour l'économie luxembourgeoise. Actuellement, le Grand-Duché fait partie des Etats membres de l'Union européenne qui affichent un taux d'inflation nettement supérieur à la moyenne. Depuis quelques mois, notre pays se place même à la deuxième place, derrière l'Irlande, en ce qui concerne les niveaux les plus élevés de l'inflation.

Avant de commenter plus en détail ces particularités du projet de budget 2001 et ses aspects financiers, la Chambre de Commerce voudrait décrire brièvement l'environnement économique dans lequel il se place.

Première partie: L'environnement économique

Le projet de budget 2001 s'inscrit dans un contexte économique favorable aux niveaux national et international. L'année 2000 sera marquée par un rythme de croissance record. L'accélération a été particulièrement marquée au premier semestre, alors que les indicateurs conjoncturels avancés confirment le diagnostic d'une modération de la croissance au deuxième semestre.

gistré une variation annuelle moyenne de 0,96% en 1998 et de 1,02% en 1999, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) va dépasser les 3% en 2000. Les auteurs du projet de budget 2001 se basent sur les dernières prévisions officielles du Statec qui tablent sur un taux d'inflation moyen de 2,9% pour l'ensemble de l'année 2000, un taux qui, devrait approcher les 2% en 2001".

En se basant sur les dernières données disponibles, la Chambre de Commerce table sur un taux d'inflation moyen de 3,1% en 2000 et de 2,5% en

PIB réel, prix à la consommation et chômage selon le FMI

	PIB réel			Prix à la consommation			Taux de chômage		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Etats-Unis	4,2	4,4	3,0	2,2	2,5	2,5	4,2	4,2	4,2
Japon	0,3	0,9	1,8	-0,3	0,1	0,9	4,7	4,7	4,6
Union européenne	2,3	3,2	3,0	1,4	1,8	1,8	8,9	8,4	8,0
Zone euro	2,3	3,2	3,2	1,2	1,7	1,6	10,1	9,4	8,9

(Variations annuelles en pourcentage; chômage en pourcentage de la population active)

Globalement, les perspectives économiques peuvent être qualifiées d'encourageantes. Au niveau mondial, le pourcentage de variation du PIB réel devrait atteindre 4,3% en 2000 par rapport à 1999 et 3,8% en 2001 par rapport à 2000. Ces perspectives économiques favorables comportent un certain nombre de risques, si les rythmes d'expansion déjà soutenus dans les principales zones étaient encore renforcés par des effets d'entraînement de l'économie internationale. Ainsi, l'accélération de la demande intérieure globale pourrait davantage accroître les tensions inflationnistes.

La situation économique au Luxembourg reste globalement favorable. En 1999, la croissance du PIB en volume a atteint 7,5%, une performance dépassant de loin la moyenne de 5,5% observée depuis 1985. Pour l'année en cours, l'on peut s'attendre à un taux de croissance du PIB réel se rapprochant du niveau élevé de 1999. La bonne tenue de l'économie luxembourgeoise se répercute favorablement sur l'emploi, qui poursuit son expansion: le chômage continue à baisser.

Dans ce tableau positif, un indicateur macro-économique donne lieu à des préoccupations: il s'agit de l'inflation au Luxembourg qui, depuis le deuxième trimestre de 1999, progresse plus rapidement que la moyenne des pays de la zone euro.

Suite aux hausses consécutives du prix du pétrole et à la faiblesse persistante du taux de change de l'euro contre le dollar, l'inflation a augmenté fortement depuis le troisième trimestre 1999. Après avoir enre-

2001. Dans cette hypothèse, il a été tenu compte notamment d'une augmentation de l'inflation sous-jacente¹ suite à l'impact des tranches indiciaires et des effets sur les autres biens et services des hausses du prix du pétrole.

Deuxième partie: Les tensions inflationnistes

Dans le contexte d'une accélération de l'inflation au niveau européen en général et au Luxembourg en particulier, il y a lieu d'analyser plus en détail les répercussions éventuelles de cette évolution sur l'économie luxembourgeoise.

L'inflation au Grand-Duché: évolution inquiétante

En août 2000, l'Irlande (5,7%) et le Luxembourg (3,7%) avaient enregistré les taux d'inflation annuels les plus élevés dans la zone euro. En septembre 2000, le taux luxembourgeois est même passé à 4,2% et progresse, depuis plus d'un an, plus rapidement que la moyenne de la zone euro. Une telle évolution n'est pas soutenable pour une économie se caractérisant par une ouverture très importante sur l'extérieur. En effet, si elle devait persister, cette évolution porterait une perte de compétitivité pour notre éco-

¹ L'inflation sous-jacente est déterminée en excluant de l'indice global les produits pétroliers, les combustibles solides, le café, thé et cacao, les pommes de terre et les fleurs de coupe.

nomie par rapport aux principaux partenaires commerciaux, qui enregistrent des taux d'inflation moins élevés.

Au Grand-Duché, le dérapage au niveau des prix s'explique par plusieurs facteurs externes et internes, dont notamment le renchérissement des prix du pétrole, la pondération relativement plus importante des produits pétroliers dans l'IPCN, la faiblesse du cours de l'euro contre le dollar, le mécanisme d'indexation automatique des salaires (ayant engendré notamment une hausse de 4,4% des coûts salariaux dans l'industrie au premier semestre 2000) et un accord salarial dans la fonction publique avec des augmentations du coût salarial de 3,5% sur deux ans.

Le Statec constate dans ce contexte, que „la progression en glissement annuel du coût salarial horaire harmonisé luxembourgeois se situe dans le peloton de tête des pays européens et évolue au-delà de la moyenne de l'Europe des Quinze et de la zone euro depuis le deuxième trimestre 1999. Alors que les coûts salariaux progressaient de 3,8% en glissement annuel au deuxième trimestre dans l'Union européenne, et de 3,5% dans la zone euro, ils s'accroissaient de 5,1% au Luxembourg“².

Pour l'année 2000, l'on peut s'attendre à une hausse du coût salarial de 5,0% en moyenne au Luxembourg, contre 3,5% dans la zone euro.

Au moment de la rédaction du présent avis, la situation économique n'a pas encore été influencée de façon sensible par la hausse persistante des prix. A terme, différents facteurs en relation avec la formation des prix et des salaires sont susceptibles d'affecter négativement la compétitivité du pays et de porter atteinte au développement soutenable de l'économie et par conséquent à l'équilibre des finances publiques.

La formation des salaires: éliminer les facteurs de rigidité

Les effets négatifs pour l'économie liés au phénomène de l'inflation sont renforcés au Luxembourg par notre système de formation des salaires, qui est très spécifique par rapport à celui de nos partenaires commerciaux. La Chambre de Commerce est d'avis que ce système est dépassé aujourd'hui du fait qu'il ne répond pas aux exigences de flexibilité et d'adaptabilité dans le contexte d'une globalisation prononcée des marchés.

Le Luxembourg est le seul pays au monde à appliquer une indexation intégrale et automatique des salaires, pensions et prestations sociales à l'évolution

générale des prix³. Dans une phase d'accélération de l'inflation, ce système porte atteinte à la compétitivité de nos entreprises exportatrices, qui sont en concurrence directe avec des entreprises ne connaissant pas ce système.

Selon les prévisions les plus récentes, la prochaine tranche indiciaire pourrait venir à échéance en mai 2001. Dans ce cas, les entreprises luxembourgeoises seraient contraintes d'augmenter les salaires des travailleurs de 2,5% au mois de juin 2001, après les adaptations d'août 1999 et de juillet 2000, ce qui équivaut à une hausse du coût salarial due à l'échelle mobile des salaires de 7,5% en moins de 24 mois!

Sans vouloir nier les bienfaits de l'instrument de l'indexation automatique au niveau du maintien de la paix sociale et du pouvoir d'achat des consommateurs, la Chambre de Commerce réitère son opposition à ce mécanisme dans sa forme actuelle, parce qu'il ne tient nullement compte ni de l'évolution de la productivité individuelle des entreprises, ni de la situation compétitive des entreprises exportatrices. Il ignore les différences sectorielles quant à la productivité, (à) la compétitivité externe et (à) la situation conjoncturelle.

Par ailleurs, ce mécanisme vient s'ajouter à d'autres rigidités au niveau de la formation des salaires, dont notamment l'existence d'un salaire social minimum très élevé, qui constitue un frein à l'embauche pour des travailleurs non ou peu qualifiés, ou le niveau des rémunérations dans la fonction publique, qui n'est en aucune relation avec le niveau pouvant être payé dans le secteur privé concurrentiel. Ainsi, le secteur public exerce une sorte de concurrence malsaine sur le secteur privé, d'autant plus que le récent accord salarial dans la fonction publique va davantage creuser l'écart entre ces deux secteurs.

La Chambre de Commerce reste convaincue que l'indexation automatique des traitements engendre un effet d'auto-allumage. Les entreprises à forte intensité laboristique ont tendance, lorsqu'elles agissent sur le marché domestique, à répercuter les augmentations de salaires sur leurs prix de vente, ce qui alimente à nouveau l'inflation; c'est le principe de la spirale inflatoire.

Ce principe est actuellement confirmé au regard de l'évolution de l'inflation sous-jacente (mesurée par l'IPCN) qui est passée de 1,08% en février 1999 à 2,0% en septembre 2000. En moyenne annuelle, l'inflation sous-jacente a atteint 0,92% en 1999, alors que

³ Cette spécificité luxembourgeoise a rendu nécessaire l'institution de deux indices des prix pour mesurer l'inflation. L'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour actionner l'indexation automatique des salaires, pensions et prestations sociales. Il ne couvre que la consommation de la population résidente et exclut la consommation des non résidents. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sert à calculer l'inflation au Luxembourg selon une méthodologie harmonisée au niveau communautaire, qui inclut la consommation sur le territoire luxembourgeois des non résidents.

² Source: Note de conjoncture 3/2000, Statec.

les prévisions très prudentes actuelles tablent sur un taux moyen de 1,87% en 2000 et de 2,13% en 2001. Selon la BCL, la hausse de l'inflation sous-jacente „s'explique par l'impact des tranches indiciaires, par le dynamisme de la conjoncture, ainsi que par des répercussions de hausses du prix du pétrole sur les prix des autres biens et services.“

La Chambre de Commerce demande aux autorités gouvernementales de procéder rapidement à la finalisation de l'étude analysant le phénomène de l'auto-allumage. Au-delà, elle plaide pour une discussion générale sur le système de formation des salaires au Luxembourg, alors que l'inflation est en train de déraiper et que la situation conjoncturelle actuelle pourrait subir un revers sérieux. La Chambre de Commerce estime nécessaire un débat sur le rôle actuel de l'indexation dans notre économie et les principes la régissant.

De manière générale, la Chambre de Commerce plaide pour une autonomie tarifaire au niveau de la formation des salaires et pour un abandon ou, du moins, pour un assouplissement des dispositions rigides dans les législations afférentes.

Le marché de l'emploi: un réservoir de main-d'oeuvre qui atteint ses limites

Notre marché de l'emploi se caractérise par un dynamisme très élevé et par un taux de chômage très bas en comparaison internationale. La rotation des demandeurs d'emplois est très élevée et la durée d'inscription des demandeurs d'emploi est par conséquent assez faible.

Le Luxembourg se trouve quasiment en situation de plein-emploi. Malgré le dynamisme de notre marché du travail, la situation sur ce marché cache plusieurs dangers pour l'économie luxembourgeoise.

Si le flux de main d'oeuvre étrangère devait s'arrêter ou connaître un frein, l'économie luxembourgeoise serait confrontée à des tensions inflationnistes très fortes qui ne manqueraient pas de freiner considérablement le développement économique du pays. Ainsi, les autorités gouvernementales devraient modifier la législation en matière d'immigration, en vue d'abolir les contradictions actuelles entre l'attribution de permis de séjour et de permis de travail.

La dépendance de notre pays de l'apport de main-d'oeuvre étrangère ne peut guère être limitée. Les efforts en ce sens doivent être faits au niveau de l'augmentation du taux d'activité de la population active luxembourgeoise. De façon générale, le système d'enseignement doit être amélioré pour permettre à plus d'élèves de terminer leurs études avec un diplôme. Il y a lieu de veiller également à l'adaptation continue du système d'éducation et de formation professionnelle aux besoins de l'économie et aux mutations de la société.

Au-delà, un certain équilibre entre travailleurs nationaux et non nationaux dans les entreprises luxembourgeoises joue également un rôle important. Or, il s'avère que la législation actuelle en matière d'accès à la fonction publique luxembourgeoise des ressortissants de l'Union européenne (cf. loi du 21 avril 1999) entraîne en pratique un manque de main-d'oeuvre de nationalité luxembourgeoise dans le secteur privé. En effet, cette dernière est prioritairement drainée vers les emplois à statut, alors que les entreprises privées sont confrontées à un manque de travailleurs nationaux.

La réforme du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques: source de tensions inflationnistes?

L'adaptation avancée du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) conduit à une baisse de la ponction fiscale profitant aussi bien aux ménages privés qu'aux entreprises exploitées à titre individuel. Elle devrait augmenter davantage le revenu disponible des contribuables et le pouvoir d'achat des ménages, ce qui est à priori bénéfique à l'économie.

La Chambre de Commerce approuve la réduction de l'IRPP également pour les raisons suivantes. Une diminution du poids fiscal de la rémunération du travail est à saluer dans le sens qu'elle peut inciter les agents économiques à travailler plus. En fait, une telle baisse de la fiscalité sur le revenu du travail vise à récompenser un effort de travail supplémentaire, ce qui devrait stimuler l'offre de travail des agents.

La baisse de l'IRPP a un effet non négligeable sur le revenu disponible des contribuables. La majorité des travailleurs voient augmenter leur rémunération nette provenant de leur travail, ce qui devrait légitimement diminuer les revendications salariales des syndicats. Ainsi, les mesures proposées par le Gouvernement devraient contribuer à maintenir la modération salariale qui reste l'un des principes essentiels devant guider les grandes orientations des politiques économiques nationale et européenne.

La réduction de l'IRPP est aussi un bon signal au niveau international en termes de benchmarking en ce qui concerne la fiscalité. En effet, tout en regrettant l'absence d'un régime d'expatriés spécifique, la Chambre de Commerce reconnaît cependant que les baisses subséquentes de l'IRPP vont dans la bonne direction et peuvent, du moins partiellement, atteindre l'objectif d'attirer une main-d'oeuvre étrangère hautement qualifiée faisant défaut sur le marché de l'emploi national.

Par contre, cette baisse de l'IRPP comporte aussi certains risques. Elle pourrait le cas échéant contribuer à gonfler les tensions inflationnistes, alors que l'imposition des collectivités ne diminuera qu'une année plus tard.

Le risque d'une surchauffe supplémentaire de l'économie due à la baisse de la fiscalité des mé-

nages est réel dans le contexte actuel de hausse des prix de matières premières, des coûts salariaux et de goulot d'étranglement sur le marché du travail. Au cas où ces tensions ou déséquilibres persistaient, l'offre ne peut que suivre difficilement, malgré des efforts importants des entreprises pour augmenter davantage la productivité (cf. taux d'investissement élevé) et pour limiter la hausse des coûts de production.

Dans la situation économique actuelle, la Chambre de Commerce est d'avis que les autorités doivent prioritairement stimuler l'offre au niveau des facteurs de production et au niveau du marché des biens et services, avant de stimuler davantage la demande. Une baisse à court terme de l'imposition des sociétés pourrait permettre de compenser, du moins partiellement, les augmentations actuelles du prix de revient en général et du coût salarial en particulier dues aux dérapages de l'inflation commentés ci-dessus.

Ainsi, la Chambre de Commerce se félicite de l'intention du Gouvernement de diminuer la charge fiscale globale maximale des collectivités de 37,5% actuellement à 30%, et notamment de l'abolition de l'impôt commercial communal (ICC). Elle regrette cependant que cette baisse n'intervient qu'à partir du 1er janvier 2002, alors que la réforme tarifaire de l'IRPP entre en vigueur une année plus tôt.

Afin d'agir sur l'offre et de permettre de compenser à court terme les effets sur la demande découlant de la baisse de l'IRPP, la Chambre de Commerce demande aux autorités gouvernementales d'anticiper la réduction de la charge fiscale des entreprises, en procédant à une baisse de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC). Celle-ci pourrait se faire en deux étapes et comporter, dans un premier temps, une réduction de l'IRC de 3% à partir du 1er janvier 2001, une mesure qui serait répétée au 1er janvier 2002 et complétée par l'abolition de l'ICC.

Troisième partie: La situation financière

La situation financière de l'Etat délimite les moyens d'actions de la politique budgétaire. Elle est déterminée notamment par les soldes financiers nets que l'Etat a dégagés dans le passé et le solde prévisible pour l'exercice 2001. Elle se mesure par ailleurs par une prise en compte du montant de la réserve budgétaire, du total des avoirs des fonds d'investissements (fonds d'investissements publics et autres fonds spéciaux), des encours de la trésorerie, ainsi que du degré d'endettement de l'Etat, dont dépend la capacité d'emprunt sur le marché des capitaux.

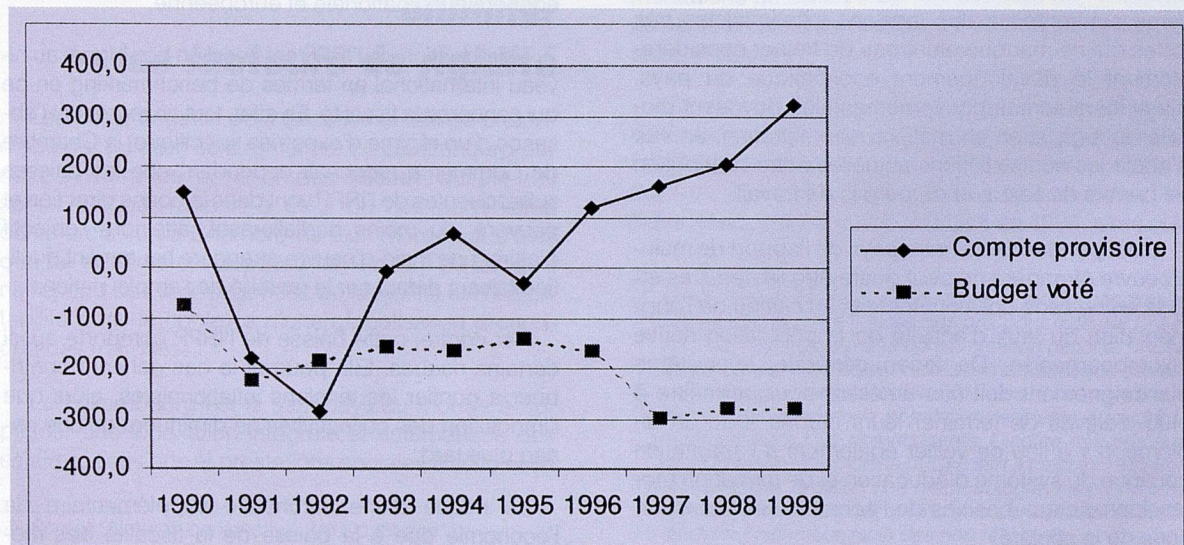
La capacité de financement reste élevée

Des chiffres afférents au projet de budget 2001 se dégagent un solde financier net négatif de € 189,54 millions. Le budget voté de l'exercice 2000 indique un besoin de financement de € 281,80 millions.

Le compte provisoire de l'année 1999 affiche un solde financier net de € + 320,86 millions, alors que le budget voté de ce même exercice budgétaire avait tablé sur un besoin de financement de € 278,31 millions. Ces chiffres confirment la poursuite de l'évolution enregistrée ces dernières années selon laquelle le solde financier négatif sur base du budget voté est plus que compensé par un solde financier positif sur base du compte provisoire.

En effet, les autorités publiques sont, ces dernières années du moins, dans la situation confortable que les besoins de financement importants se dégagent des chiffres contenus dans les projets de budget annuels se transforment finalement en capacité de financement (ou du moins en besoins de financement

Evolution du solde financier net (en millions EUR)



anodins) sur base des comptes provisoires deux années plus tard.

Tel est donc le cas aussi pour le solde financier net de l'exercice 1999: le besoin de financement considérable sur base du budget voté s'est transformé en une capacité de financement importante sur base du compte provisoire. Cette évolution s'explique notamment par la réalisation de plus-values de recettes considérables qui ont été réalisées au cours de l'exercice 1999; les recettes effectives ont dépassé les recettes votées de € 511,5 millions. Les auteurs du projet de budget expliquent ce dépassement notamment par une réestimation de la croissance du PIB de l'année 1999, qui a été corrigée de 4,2% initialement prévu à 7,5%.

Les chiffres relatifs à la situation globale du compte provisoire de l'exercice 1999 montrent par ailleurs une maîtrise insuffisante des dépenses budgétaires, notamment des dépenses courantes. Ce dérapage parfois important au niveau des dépenses a jusqu'ici pu être camouflé par la réalisation d'importantes plus-values de recettes.

En ce qui concerne l'exécution de l'exercice budgétaire 2000, l'on peut partir de l'hypothèse que le solde financier net négatif de € 281,80 millions va se transformer en solde financier net positif. En effet, les anticipations favorables de croissance devraient engendrer à nouveau des recettes fiscales additionnelles.

La Chambre de Commerce estime que les plus-values de recettes ne doivent pas servir de base pour introduire de nouvelles dépenses qui pourront s'avérer incompressibles par la suite, comme celles relatives à l'accord salarial dans la fonction publique.

Les soldes financiers nets annuels continuent donc à évoluer contrairement aux prévisions gouvernementales. Le graphique à gauche montre que les données du budget voté et du compte provisoire divergent considérablement, ce qui se répercute évidemment sur les estimations concernant les soldes financiers nets. Les recettes budgétaires s'avèrent en fin de compte sous-estimées, ce qui permet de couvrir les soldes négatifs prévus ex ante par des plus-values de recettes réalisées ex post. Par ailleurs, cette évolution permet de masquer une maîtrise parfois insuffisante des dépenses budgétaires.

Dans le projet de budget 2001, les auteurs visent à mettre une fin à la sous-estimation systématique des recettes budgétaires, qui a souvent été critiquée par les instances consultatives dans le passé. En effet, ils présentent un budget des recettes en hausse de 12,77% par rapport au budget définitif 2000, ce qui est le taux d'accroissement le plus élevé depuis des années. Selon les autorités gouvernementales, cette façon de procéder devrait répondre à la fois au souci de prudence et à la prise en compte des bonnes performances économiques du pays.

Le projet de budget 2001 tient compte du déchet fiscal résultant des mesures d'allégement fiscal que le Gouvernement se propose de mettre en vigueur à partir de l'exercice 2001. Globalement, la Chambre de Commerce constate que l'adaptation du tarif ne devrait pas affecter négativement la situation financière de l'Etat en 2001.

Les fonds d'investissements et les fonds spéciaux

Les fonds d'investissements constituent un autre élément important pour l'analyse de la situation financière de l'Etat. En effet, après la couverture des excédents de dépenses courantes, les plus-values de recettes sont transférées directement à ces fonds d'investissements. Les fonds les plus importants selon les dépenses prévues au projet de budget 2001 sont le Fonds pour l'emploi (€ 175,43 millions), le Fonds des routes (€ 132,13 millions), le Fonds d'investissements publics administratifs (€ 101,40 millions), le Fonds de la Coopération au développement (€ 97,79 millions) et le Fonds d'investissements publics scolaires (€ 82,84 millions).

Parmi ces fonds, c'est le Fonds d'investissements publics administratifs qui enregistre la croissance la plus importante au niveau des dépenses. En effet, les dépenses totales passent de € 33,03 millions en 1999 à € 61,51 millions en 2000 et à € 101,40 millions en 2001.

Une partie très importante des recettes additionnelles de l'exercice 1999 provenant de la bonne évolution de la conjoncture économique a été affectée à l'augmentation des dotations des principaux fonds spéciaux. Ainsi, quelque 86% de ces plus-values, c'est-à-dire € 433,81 millions, ont été transférées aux fonds spéciaux sous forme d'alimentations supplémentaires. A défaut de ces alimentations supplémentaires, la situation financière d'un certain nombre de fonds serait moins favorable.

La Chambre de Commerce demande aux autorités gouvernementales de limiter dans la mesure du possible les dépassements des dépenses annuelles des fonds spéciaux, même si l'objectif de la technique des fonds est de permettre une plus grande flexibilité au niveau des recettes et des dépenses. Dans ce contexte, les nouveaux mécanismes prévus par la loi du 8 juin 1999 précitée, notamment les dispositions en matière de contrôle financier et de suivi budgétaire devraient apporter des améliorations dans ce sens. Le fait de calquer les dépassements des dépenses sur les anticipations de réalisation de plus-values de recettes est dangereux au regard des aléas potentiels de la croissance économique du pays, découlant de la vulnérabilité des structures économiques.

Au-delà, la Chambre de Commerce note avec satisfaction que l'affectation de l'excédent des recettes d'un exercice budgétaire doit passer par le vote du Parlement (cf. projet de loi n°4686 sur l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice budgétaire

1999). En effet, la déclaration gouvernementale du 12 août 1999 précise qu'un „excédent devra servir à doter principalement les fonds d'investissements publics pour subvenir aux besoins financiers actuels et futurs de ces derniers ainsi que le fonds de la dette. L'affectation de l'excédent des recettes sera soumise à l'approbation parlementaire par le biais d'un projet de loi, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure parlementaire simplifiée“.

Par contre, chaque année, la Chambre de Commerce se doit de réitérer ses regrets quant à l'absence des informations complètes concernant tous les fonds spéciaux.

Quatrième partie: La politique budgétaire

Pour être efficace, la politique budgétaire doit, aux yeux de la Chambre de Commerce, être à même de dégager une marge d'action supplémentaire nécessaire à la création d'un cadre législatif, réglementaire, fiscal et para-fiscal efficient et propice à l'éclosion d'activités économiques et à la mise en place d'une structure économique diversifiée et robuste, capable d'absorber les chocs extérieurs d'ordre conjoncturel et structurel. Ce cadre est la base pour le développement du niveau de vie et de la prospérité de notre société et pour la consolidation de notre système de protection sociale.

Les dépenses de l'Etat

La Chambre de Commerce voudrait analyser par la suite les dépenses de l'Etat, en particulier la consommation publique, les investissements publics et les différentes formes de transferts que l'Etat opère en faveur des différents agents économiques.

Les dépenses proposées pour l'exercice 2001 atteignent un montant total de € 5.425,44 millions, dont € 4.611,61 millions du côté des dépenses courantes et € 813,83 millions du côté des dépenses en capital. Les premières sont en augmentation de 8,77% par rapport aux dépenses retenues dans le budget définitif de l'exercice 2000, les deuxièmes progressent de 30,45% par rapport aux dépenses en capital de l'exercice 2000.

La part des dépenses budgétaires dans le PIB représente en 2000 quelque 25%, ce qui constitue un poids de l'Etat dans l'économie considérable, notamment si on le met en relation avec la contribution des administrations publiques à la somme des valeurs ajoutées (aux prix de base), qui s'élève à quelque 17%.

D'autres chiffres permettent de souligner le poids de l'Etat dans l'économie selon une approche différente. La trésorerie de l'Etat exprimée par le total des fonds en trésorerie a atteint une valeur de € 3.170,38 millions au 31 août 2000, ce qui représente 65% du budget total de l'exercice 2000 ou 16% du PIB. Les participations directes ou indirectes de l'Etat dans le

capital de sociétés de droit privé, d'établissements publics ou d'institutions financières internationales sont évaluées à € 1.988,61 millions, ce qui représente en valeur quelque 40% du budget de l'Etat et quelque 10% du PIB.

Compte tenu du fait que la part des dépenses publiques dans le PIB a déjà atteint des niveaux supérieurs à 35%, qu'elle s'est élevée à quelque 30% au début des années 1990, et qu'elle présente quelque 25% à l'heure actuelle, il faut cependant constater que les efforts, imposés d'ailleurs par les traités communautaires, vers une diminution relative de cette part portent leurs fruits. Toujours est-il que la baisse des dépenses publiques par rapport au PIB doit être relativisée du fait des calculs du PIB sur base du nouveau système SEC 95, qui a engendré un gonflement considérable de cet indicateur macroéconomique au Grand-Duché.

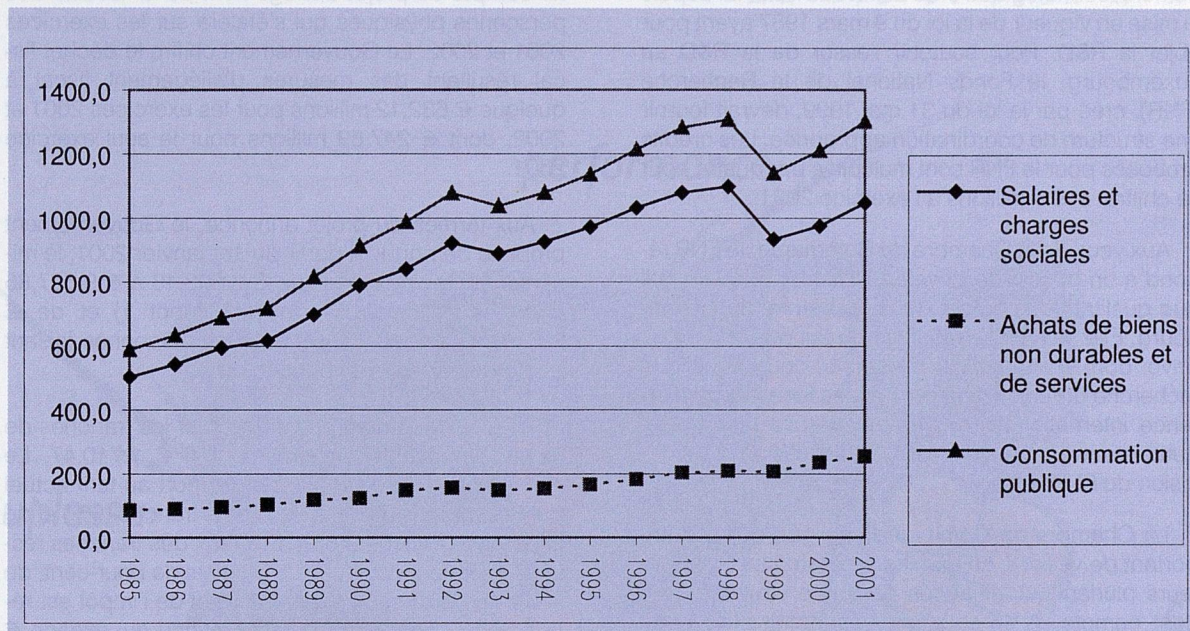
De manière générale, la Chambre de Commerce demande aux autorités de veiller à diminuer la part des dépenses publiques dans le PIB en vue de réduire le poids de l'Etat dans l'économie. En vue d'atteindre cet objectif, il faut en particulier éviter d'introduire de nouvelles dépenses de consommation, à moins qu'elles ne s'avèrent indispensables pour le bon fonctionnement des administrations publiques.

Il y a lieu de rappeler que le budget définitif des dépenses 2000 tient compte de l'estimation du coût des mesures de l'accord salarial 2000-2001 dans la fonction publique du 29 mai 2000. L'impact de cet accord sur les dépenses est estimé à € 51,7 millions pour l'exercice courant. L'impact à moyen terme sera plus important du fait des nombreux automatismes liés à la formation des salaires dans la fonction publique.

Cet accord ne tient pas compte du souci de freiner les dépenses de consommation des pouvoirs publics. Il constitue une rupture du principe de la modération salariale dans la fonction publique et lance un mauvais signal pour le secteur privé. Le respect du principe de la modération salariale, inscrit dans les lignes directrices européennes, est d'autant plus nécessaire au Grand-Duché que les tensions inflationnistes et la progression des coûts salariaux y sont plus importantes que dans les pays voisins.

Compte tenu de l'étroitesse du marché national de l'emploi et du déséquilibre qui se manifeste entre l'offre et la demande, la politique salariale menée par l'Etat a des répercussions directes sur le secteur privé. Il ne faut pas perdre de vue que la rémunération dans le secteur public n'est a priori déterminée par aucun mécanisme économique, étant donnée l'absence de la nécessité de couvrir les coûts par un prix de vente sur le marché concurrentiel. Ainsi, il faut déterminer la rémunération publique en fonction de la progression des salaires dans le secteur privé. Malheureusement, c'est le contraire qui se passe au Luxembourg, ce qui peut, à terme, se répercuter négativement sur la compétitivité des entreprises luxembourgeoises.

Evolution de la consommation publique (en millions EUR)



En vue de limiter les dépenses de consommation publique au strict nécessaire, il faut réserver une priorité d'embauche aux administrations et départements pour lesquels une augmentation des effectifs s'avère indispensable au bon fonctionnement de leurs services. En général, l'augmentation des effectifs peut être limitée dans la mesure où tous les services étatiques procèdent à une analyse interne ayant pour objectif une affectation rationnelle et adéquate des tâches à accomplir et une meilleure gestion des ressources humaines.

En même temps, il faudra veiller à moderniser la gestion du personnel de l'Etat par une motivation accrue des agents, par des formations spécifiques liées à leur carrière et par une implication du personnel à tous les niveaux dans l'action de modernisation de l'administration. Dans cet ordre d'idées, il faudra également envisager d'ériger des passerelles entre le secteur privé et le secteur public permettant à des personnes d'un secteur de passer à l'autre sans se heurter à des obstacles insurmontables découlant des statuts respectifs.

Une autre catégorie de dépenses sont les investissements de l'Etat. La Chambre de Commerce note avec satisfaction que ces derniers continuent à évoluer favorablement, ce qui confirme la volonté du Gouvernement de moderniser et de développer les infrastructures publiques.

Au projet de budget 2001, le total des investissements prévus s'élève à € 604,35 millions, contre € 480,88 millions au budget voté pour l'exercice 2000. Ce montant représente 10,8% du total des dépenses de l'Etat⁴ ainsi que 2,9% du PIB (version SEC).

⁴ Ici les auteurs entendent par dépenses de l'Etat les dépenses budgétaires plus les dépenses des fonds d'investissements moins les dotations des fonds d'investissements.

Presque 70% de ces dépenses d'investissements (ou € 420,35 millions) sont effectuées par l'intermédiaire des principaux fonds d'investissements.

De façon générale, la Chambre de Commerce plaide pour une analyse du coût-avantage et de l'économie de chaque projet d'investissement public. Elle exige une transparence accrue au niveau de la politique d'investissement des autorités des administrations centrales et locales. Celles-ci doivent rendre compte des investissements à réaliser, de la procédure d'adjudication, de l'état d'avancement des travaux et de la situation du financement.

Une priorité est à accorder aux investissements ou au soutien aux investissements dans les technologies les plus performantes en matière de transmission de données et de veiller à garantir le libre accès aux réseaux de communications.

Par ailleurs, les investissements réguliers dans le réseau routier s'imposent d'autant plus qu'il sert à amener les biens au pays et à expédier les produits, de même qu'à acheminer la main-d'oeuvre frontalière vers les centres économiques du pays. Dans ce sens, le Gouvernement doit éviter un enclavement du pays, en investissant dans les infrastructures de connexion avec l'étranger.

Les dépenses en faveur de la recherche et de l'innovation sont principalement regroupées sous la forme de transferts de revenus aux administrations privées (code 33) auprès du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche. Le budget total de la section 03.5 „Recherche scientifique et recherche appliquée“ augmente de € 10,56 millions (budget définitif 2000) à € 17,75 millions (projet de budget 2001).

Selon les auteurs du projet de budget 2001, l'action du Gouvernement vise à consolider et à déployer

davantage le dispositif de recherche et de développement technologique créé au niveau national depuis la mise en vigueur de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R&D. Pour soutenir l'essor de la R&D au Luxembourg, le Fonds National de la Recherche (FNR), créé par la loi du 31 mai 1999, devrait fournir une structure de coordination appropriée. Les crédits proposés pour le FNR sont multipliés par quatre pour se chiffrer à € 5 millions à l'exercice 2001.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, le FNR répond à un besoin de développement tant quantitatif que qualitatif du secteur de la recherche au Luxembourg. Elle se montre satisfaite du fait que le secteur privé, dont en particulier l'industrie, pour laquelle la recherche et l'innovation sont vitales face à la concurrence internationale, est représenté de façon adéquate au niveau des organes de discussion et de décision du FNR.

La Chambre de Commerce souligne qu'il est important de veiller à ce que les programmes mobilisateurs pluriannuels financés par cette structure tiennent compte de la structure économique de notre pays et que leur définition et exécution se fassent en étroite collaboration avec les entreprises du secteur privé. Les activités de recherche dans des domaines de pointe étant très intensives en capital, le FNR devra, au vu de ses moyens financiers limités, soutenir prioritairement la recherche appliquée et limiter son action sur un nombre restreint de sujets qui auront un impact économique positif pour notre pays.

L'objectif du Gouvernement est d'atteindre d'ici l'an 2004 un niveau d'investissement dans la R&D publique équivalent à 0,3% du PIB. Les crédits prévus dans le projet de budget 2001 correspondent à un niveau de 0,1% du PIB.

Malgré l'augmentation sensible des moyens budgétaires attribués à la recherche, la Chambre de Commerce estime que le Luxembourg a un retard considérable à rattraper sur les autres pays européens.

Afin de poursuivre une politique de R&D efficace et répondant aux besoins de l'économie, les autorités gouvernementales doivent donc continuer à augmenter les dépenses publiques consacrées à la R&D, mais aussi rendre l'environnement économique plus propice au développement de programmes de R&D au niveau des entreprises par des actions ciblées.

Les recettes de l'Etat

Les recettes totales de l'Etat pour l'exercice 2001 sont évaluées à € 5.429,83 millions de francs. Le budget proposé des recettes courantes s'élève à € 5.395,94 millions, celui des recettes en capital se chiffre à € 33,89 millions. Par rapport au budget définitif de l'exercice 2000, qui comporte des recettes totales de € 4.814,95 millions, le projet de budget des recettes est ainsi en progression de 12,77%, ce qui est la plus forte progression depuis des années. En effet, sur les 5 dernières années, le taux d'accroissement s'est élevé en moyenne à quelque 5,5%.

Au niveau des recettes courantes, il y a lieu de tenir compte du projet d'allègement de la fiscalité des personnes physiques qui s'étalera sur les exercices 2001 et 2002. Le Gouvernement chiffre le déchet fiscal résultant des mesures d'allègement fiscal à quelque € 632,12 millions pour les exercices 2001 et 2002, dont € 247,89 millions pour le seul exercice 2001.

Aux termes du projet annoncé, le Gouvernement propose de porter, à partir du 1er janvier 2001, le minimum tarifaire exonéré de € 6.693,13 à € 9.667,85 pour les célibataires (classe d'impôt 1) et de € 13.386,25 à € 19.335,69 pour les personnes faisant partie des classes d'impôt 1a ou 2.

Le Gouvernement prévoit de fixer les tranches de revenu imposable uniformément à € 1.710,47. Le nouveau tarif se distingue par rapport au tarif actuel par la suppression de la deuxième tranche (6%) et de la dernière tranche (46%). Les taux des tranches restantes seraient diminués de 2 points de pour-cent, de sorte que le taux marginal maximal de l'impôt est réduit à 42% pour la tranche de revenu qui excède € 33.614,36 (classe d'impôt 1).

Pour l'année 2002, le Gouvernement entend procéder à une réduction uniforme des taux des différentes tranches de revenu de 4 points de pour-cent, ramenant ainsi le taux d'entrée de l'impôt à 10% et le taux marginal maximal à 38%. Ceci se fera après une analyse approfondie des forfaits et abattements fiscaux et sous réserve d'autres considérations d'ajustement.

La Chambre de Commerce approuve cette baisse du taux marginal maximal à 38%. Au-delà, elle maintient sa demande pour l'introduction d'un abattement forfaitaire pour spécialistes étrangers. Vu le manque de spécialistes étrangers hautement qualifiés au Luxembourg (cf. deuxième partie du présent avis), il est nécessaire de créer un environnement fiscal attractif pour cette catégorie de travailleurs, bien que les baisses subséquentes de l'IRPP aillent dans la bonne direction.

Dans le contexte des abattements pour intérêts débiteurs, à l'investissement mobilier, assurances responsabilité civile, assurance pension et épargne logement, la Chambre de Commerce estime qu'il faut au préalable analyser l'impact économique de ces dispositions.

Compte tenu de l'examen d'efficacité annoncé par le Gouvernement, le remplacement de ces différents abattements d'un montant relativement limité par un abattement unique d'un montant nettement supérieur aux différentes limites actuelles présenterait l'avantage pour le contribuable de moduler les abattements selon sa situation personnelle en fonction de son cycle de vie: le contribuable s'engage à profiter, pour une période donnée, d'un ou de deux abattements pour des montants supérieurs aux limites actuelles en fonction de ses besoins du moment. Ceci comporte-

Swiss Life
(Luxembourg)



La vie et rien d'autre.



Flexi-Group

la solution pour votre entreprise

Pour obtenir une information complète sur **Flexi-Group**, l'assurance de groupe modulable, renseignez-vous auprès de notre Département Commercial et Marketing au 42 39 59-1.

www.swisslife.lu

PROSOPHER
PAIS200

Market 10-2003

rait par ailleurs une simplification pour le contribuable et l'administration.

Le déchet budgétaire consécutif au réaménagement du tarif signifie une moins-value des recettes budgétaires de l'ordre de € 247,89 millions pour l'année d'imposition 2001. L'impôt sur les traitements et les salaires sera affecté le plus de l'adaptation du tarif de l'IRPP avec une moins-value de recettes de quelque € 198,31 millions. Les auteurs du projet de budget évaluent la moins-value résultant des mesures proposées actuellement à € 198 millions pour l'exercice 2002.

Sans la diminution du tarif de l'IRPP, le budget des recettes aurait progressé de 16,8% entre 2000 et 2001 sous l'effet de l'évolution économique favorable.

Les recettes fiscales devraient par ailleurs diminuer à partir de l'exercice budgétaire 2002 du fait de la réforme annoncée par le Gouvernement de l'imposition des collectivités. Cette réforme prévoit une diminution de la charge fiscale maximale globale de 37,45% actuellement à 30% à partir du 1er janvier 2002.

Tout en approuvant le principe de cette réforme, la Chambre de Commerce juge nécessaire une diminution de l'imposition des collectivités déjà à partir du 1er janvier 2001, notamment pour éviter une surchauffe de l'économie pouvant résulter d'une seule stimulation du côté de la demande à travers la baisse de l'IRPP. Elle rappelle dans ce contexte sa proposition de diminuer le taux de l'IRC en deux étapes, c'est-à-dire de moins 3% à partir du 1er janvier 2001. Cette mesure serait répétée au 1er janvier 2002 et complétée par l'abolition de l'ICC (cf. deuxième partie).

Dans le contexte de l'abolition de l'ICC et de la volonté gouvernementale de le remplacer par un mécanisme compensatoire, il est à noter que la disparition de l'ICC sur le bénéfice entraînera mécaniquement une augmentation du produit de l'impôt pesant sur les sociétés, du fait de la déductibilité de l'ICC de la base de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC). Dans le cadre de cette réforme, la Chambre de Commerce plaide pour les principes suivants:

- remplacement de l'ICC par un impôt communal additionnel sur l'impôt sur le revenu payable par tous les contribuables de la commune;
- répartition équitable du nouvel impôt entre particuliers et entreprises;
- répartition proportionnelle et équilibrée d'éventuels déchets fiscaux entre l'Etat et les communes tel qu'annoncé.

La Chambre de Commerce estime qu'il s'agira de responsabiliser les communes quant à leur gestion budgétaire en général et en particulier quant aux infrastructures ne profitant pas aux entreprises, comme les infrastructures de loisirs ou de culture.

Nonobstant l'abolition de l'ICC, il faudra conserver l'incitation des communes à accueillir sur leur territoire des entreprises et à maintenir et à développer des zones d'activités économiques indispensables pour les entreprises. Les besoins des entreprises sont fonction de la croissance de l'activité économique et du mouvement naturel de migration en dehors des villes.

Le développement des zones d'activités permettra d'éviter une inflation des prix des terrains dommageable à la compétitivité des entreprises.

Cinquième partie: Les défis à relever au début du nouveau millénaire

Au vu des analyses qui précèdent, la Chambre de Commerce reconnaît que la situation des finances publiques luxembourgeoises est somme toute favorable. Toujours est-il que les défis à relever par les autorités politiques au cours des prochaines années ne sont pas des moindres. Malgré le développement continu de l'économie au cours des dernières décennies et la prospérité actuelle du pays et de sa population, des problèmes majeurs risquent de se poser à l'avenir si des mesures d'ajustement appropriées ne sont pas mises en oeuvre à des échéances rapprochées.

Dans le cadre du présent avis, la Chambre de Commerce voudrait se concentrer sur deux défis spécifiques qui demandent des actions politiques cohérentes, dans l'intérêt du maintien de finances publiques saines et équilibrées au Luxembourg.

Le premier sujet - le financement à long terme de l'assurance vieillesse - est d'actualité alors que les syndicats revendiquent à nouveau des augmentations des dépenses à charge du système de répartition en place. Malgré la présence de réserves importantes (de l'ordre de € 4 milliards), ce système ne peut plus supporter de nouvelles hausses de prestations puisque leur financement à long terme ne saurait être assuré.

Ainsi, la Chambre de Commerce plaide pour un nouveau système basé davantage sur des éléments de capitalisation. Sa mise en place exige des décisions politiques courageuses, mais nécessaires en vue d'éviter à terme un conflit entre générations, c'est-à-dire entre la population active et les personnes retraitées.

Le deuxième sujet concerne l'esprit d'entrepreneuriat, qui est très important pour le développement de l'économie et l'augmentation de la prospérité de la population. Le défi à relever par les autorités gouvernementales dans ce contexte est d'agir sur la mentalité de la société et en particulier des jeunes, mais aussi de promouvoir de façon continue un environnement propice à l'éclosion de nouvelles activités créatrices de richesses.

Conclusions générales

La simple analyse des chiffres budgétaires laisse penser que tout est au mieux dans le meilleur des mondes au Grand-Duché. En effet, la situation financière de l'Etat luxembourgeois est enviable à maints égards, notamment en comparaison avec celle prévalant dans nos pays voisins.

La Chambre de Commerce estime que la situation favorable actuelle est surtout le résultat d'une évolution économique sans précédent au cours des 15 dernières années, ayant permis d'engranger régulièrement des plus-values de recettes confortables et de doter en conséquence les fonds d'investissements.

L'évolution de l'inflation au Grand-Duché est devenue un sujet préoccupant au moment de la rédaction du présent avis, d'autant plus que son niveau excède depuis plusieurs mois celui de ces pays voisins et principaux partenaires économiques. A terme, cette situation est néfaste pour la compétitivité des entreprises luxembourgeoises, qui souffrent non seulement des effets de l'inflation importée, mais aussi et surtout des mécanismes inhérents à notre système de formation des salaires.

Afin de limiter les tensions inflationnistes actuelles, qui risquent d'être renforcées à travers l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages suite à la baisse de l'IRPP prévue pour le 1er janvier 2001, la Chambre de Commerce demande au Gouvernement d'avancer les mesures de réduction de la fiscalité des sociétés par une réduction en deux étapes du taux de l'IRC. La première étape consisterait en une réduction de l'IRC de 3% dès le 1er janvier 2001. Cette mesure serait répétée au 1er janvier 2002 (2e étape) et complétée par l'abolition de l'ICC, telle que prévue par le Gouvernement.

Hormis le risque inflationniste qu'elle peut comporter, la réduction avancée de l'IRPP est louable du fait que la diminution du poids fiscal de la rémunération du travail en découlant peut inciter les agents économiques à travailler plus. En fait, une telle baisse de la fiscalité sur le revenu du travail devrait récompenser un effort de travail supplémentaire et stimuler ainsi l'offre de travail des agents économiques.

Par ailleurs, la baisse de l'IRPP a un effet non négligeable sur le revenu disponible d'une grande partie des travailleurs, ce qui devrait légitimement modérer leurs revendications salariales. Ainsi, les mesures proposées par le Gouvernement devraient contribuer à maintenir la modération salariale dans le secteur privé qui reste l'un des principes essentiels devant guider les grandes orientations des politiques économiques nationale et européenne.

Le projet de budget 2001 se place dans la lignée des budgets précédents et ne présente pas d'accents particuliers au niveau des dépenses. Cependant, la Chambre de Commerce note avec satisfaction qu'à l'instar des années précédentes, le niveau d'investissement est maintenu à un niveau élevé, ce

qui témoigne de la volonté du Gouvernement de continuer à développer et à moderniser les infrastructures publiques.

Le programme ambitieux en matière d'investissements dans les infrastructures scolaires est à souligner dans ce contexte. Ces efforts doivent être maintenus tout au long de la législature pour faire face aux besoins toujours croissants dans ce domaine.

Malgré ses observations répétées concernant le manque de transparence du document budgétaire et, partant, de la politique budgétaire, et tout en reconnaissant des efforts notamment au niveau des prévisions des recettes, la Chambre de Commerce doit constater que le Gouvernement continue à omettre des informations nécessaires à l'analyse du projet de budget. L'absence du document reprenant le programme pluriannuel des investissements au moment de l'élaboration de l'avis sur le projet de budget ne permet de se prononcer ni sur l'opportunité, ni sur l'exécution des projets d'investissements.

Le document budgétaire ne fournit toujours pas les informations concernant l'ensemble des fonds spéciaux de l'Etat, ce qui rend difficile une étude complète et précise de l'évolution des investissements. Ce manque d'informations n'est pas conforme aux dispositions afférentes de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, entrée en vigueur au 1er janvier 2000.

Le niveau de la dette publique par rapport au PIB a diminué au cours du présent exercice budgétaire. La capacité d'endettement reste préservée. La Chambre de Commerce rappelle néanmoins que la marge de manoeuvre en matière d'endettement public est beaucoup plus limitée pour une économie de petit espace. De même faudra-t-il absolument relativiser la situation actuelle en matière de dette publique, en intégrant dans les chiffres afférents à long terme les engagements futurs en matière d'assurance vieillesse.

Dans le contexte du financement de l'assurance vieillesse, la Chambre de Commerce plaide pour une consolidation du 1er pilier et un renforcement du 2e et 3e pilier. Le Gouvernement doit promouvoir un meilleur mix entre ces trois piliers et introduire une dose plus importante de capitalisation dans notre système de pension. Afin de ne pas hypothéquer la situation financière de l'assurance pension, toute nouvelle hausse des prestations est à refuser.

Un autre défi important pour le développement de l'économie luxembourgeoise est la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat et l'amélioration continue d'un environnement propice à l'éclosion de nouvelles activités créatrices de richesses et donc de prospérité.

A l'avenir, le Gouvernement doit adopter une politique plus prospective en matière de politique économique en général et de politique budgétaire en particulier pour utiliser l'instrument budgétaire efficacement en vue de préparer notre pays aux défis futurs qui sont de taille.

Assurance maladie et dialogue social

L'Assemblée Générale de l'Union des Caisses de Maladie (UCM) vient de trancher et de boucler le budget pour l'an 2001. Loin de clarifier les choses, les polémiques et manifestations autour de cet événement suscitent beaucoup de questions non seulement sur le financement et l'orientation future de notre assurance maladie, mais également sur le fonctionnement de certaines institutions sociales.

S'il est un constat unanime que peuvent partager les observateurs avertis et les participants mêmes de l'Assemblée Générale, c'est bien celui d'un certain manque d'information et de transparence à l'égard du public, lacune qu'il s'agit de combler à l'avenir afin d'éviter de verser dans la pure démagogie.

Il semble dès lors utile à l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) de revenir sur les décisions récentes de l'UCM.

Décisions prises par l'Assemblée Générale

Sauf le procès verbal, les décisions prises au cours de l'année par le Conseil d'Administration et des propositions statutaires d'ordre technique, toutes les décisions de l'Assemblée ont fait l'objet d'une discussion et d'un vote contradictoires. Il est intéressant néanmoins de noter qu'on est loin, cette année, d'un vote systématique en deux blocs - syndicats contre patronat et gouvernement.

La volonté d'annuler les mesures d'économie de l'année dernière n'a pas fait l'unanimité dans le camp syndical, une partie des représentants syndicaux ayant compris qu'une telle décision à ce stade aurait remis en question l'équilibre fragile obtenu grâce au paquet de mesures de l'année dernière. Mais en plus, certains votes ont clairement montré la confusion et l'objectif purement politique des syndicats majoritaires: Comment expliquer autrement le vote d'une majorité de représentants syndicaux contre le budget ou encore celui contre l'entérinement des décisions provisoires concernant la prise en charge de nouveaux médicaments? Si l'ensemble du patronat et des représentants de l'agriculture et de la viticulture, le président ainsi que quelques délégués syndicaux plus clairvoyants n'avaient pas voté pour l'adoption de ces listes de médicaments, les assurés se seraient vu refuser leur prise en charge à partir de janvier prochain!

Quant au fond des amendements et des décisions: Contrairement aux affirmations colportées par les campagnes médiatiques des dernières semaines, les amendements ne se bornaient pas au redressement des mesures d'économie décidées en 1999. La majorité des amendements allait bien au-delà de cet objectif. Et même si les syndicats avaient omis de demander l'annulation de deux mesures (délai de rem-

boursement des lunettes et non-remboursement de médicaments de faible valeur thérapeutique), leurs propositions se chiffraient pour l'année 2001 à un coût supplémentaire d'un milliard de francs! D'ailleurs le mot d'ordre d'un syndicaliste à la veille de l'Assemblée avait été „il faut augmenter les prestations avant le prochain déficit!“. Est-il vraiment besoin d'expliquer davantage le „non“ patronal à l'égard d'une telle attitude?!

Et la qualité du dialogue social dans tout cela...

Certains représentants syndicaux ne se lassent pas d'épingler „l'absence de dialogue“ au sein de l'UCM, de même que „l'approche purement comptable“ qui y règne. Quant au premier reproche, l'UEL ne peut que rappeler aux syndicats, qui se veulent co-gestionnaires de l'assurance maladie, que le dialogue se fait tout au long de l'année dans les différents organes de l'assurance maladie. Qu'il s'agisse des comités directeurs des 9 caisses de maladie ou des organes de l'union des caisses de maladie (conseil d'administration, commission des statuts, une multitude de commissions internes et externes), tous ont leur part de responsabilité et tous sont censés être des lieux de dialogue et de consensus social.

Certes, le règlement interne de l'Assemblée même pêche par des procédures très figées. Même si les conciliabules de plus en plus longs de l'Assemblée peuvent le laisser croire, ce n'est pas le lieu des tractations textuelles ou de savants calculs. Le vrai dialogue et la recherche de solutions équilibrées doivent se faire auparavant, dans les organes cités ci-dessus.

Pour ce qui est de l'approche „comptable“ ou non, la position des représentants patronaux se résume à celle d'un **gestionnaire responsable - au niveau tant social qu'économique - de l'assurance maladie**. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les votes et les décisions prises par les représentants patronaux. Ainsi, ils ont à de nombreuses occasions accueilli favorablement toute une série de prestations nouvelles de l'assurance maladie, dans la mesure où celles-ci relèvent d'un besoin réel de la population, d'un progrès médical ou d'une justification technique et sous condition qu'elles ne mettent pas en péril l'équilibre budgétaire.

L'assurance maladie et le proche avenir

L'UEL maintient son approche constructive au sein des organes appropriés. Des ouvertures concrètes ont été faites en ce sens par les représentants patronaux avant, pendant et après l'Assemblée Générale. Aux syndicats de les saisir et à l'Administration de mettre les moyens techniques pour leur réalisation à la disposition des deux parties.

Les représentants patronaux continueront à assumer leurs responsabilités à tous les niveaux de l'assurance maladie. Ils sont prêts à discuter également avec le corps médical d'un projet d'avenir pour l'as-

assurance maladie. Ils refusent cependant de déclarer, pour ce faire, la faillite totale du système actuel et en appellent aux médecins d'en revenir à une discussion de fond avec l'UCM.

Au Gouvernement et au monde politique, l'UEL se doit de rappeler leur responsabilité dans la discussion d'un autre élément crucial de notre assurance maladie: le secteur hospitalier. Ce dernier compte

pour plus de la moitié des dépenses de l'UCM. L'impact du plan hospitalier et celui de tout accord salarial futur intervenant dans ce secteur est évident. L'UEL approuve expressément l'objectif poursuivi d'une réduction des lits aigus ainsi que la restructuration en hôpitaux généraux et de proximité, mais elle craint de rester sur sa faim quant à une optimisation des infrastructures. Là aussi, il s'agit de trouver le juste équilibre entre le social et l'économique.

EuroTop Accounting System

ETOS ERP, une gamme de progiciels de gestion commerciale et financière adaptée à chaque budget



Fonctionnant sous Windows, client/serveur, Oracle, SQL Server, ...

Entièrement multi-lingues, multi-législations, multi-devises, multi-dossiers, multi-documents, multi-utilisateurs, multi-plateformes, ...



Notre gamme de produits **ETOS**:

Expert/4 (P.M.E. et P.M.I.),
PA/4 (Fiduciaire et Expert comptable),
MR/4 (Grands Comptes),
PR³ (Gestion de Projets),
FAS (Gestion des immobilisations),
ABC (Gestion des coûts).



M.C. Associates S.A.

595, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg

+352 26 43 32 1 ☎ +352 26 43 32 218

✉ info@mca.lu

Parfaitement adapté à la législation luxembourgeoise

Bilans au 31 décembre 1999

Les administrateurs et les gérants des sociétés anonymes, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés coopératives et des sociétés en commandite par actions sont tenus de soumettre les bilans et les comptes de pertes et de profits des exercices clôturés au 31 décembre 1999 à l'approbation de l'assemblée générale ou à l'approbation des associés avant le 31 décembre 2000.

Les comptes annuels approuvés doivent être déposés au registre du commerce et des sociétés dans les délais de l'article 163-3° ci-dessous précisés. Au plus tard, au courant du mois de janvier 2001, tous les bilans et les comptes de pertes et de profits des exercices clôturés au 31 décembre 1999 doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il y a lieu de noter que le dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés ne pourra être effectué qu'après enregistrement des comptes auprès de l'administration de l'Enregistrement, actes civils. Après la formalité de l'enregistrement, il est de la responsabilité personnelle des administrateurs et des gérants de prendre eux-mêmes soin que le dépôt au Registre du Commerce et des sociétés soit effectué.

Les administrateurs et les gérants qui ne soumettent pas les comptes sociaux aux assemblées générales ou aux associés dans l'année qui suit la clôture de l'exercice, et ceux qui ne remettent pas les documents approuvés par l'assemblée générale ou par les associés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de l'approbation (sociétés anonymes; sociétés à responsabilité limitée et sociétés en commandite par actions) ou dans les quinze jours de l'approbation (sociétés coopératives) peuvent être punis d'une amende de 20.000 à 1.000.000 francs (art. 163-3° de la loi sur les sociétés). (communiqué par le Parquet économique de Luxembourg)

LUX-ASIA 2000

Rapprochement réussi entre les PME asiatiques et européennes

Le 6 et 7 novembre quelque 380 petites et moyennes entreprises asiatiques et européennes s'étaient donné rendez-vous dans les halls de la F.I.L. au Kirchberg pour étudier les possibilités de coopération au cours de plusieurs milliers d'entretiens d'affaires individuels. Quelques jours après l'événement Lux-Asia 2000, les organisateurs ont été en mesure de tirer un premier bilan provisoire des deux journées de rencontre et déclarent être plus que satisfaits par les résultats obtenus lors du premier événement de ce genre en Europe.

En effet, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, qui a organisé l'événement en collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de Trèves, Ludwigshafen, Sarrebruck, Nancy, Metz, Libramont, Liège et Namur, vient de procéder à l'évaluation des premiers formulaires d'appréciation remis par les entreprises participantes de la Grande Région Saar-Lor-Lux. En tant qu'entreprises d'accueil elles avaient accepté d'accueillir leurs homologues asiatiques sur des stands spécialement aménagés pour des entretiens d'affaires. A l'heure de cette première évaluation, 63% des entreprises d'accueil avaient remis leurs formulaires d'appréciation aux organisateurs.

Au total, Lux-Asia 2000 a réuni 195 participants de la Grande Région Saar-Lor-Lux et 180 participants de pays asiatiques. Parmi les entreprises en provenance



de la Grande Région, la majorité est originaire du Grand-Duché (89 participants), suivie par l'Allemagne (58), la Belgique (26) et la France (22).

Du côté des entreprises asiatiques, le plus fort contingent d'hommes d'affaires a été celui de la République populaire de Chine (81 participants), suivi de celui de l'Inde (41), du Sri Lanka (19), de Singapour (8), de la République socialiste du Vietnam (7) et de la Corée (7). Au total, les entreprises invitées représentaient 18 nations différentes.

2.052 entretiens d'affaires en 2 jours

Pendant les deux jours de l'événement, les organisateurs ont enregistré 2.052 demandes pour des entretiens d'affaires. La majorité de ces entretiens a eu lieu entre entreprises asiatiques et européennes (1.614), mais également entre entreprises asiatiques (96) et entre entreprises européennes (70). La demande pour des entretiens informels s'est élevée à 272.

L'analyse des 5 secteurs représentés à l'événement Lux-Asia 2000 révèle que la majorité des entreprises présentes étaient actives dans le secteur des technologies d'information et télécommunications. En effet, ce secteur réunissait à lui seul 28% des entreprises et 34% des entretiens. Les autres secteurs présents étaient dans l'ordre d'importance : le secteur de la construction (23% des entreprises, 18% des entretiens), l'agro-alimentaire (19% et 10%), la biotechnologie/médecine/pharmaceutique (12% et 14%) et la machinerie/transformation des métaux (18% et 16%). Il ressort de l'analyse par pays que le Luxembourg a



été le pays à avoir mené le plus grand nombre d'entretiens. En effet, les entreprises luxembourgeoises, qui représentaient 46% des entreprises participantes, ont totalisé 51% des entretiens.

Les entreprises qui ont déjà pu remettre leurs formulaires d'évaluation affirment vouloir donner une suite, sous une forme ou une autre, à 328 entretiens qu'elles ont jugés particulièrement intéressants et prometteurs. L'intérêt pour une éventuelle collaboration est particulièrement grand chez les entreprises luxembourgeoises (133 contacts à poursuivre) et allemandes (97 contacts à poursuivre).

Une entreprise asiatique active dans le secteur des technologies de l'information a d'ores et déjà manifesté aux organisateurs son intention de s'implanter au Grand-Duché.

En ce qui concerne l'évaluation qualitative de l'événement Lux Asia 2000, les entreprises participantes sont unanimes : 98% jugent que l'organisation

when
work
is a pleasure
life
is a joy

Aménagement
de bureaux

Copieurs et fax
TOSHIBA

Machines pour
banques et bureaux

FELTEN-STEIN

Des solutions d'ensemble
pour bureaux et imprimeries

FELTEN-STEIN SA
14, RUE DES JONCS
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39

e-mail: fs@felten-stein.lu
<http://www.felten-stein.lu>

de l'événement a été bonne, voire excellente, tandis que 79% jugent être satisfaites ou très satisfaites de la qualité des entretiens qu'elles ont eus avec leurs homologues d'autres pays. Si une deuxième édition de l'événement était organisée, plus de 80% des entreprises participantes retenteraient l'aventure.

En conclusion, les organisateurs de Lux Asia 2000 se félicitent de l'intérêt et de l'engouement qu'a suscité l'événement auprès des nombreuses PME asiatiques et européennes participantes et espèrent, par cet événement sans précédent, avoir réussi à attirer l'attention de pays et d'économies lointaines sur l'Europe en général et sur le Grand Région Saar-Lor-Lux en particulier.



Calendrier des manifestations du Service du Commerce Extérieur Janvier - Mars 2001

Janvier

9-11.1. Partnership Summit, India

Février

Séminaire: „How to succeed in Great Britain“
(date à fixer)

Mars

15.3. Bourse d'affaires „Entreprendre 2001“

23.3. Visite à la CEBIT à Hannover

30.3. Salon à l'Envers à Thionville

31.3.- 5.4. Mission de promotion économique en Corée du Sud

24-26 janvier 2001

Urbest à Metz

La 7ème édition du Salon professionnel pour l'espace urbain Urbest aura lieu les 24-25-26 janvier 2001 sur le site du Parc des Expositions de Metz. Urbest rassemble tous les métiers tournés vers l'aménagement, l'équipement, l'animation ou la gestion de l'espace public. Les élus, les responsables techniques, les architectes, les urbanistes, les paysagistes, toutes les collectivités, toutes les villes ainsi que tous les villages trouvent à Urbest une réponse de choix à leurs projets de développement.

Urbest a pour mission d'organiser la confrontation des expériences, des produits et des talents dans tous les secteurs d'activité liés à l'aménagement de l'espace public.

Urbest encourage les efforts des exposants sensibles à la qualité de l'espace public et décerne le Grand prix du design urbain de la Ville de Metz. Cette manifestation sera l'occasion de toucher un public cible et de développer des contacts commerciaux privilégiés.

Si vous êtes intéressés à y participer, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Barbara Wiesen, tél.: 42 39 39-312 / fax: 43 83 26.

15 mars 2001

Nouvelle édition de la bourse „Entreprendre“

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Saar-Lor-Lux organiseront le jeudi 15 mars 2001 la quatorzième édition de la bourse d'affaires „Entreprendre“ destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières.

Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation.

„ENTREPRENDRE“ concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des moyens pour exploiter une licence, ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.

Afin d'établir le contact entre les offreurs et les demandeurs, les annonces suscitant un intérêt sont communiquées à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière est portée à la discrétion et au principe de non-ingérence d'un tiers dans les affaires traitées.

Parmi les thèmes des offres et demandes on peut citer: la cession et la reprise d'entreprises, les capitaux et participations, les commercialisations, les projets et savoir-faire, les brevets et licences et la sous-traitance.

De plus amples informations seront publiées dans la prochaine édition du Merkur.

30 mars 2001

Salon à l'Envers - Le rendez-vous des affaires sans rendez-vous

Après le grand succès rencontré par les 5 premières éditions du „Salon à l'Envers“, la Région Lorraine, la DRIRE Lorraine, la DRCE de la Lorraine, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libramont et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisent le 30 mars 2001, dans les locaux de Mecanica à Thionville, la sixième édition du „Salon à l'Envers“.

A l'inverse d'un salon traditionnel, le „Salon à l'Envers“ offre la possibilité aux donneurs d'ordres (les acheteurs) de recevoir les prestataires de services (les fournisseurs, vendeurs d'équipement ou de service).

Dans le „Salon à l'Envers“ les visiteurs viennent vendre et les exposants achètent. Tous les secteurs d'activités sont invités à participer à ce salon, soit comme donneurs d'ordres (exposants), soit comme visiteurs.

Le „Salon à l'Envers“ présentera aux PME / PMI régionales les besoins en produits et services des grands donneurs d'ordres de l'espace SAAR-LOR-LUX.

Au-delà d'une nouvelle forme de marketing achat et d'une nouvelle forme de dynamisme commercial, ce salon constitue un moyen original de créer un autre type de relations entre clients et fournisseurs.

Quelques chiffres sur l'édition 2000: 35 donneurs d'ordres, 300 besoins en produits et services ont été exprimés, près de 1600 contacts ont été établis par environ 500 participants.

Cinq sociétés luxembourgeoises avaient participé à cette journée et environ 150 contacts ont été établis.

Parallèlement au salon des donneurs d'ordres sera organisé un espace rencontre qui permettra aux visiteurs d'effectuer des contacts entre eux et d'échanger du savoir-faire. Un espace conseil sera disponible où les divers organisateurs seront présents.

Pour obtenir des renseignements complémentaires pour le „Salon à l'Envers“ les entreprises peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

Messen und Ausstellungen im Januar und Februar 2001

BIJOUTEX UND BEAUTY

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutiquemoden, Drogerie- und Geschenkartikel, Kosmetik, Parfümerie und Accessoires
6.-8.1.2001 München (D)
Tel: 0049 7181 97 95 15

MUSTERMARKT

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Korbwaren, Papier- und Schreibwaren, Spielwaren, Hobby-Basteln, Wohnaccessoires
6.-8.1.2001 München (D)
Tel: 0049 7181 97 95 15

TrendSet

Ausstellung für Glas, Porzellan, Keramik, Kunstgewerbe und Geschenkartikel
6.-8.1.2001 München (D)
Tel: 0049 89 419 433 30

Heimtextil

Internationale Fachmesse Floor-Wall-Window Decoration & Furniture Fabrics/Bed-Bath-Table & Kitchen Linen
10.-13.1.2001 Frankfurt/Main (D)
Tel: 0049 69 75 750

AUTO-ZUM

Internationale Fachmesse für Autowerkstatt-, und Tankstellenausstattung, Kfz-Ersatzteile, -Zubehör, chem. Erzeugnisse, Umwelttechnik

10.-13.1.2001 Salzburg (A)
Tel: 0043 662 44 770

APPROFAL

Internationale Fachausstellung Ausrüstung und Werkstoffe für die Möbelindustrie und Raumausstatter
11.-15.1.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 40 76 45 00

DOMOTEX HANNOVER

Weltmesse für Teppiche und Bodenbeläge
13.-16.1.2001 Hannover (D)
Tel: 0049 511 890

Biennale des Editeurs de la Décoration

Fachmesse für Möbelstoffe
13.-17.1.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 68 51 00

Internationale Motorradmesse

13.-21.1.2001 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 77 86 400

Internationale Nutzfahrzeugausstellung

13.-21.1.2001 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 77 86 400

IMM

Internationale Möbelmesse
15.-21.1.2001 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

HYPER & RF

Europäische Fachmesse Hochfrequenztechnik und Glasfaseroptik für zivile und militärische Anwendungen
16.-18.1.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 53 17 11 40

PITTI IMMAGINE BIMBO

Kindermodenmesse
19.-21.1.2001 Florenz (I)
Tel: 0039 055 36 931

SPORTLIFE

Sportmesse
19.-21.1.2001 Luxemburg (L)
Tel: (00352) 43 99-1

VAKANZ

Touristikmesse
19.-21.1.2001 Luxemburg (L)
Tel: (00352) 43 99-1

Creativ Salzburg Frühjahr

Internationale Fachmesse für Geschenkeideen, Wohnaccessoires, Papier-, Büro- und Schreibwaren, Floristik, Bastelbedarf, Kunsthandwerk, Souvenirs, Tisch- und Küchenaccessoires, Spielwaren und Trafikantenbedarf, Frühlings- und Osterware
19.-21.1.2001 Salzburg (A)
Tel: 0043 662 44 770

Facturation
électroniqueGestion de stock
avec codes-barres

E-commerce

SIGNE DES TEMPS

Comptabilité
en euro

Avec Popsy, l'avenir de votre gestion comptable est tout tracé

L'euro sans souci, c'est Popsy

€ L'entrée en vigueur obligatoire de l'euro dans votre comptabilité, c'est pour le 1er janvier 2002. Bref, il n'y a plus de temps à perdre pour préparer votre entreprise à réussir ce tournant historique. Voilà pourquoi Popsy vous donne, dès à présent et en standard, la possibilité de gérer parallèlement vos comptes en bnf aussi bien qu'en euro. En ce compris l'édition de tous les documents officiels: déclarations TVA, bilans abrégés ou complets, fiches de commissions, etc. Ainsi, en adoptant Popsy pour votre gestion comptable, vous accomplirez votre passage à l'euro dans les meilleures conditions possibles.

Votre magasin électronique
clef sur porte

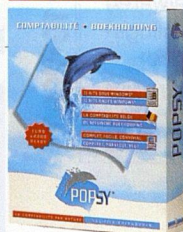
WWW Comment affirmer votre présence sur internet sans vous aventurer dans des investissements mirobolants ou des développements technologiques risqués et fastidieux? Faites simplement confiance à Popsy. Appuyé par toute l'expérience et le savoir-faire informatique du groupe Systemat, vous bénéficierez d'une solution de commerce électronique aussi performante qu'économique. Alors, avant toute initiative en la matière, consultez-nous en priorité.

Popsy Small Business:
400 € seulement (16.136 bnf)

Popsy Professional:
A partir de 1.000 € (40.340 bnf)

Popsy SQL Server:
A partir de 3.250 € (131.105 bnf)

Popsy SQL Enterprise:
A partir de 10.000 € (403.399 bnf)

Version démo
GRATUITE

Chaussée de Louvain 435 ~ 1380 Lasne ~ Tél. 02 / 352 83 20 ~ Fax 02 / 352 83 40 ~ www.popsy.be ~ sales@poppy.be

Découvrez votre paradis comptable

Recevez par retour, **gratuitement** et sans engagement de votre part, votre CD-Rom **POPSY Explorer** limité à 500 écritures par exercice comptable. De quoi découvrir, en temps et en performances réelles, à votre rythme et en détail, toutes les qualités de Popsy.



La comptabilité par nature

Le nec plus ultra de la gestion de stock

A l'ère du just-in-time, une gestion de stock digne de ce nom se doit de vous garantir un suivi précis et fiable des flux de matériel – produits ou fournitures – entrant et sortant. Pour cela, rien de tel que les codes-barres! La toute nouvelle solution de gestion de stock de Popsy est donc 100% compatible avec les applications de Zetes, le leader belge de la spécialité. L'idéal pour vous permettre de gérer vos rotations de stocks en temps réel, avec toute la rigueur et la productivité indispensables à une rentabilité optimale.

La pratique comptable du futur
dès aujourd'hui

Dès maintenant, Popsy est paré pour l'échange électronique des documents comptables. Bientôt, vous n'aurez plus besoin d'imprimer, classer, encoder vos factures entrantes ou sortantes, extraits de banque et autres virements... Popsy les enregistrera instantanément dans votre comptabilité. Popsy est en effet le tout premier logiciel comptable agréé par Isabel pour le nouveau standard BMF001 d'échange de données comptables par internet.

SYSTEMAT
COMPUTER GROUP

DLM 12/00

SOCIÉTÉ
NOM PRÉNOM
FONCTION
RUE N° Bte
CODE POSTAL LOCALITÉ
TÉL FAX

Préférez-vous contacter un Popsy Solution Center près de chez vous? Appelez le 02 / 352 83 20 pour recevoir la liste de ces distributeurs agréés.

IGW

Internationale Grüne Woche Berlin -
Ausstellung für Ernährungswirt-
schaft, Landwirtschaft und Garten-
bau
19.-28.1.2001 Berlin (D)
Tel: 0049 30 303 82 028

Motorradtage

Verkaufs- und Informationsausstel-
lung für Motorräder, Bekleidung
und Zubehör
20.-21.1.2001 Giessen (D)
Tel: 0049 271 23 20 00

RénoveHôtel

Ausstellung und Konferenz für die
Renovierung von Hotels, Restau-
rants und öffentlichen Gebäuden
20.-24.1.2001 Lyon (F)
Tel: 0033 4 72 22 33 44

SIRHA

Internationale Fachmesse für den
Nahrungsmittelhandel
20.-24.1.2001 Lyon (F)
Tel: 0033 4 72 22 33 44

HARDWARE

Schweizerische Fachmesse für
Werkzeugw, Eisenwaren und Gar-
ten
21.-23.1.2001 Luzern (CH)
Tel: 0041 41 31 83 700

terra / Hannover

Ausstellung für Umwelt, Gesund-
heit und Zukunft in Hannover
26.-28.1.2001 Hannover (D)
Tel: 0049 5109 56 780

terra - bau / Hannover

Messe und Kongress für ökologi-
sches Bauen und Wohnen in Han-
nover
26.-28.1.2001 Hannover (D)
Tel: 0049 5109 56 780

**BIJORHCA / ECLAT DE
MODE**

Internatioanle Fachmesse für Mo-
deschmuck, Silberschmuck und
Modeaccessoires
26.-29.1.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 47 56 50 00

GLISSEXPO HIVER

Europäische Ausstellung für Surf-
und Snowboard-Mode und Ausrü-
stung - Winterkollektion
27.-29.1.2001 Paris (F)
Tel: 0033 5 59 42 51 51

Salon de la Maroquinerie

Ausstellung für Leder und Reisear-
tikel
27.-29.1.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 42 44 22 44

SIGEP

Internationale Fachmesse für Kon-
ditorei, Bäckerei und Speiseeis
27.-31.1.2001 Rimini (I)
Tel: 0039 0541 711 711

Vakantie en Caravanning

Internationale Touristik- und Carav-
anmesse
27.1.-4.2.2001 Antwerpen (B)
Tel: 0032 2 26 70 195

ISM

Internationale Süswaren-Messe
28.-31.1.2001 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

HAUS + ENERGIETECHNIK

Ausstellung für Hausbau, Haus-
technik und Hauserneuerung mit
Haus und Sicherheit
1.-4.2.2001 Sindelfingen (D)
Tel: 0049 7031 79 10

Herren-Mode-Woche

Internationale Herren-Mode-Messe
Köln
2.-4.2.2001 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

ISPO - Winter

Internationale Fachmesse für Sport-
artikel und Sportmode
4.-7.2.2001 München (D)
Tel: 0049 89 94 92 01 60

ISPO - Winter

Internationale Fachmesse für Sport-
artikel und Sportmode
4.-7.2.2001 München (D)
Tel: 0049 89 94 92 01 60

DECOFORCE

Fachmesse für moderne Innenein-
richtung und Gartengestaltung
4.-8.2.2001 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 47 48 474

INT FORUM

Ausstellung und Konferenz für neue
Technologien und Informationen
6.-8.2.2001 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 46 72 860

Amsterdam Auto RAI

Internationale Automobilausstel-
lung
8.-18.2.2001 Amsterdam (NL)
Tel: 0031 20 54 91 212

MTEC

Ausstellung und Konferenz für Sen-
soren, Mess- und Regeltechnik
14.-15.2.2001 Birmingham (GB)
Tel: 0044 1822 61 46 71

PRACTICAL VACUUM

Internationale Ausstellung und Kon-
ferenz für Vakuumtechnologie
14.-15.2.2001 Birmingham (GB)
Tel: 0044 1822 61 46 71

fensterbau -**GLASMETALLBAU**

Internationale Fachmesse für Fen-
ster, Türen, Fassaden, Glas- und
Metallbau
15.-17.2.2001 Stuttgart (D)
Tel: 0049 711 46 40 10

AUSTROBAU

Internationale Fachmesse für
Bauen, Energiesparen, Wohnen,
Schwimmbadtechnik und Immo-
bilien
15.-18.2.2001 Salzburg (A)
Tel: 0043 662 44 770

FREIZEIT

Messe für Touristik, Sport, Hobby,
Fahrrad, Camping, Caravan und
Pferd
15.-18.2.2001 Saarbrücken (D)
Tel: 0049 681 95 40 20

www.assuranceS.lu
Pour les besoins de votre **Entreprise**
comparez les approches de plusieurs assureurs!

Assurances Groupes
Protection Juridique
Pensions
complémentaires

**Ambiente Internationale
Frankfurter Messe**

Tavola & Cucina, Präsent & Carat,
Domus & Lumina
16.-20.2.2001 Frankfurt/Main (D)
Tel: 0049 69 75 750

**Internationale
Eisenwarenmesse**

Welt-Centrum Werkzeug, Siche-
rungstechnik Schloss + Beschlag
und DIY'TEC, Fachmesse für Bau-
und Heimwerkerbedarf
18.-21.2.2001 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

TOOLTEC

Ausstellung für Maschinenbau,
Werkzeug und Eisenwaren
22.-24.2.2001 Prag (CZ)
Tel: 00420 0 00 89 42 48

inhortega münchen

Internationale Fachmesse für Uh-
ren, Schmuck, Edelsteine, Perlen
und Silberwaren mit zugehörigen
Fertigungs- und Betriebseinrichtun-
gen
23.-27.2.2001 München (D)
Tel: 0049 89 94 92 01 80

FLEXO

Internationale Ausstellung für
Flexodruck
27.2.-1.3.2001 Birmingham (GB)
Tel: 0044 20 89 10 79 10

RAC

Ausstellung für Kühl- und Klimaan-
lagen
27.2.-1.3.2001 Birmingham (GB)
Tel: 0044 20 82 77 52 08

Um kurzfristigen Änderungen
der Ausstellungstermine Rech-
nung zu tragen, sollten Sie sich
diese vom Veranstalter vor Ih-
rer Abfahrt bestätigen lassen.
Für weitere Auskünfte wenden
Sie sich bitte an Frau Viviane
Hoor, Tel: 42 39 39-315.

La Chambre de Commerce tien-
t à la disposition des entre-
prises luxembourgeoises in-
téressées de la documentation
sur les foires et salons pour
consultation sur place. Pour
tout renseignement complé-
mentaire, veuillez contacter
Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39
39-315.

Appels d'offres

La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants des appels d'offres financés par la Commission Européenne dans le cadre des projets **FED**:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Ethiopia	Gafarsa and Keranyo Water Supply	SCRE/111506/D/S/ET	14/12/2000
Guinée	Travaux de construction du Pont sur la Fatala et ses accès	SCRE/111323/D/W/GN	15/12/2000
Lao People's Democratic Republic	Lao/EU Malaria Control Programme	SCRE/111422/D/S/LA	22/12/2000
Bénin	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Natitingou - Porga	8.ACP.BEN.010	31/12/2000
Namibia	Sysmin - Project „R“ Aerial Geophysics II	SCRE/111389/D/S/NAM	09/01/2001
Burkina Faso	Sysmin - Cartographie géologique	SCRE/111510/D/S/BK	10/01/2001
Nicaragua	Proyecto de Fortalecimiento del Sistema de Salud	SCRE/111421/D/S/NI	11/01/2001
Namibia	Namibia Human Resource Development Program	SCRE/111390/D/S/NAM	12/01/2001
République de Guinée	Programme d'Appui à la Sécurité Transfusionnelle (PAST)	SCRE-111511-D-S-GN	26/01/2001
Republic of Moçambique	Rehabilitation of the Nampula to Nacala Road	579/OB/2000	31/01/2001
Botswana	Wildlife Conservation and Utilisation in Central and Southern Botswana	SCRE/111641/D/S/BW	07/02/2001
Ghana	Support for STD and HIV/AIDS Control Activities	SCRE/111642/D/S/GH	09/02/2001

TACIS / PHARE:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Czech Republic	Implementation Strategies for EC Water Directives	CZ 9903-04-01-01	11/12/2000
Pologne	Supply and assembly of equipment for a medium-duty fire appliance	PL 9913.03.03.01	31/12/2000

La Chambre de Commerce tient également des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA et autres pour consultation à la disposition des entreprises intéressées. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél. 42 39 39-315.

Proposition d'affaire / Coopération

1) Mittelständiges Unternehmen aus dem Bereich Spezialschutzkleidung / Arbeitsschutz mit über 40-jähriger Erfahrung, grosser Produktpalette aus eigener Entwicklung und Produktion, sucht Partner als stillen oder tätigen Teilhaber.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

„Brussels International Trade Mart“

Le „Brussels International Trade Mart“, situé au pied de l'Atomium, à côté des palais d'expositions du Heysel, avec sa réputation commerciale est sans au-

cun doute le lieu idéal pour les fabricants étrangers pour présenter leurs produits destinés à l'exportation vers le BENELUX.

Suite aux demandes de plusieurs délégations étrangères en Belgique, les responsables ont décidé de mettre un service supplémentaire à leur disposition.

Les délégations auront dorénavant la possibilité d'organiser, dans des salles spécialement prévues à cet effet, des „product presentation events“ pour des produits de leur pays.

Les événements seront organisés par secteur d'activité et la direction se chargera de mettre ces fabricants en contact avec des professionnels tels que détaillants, groupement d'achat, agents et importateurs.

Un formulaire est disponible à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg (Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313) pour demander de plus amples informations sur la Homeland Product Presentation au „Brussels International Trade Mart“.

**SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR**

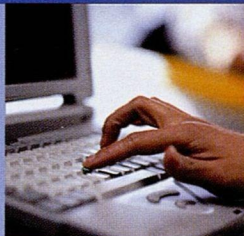


Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: globalsign-lux@cc.lu
Homepage: www.cc.lu

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu



Certification Service Provider / CSP

Leader in Luxembourg - infonet Luxembourg
10
years

HEY,
do your applications run perfectly on your
GLOBAL DATA NETWORK?

yes

Then you are a **client** of

infonet



no

Then contact **infonet**

Tel.: **405 637-1**

e-mail: **infonetlux@infonet.lu**

website: **www.infonet.lu**



La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a. m. de M. Marc Faber,
Fax +352 43 83 26 • E-mail: marc.faber@cc.lu.
Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les demandes enre-

gistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le "MERKUR" et sur le site internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de donnée des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

Groupe 1 - A Céder:

Réf. C101

Etablissement horticole, 2e génération, à céder; sud du pays, magasin, livraisons à domicile, clientèle existante.

Réf. C102

Hôtel-restaurant-brasserie à céder, localité touristique centre du pays, 40 chambres bain/douche, WC, salle de conférences, restaurant 100 places, grandes terrasses, appartement privé, 5 chambres pour personnel douche/WC, entièrement équipé, en plein exercice.

Réf. C103

Restaurant renommé et petit hôtel, ensemble immobilier sur terrain de 26,50 ares à céder, remis à neuf, bonne situation, parking disponible.

Réf. C104

Grand magasin de peinture avec atelier et logement à vendre, nord du pays.

Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf. C108

Commerce d'articles de ménage, de décoration et de cadeaux, surface 190 m², plusieurs représentations exclusives, zone piétonne; prix correspondant à la valeur de l'inventaire

Réf. C109

Société de production audiovisuelle et agence conseil dans le domaine musical et audiovisuel cherche associés et/ou investisseurs potentiels travaillant dans les mêmes domaines.

Réf. C112

Vends Café-Restaurant, sud du pays, bonne renommée, comprenant fonds de commerce, logement privé duplex 120 m², terrasse semi-couverte.

Réf. C113

Cause retraite, cède Restaurant grande notoriété cité dans principaux guides européens. Achat murs possible. Grand appartement. Prix fonds: LUF 8.000.000.-

Réf. C115

Vends commerce spécialisé dans le domaine de la fixation, de l'outillage et de machines électriques, bien introduit au marché du secteur du bâtiment, bonne clientèle existante.

Réf. C116

Projet Internet, start-up prêt au lancement cherche partenaire financier pour assurer développement international.

Réf. C117

Vends, pour fin de bail, fonds de commerce Restaurant à Echternach-centre, 40 couverts, équipement complet.

Réf. C118

Vends fonds de commerce Restaurant - Brasserie, 100 places plus 50 places en terrasse à Luxembourg-Ville, proximité Kirchberg, Findel, Kalchesbruck et Hamm. Equipement en excellent état, en grande partie neuf pour la cuisine.

Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, www.monitor.lu - paiement électronique.

Réf. C120

Vends Hôtel-Restaurant-Café, 10 chambres, terrain de 52 ares; situé dans localité très calme au nord du pays.

Réf. C121

Cède entreprise de transports routiers nationaux et internationaux; clientèle variée, parc de camions de bonne qualité

Réf. C122

Société Internet cherche partenaire financier afin d'assurer son développement - nillesmichel@cmdnet.lu

Réf. C123

Vends Restaurant, sud du pays, 60 places + brasserie 30 places, immeuble et fonds de commerce, installation complète.

Réf. C124

Vends pour cause de maladie commerce d'articles pour le bâtiment et le logement (clientèle importante: promoteurs, architectes, particuliers).

Réf. C125

Vends magasin de chaussures, de longue tradition, au nord du pays; stock à reprendre

Réf. C126

Vends fonds de commerce restaurant (48 couverts avec terrasse / jardin (40-50 couverts) unique à Echternach. Loyer très intéressant.

Réf. C127

Vends fonds de commerce et stock d'un magasin pour animaux au sud du pays.

Réf. C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf. C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours

Réf. C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf. C132

Pour cause maladie, vends fonds de commerce magasin de chaussures à Kayl

Réf. C133

Vends magasin et atelier de décoration intérieure, existe depuis 20 ans, bonne situation.

Réf. C135

Vends restaurant de renommée avec dépendances, près de Junglinster

Réf. C137

Vends fonds de commerce d'un café situé dans la vieille ville de Luxembourg, maison à 5 niveaux minutieusement rénovée, cadre intimiste „art déco“, clientèle de haut niveau, installations permettant petite restauration, logement de service, emplacement de parking, contact téléphone 453532 (9h00 à 12h00) et 221414 (à partir de 17h00.), Fax 221515

Groupe 2 - Cherche à reprendre:**Réf. R104**

Votre entreprise a un grand savoir faire technique. Vous voulez vendre. Contactez-nous.

Réf. R105

Entreprise de peinture en bâtiment intérieur et extérieur de la région lorraine recherche entreprise pour partenariat.

Réf. R106

Société de production audiovisuelle et agence conseil dans le domaine musical et audiovisuel cherche associés et/ou investisseurs potentiels travaillant dans les mêmes domaines.

Réf. R107

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

Réf. R108

Ingénieur diplômé recherche reprise /création d'entreprise dans le secteur technique ou dans le commerce y rattaché

Réf. R109

Docteur-ingénieur est intéressé par la reprise d'une petite affaire saine, structurée et orientée de préférence vers une activité d'import-export et distribution.

Réf. R111

Ingénieur de 35 ans, expérimenté dans le domaine de la gestion de projets industriels et de PME, souhaite reprendre PME, spécialisée dans la production de biens industriels ou de biens de sous-traitance secteur bâtiments.

Réf. R112

Recherche prise de participation en vue de reprise d'une entreprise de construction orientée vers le bâtiment privé et occupant ± 20 personnes.

Réf. R 115

Filiale d'un groupe financier belge installée à Luxembourg cherche à développer ses activités complé-

mentaires de gestion et de domiciliation de sociétés et recherche la reprise d'une fiduciaire et/ou le partenariat avec une fiduciaire.

Réf. R117

Entreprise française, spécialisée en transport et logistique, 300 personnes, 210 MFF chida, disposant d'une clientèle importante au Luxembourg, souhaite acquérir une société de transports d'environ 40 véhicules (préférence tracteur - semi remorque) active dans le domaine de la messagerie et surtout du transport de lots routiers partiels.

Réf. R119

Cadre expérimenté en commerce international recherche reprise de ou participation en PME lux. de production ou distribution de biens industriels ou de consommation (alimentation, boissons, vin, etc.) ainsi qu'agence immobilière ou internet start-up en secteur commercial.

Réf. R122

Cherchons à reprendre petit restaurant 15 à 30 couverts pour faire une restauration haut de gamme à Luxembourg-Ville (rachat fonds et/ou murs, év. Association)

Réf. R123

Entreprise britannique, leader dans son secteur d'activité, cherche à racheter 100% des parts d'une entreprise spécialisée dans le domaine de la sécurité (systèmes de sécurité, gardiennage).

Réf. R126

Souhaite reprendre PME, secteurs commerce ou prestations de services; prise de participation active et majoritaire non-exclue.

Réf. R128

Docteur ingénieur avec expérience approfondie dans l'industrie internationale participe et/ou reprend entreprise dans domaine technique

Réf. R129

Cherche partenaire ou associé(e) pour créer ou reprendre société de jardinage / paysagiste; tél. 26482664 après 18.00 heures

Réf. R130

Cherche à reprendre hôtel / brasserie / restaurant, fonds et/ou murs.

Réf. R131

Cherche partenariat actif, éventuellement location, dans une entreprise de transport de personnes ou de marchandises en vue d'une reprise ultérieure.

Réf. R133

Cherche à reprendre fonds de commerce „librairie, tabacs, Lotto“, environs Esch/Alzette, contact tél. 021 756249

Réf. R134

Investisseur recherche affaires dans secteurs de la finance, de l'informatique, du bâtiment; à acquérir progressivement ou globalement.

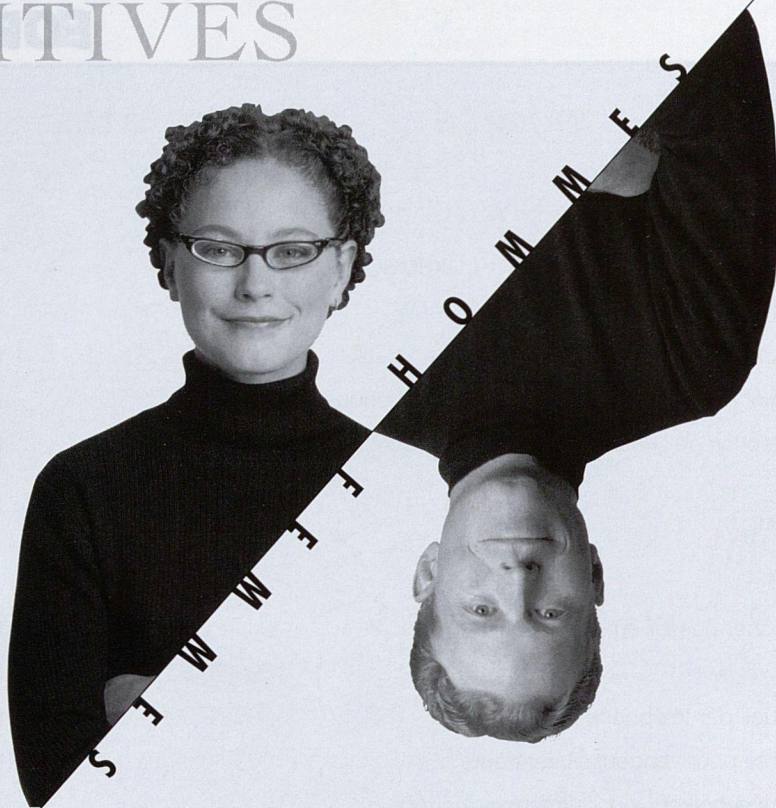
Réf. R135

Cherche partenaire financier pour créer une agence immobilière

Réf. R136

Cherchons à reprendre restaurant à partir de 50 couverts pour restauration haut de gamme à Luxembourg-Ville ou alentours 10 km.

ACTIONS POSITIVES



Des actions positives?

Oui, des actions en faveur des femmes dans votre entreprise.

Vous en avez déjà réalisées?

Ou vous avez des idées et comptez les mettre en pratique prochainement.

Alors, adressez-vous au Ministère de la Promotion Féminine.

Dans le cadre de la campagne «Actions Positives dans les Entreprises», le Ministère accorde des subventions aux sociétés qui choisissent de mettre tout en œuvre afin d'accorder une place plus importante à leurs collaboratrices.

Pour plus de renseignements, demandez la brochure:

«Femmes et hommes: potentiel humain de l'entreprise»

et le «Guide de subventions pour actions positives».

Tenté(e) de participer?

Alors, introduisez votre demande de subvention dans les meilleurs délais.

POUR DE PLUS
AMPLES INFORMATIONS
VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU:



MINISTÈRE DE LA PROMOTION FÉMININE

L-2921 Luxembourg

Tél.: 478 58 14 / Fax: 24 18 86

e-mail: Karin.Weyer@mpf.etat.lu

FORMATION PROFESSIONNELLE

TYPE	INTERVENANT	DUREE	DATES/DEBUT	HORAIRE	PRIX	
					LUF	EUROS
CYCLES						
LA LEGISLATION ENVIRONNEMENTALE AU LUXEMBOURG						
Module A: Les établissements classés	Multi-intervenants	2 jours	25,30/01/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Module B: Les déchets et les sols contaminés	Multi-intervenants	2 jours	15,20/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Module C: L'énergie, le bruit et les Émissions atmosphériques	Multi-intervenants	3 jours	22,27,28/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Module D: La protection de l'eau et les substances dangereuses	Multi-intervenants	2 jours	26,27/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
SEMINAIRES						
Kunden und Besucher besser empfangen	Gerd Rehbock	2 jours	07,08/12/2000	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4.000	99,16
Droit du travail	Paul Mousel	6 jours	23,25,30/01,01,06,08/02/2001	18.30 - 20.30	6.000	148,74
Techniques d'accueil par téléphone	Frédéric Scouman	2 jours	25,26/01/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Techniques de vente pour vendeuses/vendeurs	Frédéric Scouman	2 jours	29,30/01/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Persönliche Arbeitstechniken und Zeitmanagement	Edmund Wolf	2 jours	29,30/01/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Techniques d'accueil à la réception	Frédéric Scouman	2 jours	01,02/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Grundlagen wirksamer Kommunikation mit Vorgesetzten, Mitarbeitern und Kunden	Gerd Rehbock	2 jours	05,06/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Reklamations- und Beschwerdemanagement	Gerd Rehbock	2 jours	08,09/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Team leader	Irene Johnson	2 jours	12,13/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Business presentation skills	Irene Johnson	2 jours	15,16/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Conception et réalisation de pages Web	Luc Vandabeele	2 jours	15,16/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4.000	99,16
Management de la qualité pour les entreprises industrielles	Albert Lucas					
	Sylvie Zaghini	3 jours	15,16/02,9/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Konfliktmanagement - vom Konflikt zur Übereinstimmung	Rolf Karges	2 jours	19,20/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Administration et maintenance de sites Web	Luc Vandabeele	1 jour	06/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	2.000	49,58
Gestion des salaires	Fabienne Franssen	6 jours	06,08,13,15,20,22/03/2001	18.30 - 21.00	6.000	148,74
Techniques de base de l'analyse financière	Paul Laplume	2 jours	07,13/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Rhetorik - frei und überzeugend sprechen	Gustav Vogt	2 jours	08,09/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Internet - un outil de productivité incontournable pour l'entreprise	Samuel Dickes	4 jours	13,15,20,22/03/2001	18.30 - 21.00	4.000	99,16
Financement de l'investissement par crédit bancaire	Guy Hoffmann	2 jours	19,20/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Développer ses aptitudes au dialogue de recouvrement de créances	Thierry Huynen	2 jours	26,27/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10
Formation de formateurs internes	Thierry Huynen	2 jours	29,30/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9.000	223,10

Renseignements et inscriptions **SERVICE FORMATION CONTINUE**
 tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

Demandez la brochure FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(CYCLES DE FORMATION ET SÉMINAIRES)
 gratuitement au tél.: 42 39 39-225

INSCRIPTIONS ONLINE:
WWW.CC.LU
RUBRIQUE FORMATION

Formation professionnelle continue

Mise en oeuvre de la loi du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports tient à informer les entreprises intéressées des dispositions suivantes:

1. En vue de l'agrément de plans/projets de formation pour l'année 2001, il est rappelé que les plans/projets de formation doivent **préalablement à leur mise en oeuvre**, obtenir, sur demande écrite, l'agrément du ministre.
2. Les rapports finals consécutifs aux agréments 2000 et les bilans 2000, doivent parvenir au Service de la formation professionnelle pour le 28 février 2001 au plus tard.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de Monsieur Jean-Paul BRAQUET, directeur adjoint à la formation professionnelle, tél : 478-5231. (Communiqué par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports)

Prix à la consommation

Nouvelle progression sensible des prix au 1er octobre

Après la forte hausse du mois de septembre (+0.52%), l'indice des prix à la consommation, établi

par le STATEC, marque au 1er octobre une nouvelle progression prononcée de +0.32%. L'indice atteint 108.04 points au 1.10.2000 (base 100 en 1996). Avec +3.45%, le taux d'inflation sur 12 mois se maintient en octobre 2000 au niveau atteint au mois de septembre (+3.42%), étant donné qu'en octobre 1999 l'indice avait connu une progression du même ordre de grandeur qu'en 2000. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 618.28 points. La moyenne semestrielle atteint 612.03 points au 1.10.2000.

a) Taux de variation des indices de groupe

	oct. 2000/ oct. 99	oct. 2000/ sept. 2000
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 3.31 %	+ 0.42 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.83 %	- 0.02 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 0.97 %	+ 0.44 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 9.18 %	+ 1.17 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.71 %	+ 0.18 %
Santé	+11.87 %	+ 0.01 %
Transport	+ 4.58 %	+ 0.19 %
Communications	- 9.91 %	- 7.03 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1.95 %	+ 0.42 %
Enseignement	+ 1.71 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 3.46 %	+ 0.63 %
Biens et services divers	+ 0.27 %	+ 0.14 %
Indice général	+ 3.45 %	+0.32 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Combustibles liquides (pondération 11.2 ‰)	+0.13 p.	Services de téléphone, télécopie, etc. (pondération 11.7 ‰)	-0.08 p.
Repas au restaurant (pondération 30.7 ‰)	+0.02 p.		
Presse et quotidiens (pondération 4.1 ‰)	+0.02 p.		
Boissons au restaurant (pondération 13.7 ‰)	+0.02 p.		
Fleurs (pondération 4.2 ‰)	+0.02 p.		

L'évolution de l'indice général au 1er octobre 2000 (+0.34 point) résulte principalement de fortes incidences à la hausse des divisions „Logement, eau, électricité et combustibles“ (+0.15 point), „Produits alimentaires et boissons non alcoolisées“ (+0.05 point), „Loisirs, spectacles et culture“ (+0.05 point), et „Hôtels, cafés, restaurants“ (+0.04 point). Des incidences à la hausse de moindre envergure ont été apportées par les divisions „Articles d'habillement et chaussures“ (+0.03 point), „Transports“ (+0.02 point) et „Ameublement, équipement de ménage et entretien“ (+0.02 point). Ces effets ont été tempérés par l'incidence à la baisse qu'a apportée la division „Communications“ (-0.08 point). L'apport des quatre autres divisions à l'évolution de l'indice général n'a guère dépassé 0.01 point ou a été nul.

Les biens et services avec les plus fortes incidences sur l'indice ont connu des hausses de prix respectives de +6.2% (combustibles liquides), +0.6% (repas au restaurant), +4.2% (presse et quotidiens), +1.2% (boissons au restaurant) et +3.7% (fleurs). Des renchérissements particulièrement importants ont par ailleurs été relevés pour le gaz liquéfié (+8.3%), les combustibles liquides (+6.2%) et le gazoil routier (+4.4%). Du côté des baisses, les mouvements les plus en vue ont concerné les services de téléphone, télécopie etc., dont les prix ont reculé de -8.1%, ainsi que les pommes de terre (-6.1%).

En marquant en moyenne une hausse de +2.6% du 1er septembre au 1er octobre 2000, les produits pétroliers ont - comme les mois précédents - constitué le facteur inflationniste essentiel. L'évolution des prix de l'ensemble des autres biens et services s'est limitée durant cette période à +0.18%.

L'indice au 1er novembre 2000 sera publié le 7 décembre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. La publication (Indicateurs ra-

pides - Série A1 N° 10/2000) est disponible au Statec, b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation (M. Ernest Robert), tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

Note de Conjoncture n° 3/2000

La situation économique au Luxembourg à la fin du troisième trimestre de 2000

Dans sa Note de conjoncture n° 3/2000 le Statec présente le bilan conjoncturel du Luxembourg pour les trois premiers trimestres de cette année. Celui-ci est exceptionnel, et, si les services, tirés par le dynamisme du secteur financier, sont toujours en pleine expansion, la performance touche désormais toutes les branches économiques. La Note de conjoncture n° 3/2000 comprend également une étude sur les éventuelles répercussions macro-économiques de la modification de la fiscalité des ménages. Sont relevés en particulier les incidences sur la consommation privée, l'offre de travail, l'inflation et le coût salarial.



Il existe une société de leasing qui ne vous réserve pas de mauvaise surprise en fin de parcours.

Vous ne le savez que trop bien: le prix d'une voiture de leasing dépend de plusieurs facteurs.

Ainsi, en fin de contrat, le décompte du kilométrage risque souvent de rendre le véhicule plus coûteux que vous ne l'aviez imaginé.

Trop ou trop peu de kilomètres au compteur: vous payez ou vous êtes remboursé au même tarif.

Vous voyez qu'il n'y a pas deux poids deux mesures chez CW Lease.

Vous effectuez moins de kilomètres que prévu? Vous bénéficiez d'un tarif de remboursement pour le moins exceptionnel. En fin de parcours, CW Lease s'avère donc nettement meilleur marché. Mais nous vous réservons d'autres bonnes surprises.

Des avantages quant aux tarifs, aux changements de pneus, aux véhicules de remplacement.

Si votre véhicule est immobilisé un certain temps, pour cause de vacances (bien méritées) ou de maladie (nous ne le souhaitons pas), vous ne payez que 50% pour cette période.

De plus, chez CW Lease, vous remplacez les pneus aussi souvent que la sécurité l'exige, sans majoration de prix. Et vous ne

descendrez jamais de plus d'une catégorie pour votre véhicule de remplacement. C'est bien la moindre des choses.

Mais les chiffres sont parfois plus forts que les mots. Nous avons une offre très convaincante à vous proposer.

Envoyez-nous le bon ci-joint, ou téléphonez-nous: vous serez surpris.



BON POUR UNE OFFRE CONVAINCANTE

Vite, faites-moi une offre sans engagement, en m'expliquant tout ce que CW Lease peut m'apporter.

Type de véhicule:

Km/an: Durée: mois

Nom: Prénom:

Fonction: Parc de: véhicules

Rue N°:

Code postal: Localité:

Tél.:/..... Fax:/.....

Envoyez ce bon complété à CW Lease Luxembourg S.A. 50, Route d'Esch
L-1470 Luxembourg Tél: 25 00 09-1, fax: 25 00 09-300

CW LEASE

Observations conjoncturelles récentes

Dernière mise à jour: 23 octobre 2000

Variations annuelles en %, sauf mention contraire							Même période de l'année précédente	
	avr-00	mai-00	juin-00	juil-00	août-00	sept-00	Moyenne des trois derniers mois	
Production industrielle par jour ouvrable en volume	8.7	4.7	8.2	6.1			6.3	-0.4
Chiffre d'affaires nominal du commerce	4.9	23.5	8.0	1.6			1.7	7.3
Chiffre d'affaires nominal de la construction	16.3	19.7	-0.5	-14.4			-9.4	10.4
Indice des prix à la consommation (IPC)	2.7	2.5	3.3	3.4	3.1	3.4	3.3	(1) 1.3
Inflation sous-jacente	1.5	1.6	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	(1) 1.4
Coût salarial moyen, par mois et par personne	3.1	3.6	4.6				3.7	2.5
Prix industriels dans l'industrie totale	5.5	5.5	6.3	6.4	7.6		6.8	-4.6
Exportations de biens en valeur	8.3	23.8	5.9	-1.9			8.8	4.7
Importations de biens en valeur	12.7	11.0	9.7	-9.6			2.9	11.6
Emploi salarié intérieur	5.7	6.0	5.8	5.9	5.4		5.8	5.2
Emploi national	2.7	2.9	2.7	2.9	2.7		2.8	2.3
Taux de chômage (en % de la population active)	2.6	2.6	2.5	2.4	2.5		2.5	2.7

(1) hors sécheresse

Source: STATEC

Une situation macro-économique „enthousiasmante“

La performance macro-économique du Luxembourg en l'année 2000 demeure un modèle en son genre au sein des économies européennes. La croissance de l'activité est très élevée et touche désormais tous les secteurs.

On a ainsi pu observer une véritable accélération de l'activité dans **l'industrie** au cours du premier semestre de cette année. La production en volume a progressé de 8.8% au cours des sept premiers mois de cette année, par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. La forte expansion de l'activité industrielle est à l'origine d'un taux d'utilisation des capacités record depuis 1992, à savoir 89%. Celui-ci n'est pas encore un handicap pour la production. En effet, d'après la dernière enquête de conjoncture, seul 11% des entreprises se sentaient gênées par l'insuffisance de l'équipement et 3% par le manque de main-d'œuvre. Ces taux pourraient cependant croître rapidement si des investissements nouveaux ne suivaient pas le rythme de l'extension de l'activité.

La conjoncture dans le secteur de la **construction** se maintient au beau fixe. Le chiffre d'affaires nominal réalisé par les entreprises de la construction a augmenté de 9.5% au cours des sept premiers mois de cette année. Le moteur de cette croissance a été le génie civil, dont la performance est liée à des projets d'infrastructure publique. L'emploi du secteur continue également de croître à un rythme soutenu.

L'évolution de l'activité dans le secteur financier a eu de nombreuses répercussions sur un ensemble d'autres services, notamment les „services aux entreprises“. Dans l'ensemble, les **services** affichent une progression annuelle du chiffre d'affaires de 21.6% au cours de six premiers mois de cette année. La bonne conjoncture profite également au commerce, pour autant que nous puissions en juger par la forte hausse du chiffre d'affaires: +12.2% de variation annuelle au premier semestre.

Au cours des sept premiers mois de 2000, le **commerce extérieur** s'est fortement développé et la balance courante du Luxembourg dégage un excédent de quelque 44 milliards de LUF, soit 10 milliards de plus qu'au premier semestre de l'année précédente. Dans l'ensemble les exportations de biens et de services ont progressé de 24% en valeur. Cette évolution est le reflet de la réaction très positive des opérateurs économiques résidents à la forte augmentation de la demande internationale.

La croissance de **l'emploi salarié** intérieur atteint des valeurs historiquement élevées. Pour les huit premiers mois de cette année le nombre de salariés a augmenté de 5.9% par rapport à la même période un an auparavant. Quant au taux de **chômage**, il continue de se résorber (2.6% en août de cette année contre 2.7% en août 1999). Face à un niveau de chômage relativement faible (4.640 personnes en août 2000), ce sont essentiellement les frontaliers qui viennent satisfaire la demande nouvelle de main-d'œuvre. La forte conjoncture contribue à réduire la durée

d'inscription des chômeurs „en rotation“ tandis que les mises au travail et les mesures de formation, elles aussi en hausse, sont destinées à combattre le chômage structurel. Il n'empêche qu'on observe une légère hausse du chômage de longue durée.

L'inflation, un souci?

Il est un fait que l'inflation est plus élevée actuellement au Luxembourg que dans bon nombre de pays européens. Ceci est dû en grande partie à la hausse des prix du pétrole brut et à la part plus grande que prend celui-ci dans la structure du prix à la consommation au Luxembourg, grâce aux taxes fixes (accises), plus faibles. Le mécanisme d'indexation des salaires a ainsi été déclenché à deux reprises ces quinze derniers mois.

La Note de conjoncture n° 3/2000 présente également les prévisions du STATEC en matière d'inflation. Sur base des hypothèses retenues, le scénario suivant a été établi:

- Un taux d'inflation moyen de 3.1% pour 2000 et de 2.1% pour 2001.
- Un profil tel que les taux de variation annuels seraient inférieurs à 2.0% dès le deuxième semestre de 2001.

- Une tranche indiciaire viendrait à échéance au deuxième trimestre de l'année prochaine.

Les répercussions de la réforme de la fiscalité des ménages

Le Gouvernement vient d'annoncer des réductions fiscales pour les ménages dès 2001 et pour les entreprises à partir de 2002. Le STATEC s'est penché sur les répercussions macro-économiques des mesures fiscales prises en faveur des ménages. Peu de choses peuvent être affirmées avec certitude, si ce n'est que le revenu disponible des ménages va connaître un choc positif (+6% au total en 2000 et 2001) et que la consommation privée, et donc la croissance du PIB, vont s'en ressentir positivement. Une quantification précise et complète de ces impacts n'a pas été possible, mais l'étude conclut que l'économie luxembourgeoise pourrait connaître un supplément de croissance d'un demi point de pourcentage (en volume) par an entre 2001 et 2004.

D'autres variables économiques sont susceptibles d'être affectées: l'offre de travail des ménages, l'inflation des biens de consommation et le coût salarial. En résumé, suite à la hausse du revenu disponible, les réactions suivantes ont pu être détectées, avec des degrés de probabilité divers:

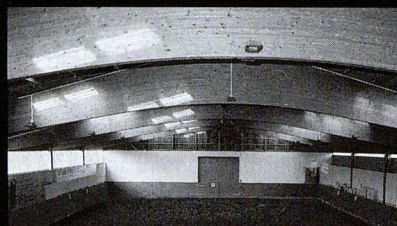
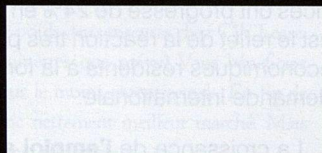
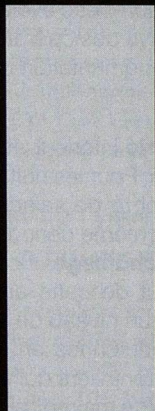
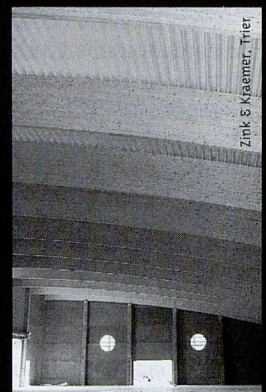
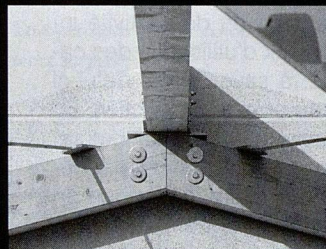
Ökologisch nachhaltige Konzepte und
architektonisch interessante Lösungen
für schlüsselfertige Industriebauten.
Hallen, schlüsselfertig in Holzbauweise
oder in Kombination mit Stahl/Stahlbeton.

Weil wir davon überzeugt sind.

Warum Holz?

Da fallen uns tausend Gründe ein.

Wenigstens von einigen würden wir Sie gerne überzeugen.



steffen



HALLEN- UND
GEWERBEBAU

Steffen Hallen- und Gewerbebau

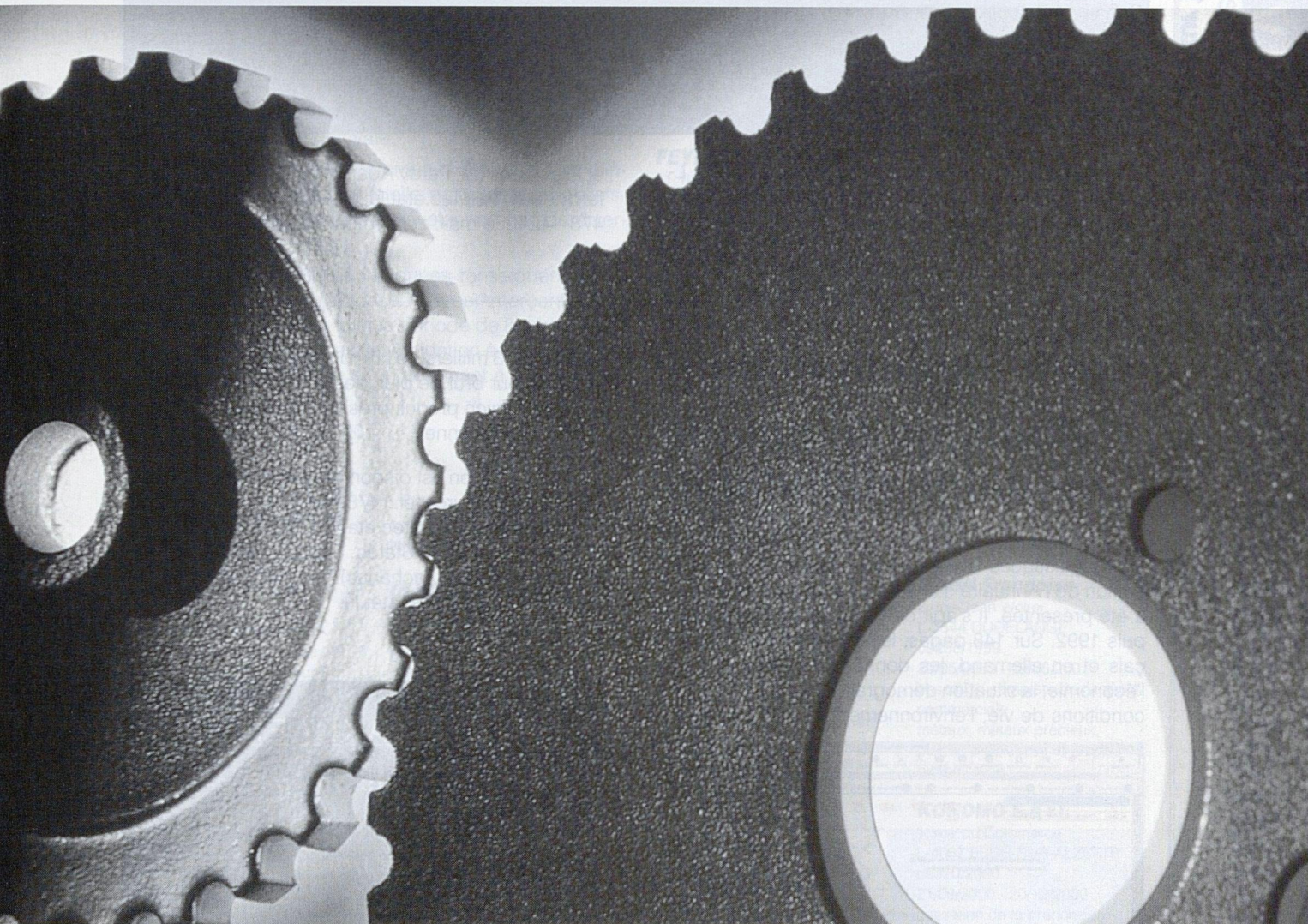
Potaschberg · rue Flaxweiler

L-6776 Grevenmacher

Tel. 0 03 52/71 97 24 · Fax 0 03 52/71 97 98

RIEN NE TRADUIT MIEUX L'INTERACTION

ENTRE VOUS ET NOUS



Crédits d'investissement, de caisse et d'équipement, aides étatiques,
leasing et conseils en placements:

NOUS CONTRIBUONS À TRANSFORMER

VOTRE ÉNERGIE EN RÉSULTATS

**CREDIT
EUROPEEN**

Variable	Type de la réaction	Degré de probabilité associé
Consommation privée	à la hausse	très probable
Offre de travail	à la hausse	probable
Coût du travail	à la baisse	peu probable
Inflation	à la hausse	probable

La publication est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 120.- LUF / 2.97 EUR. Pour en savoir plus: Section Conjoncture

et Prévisions (M. Ferdy Adam), tél: 478 - 4217, e-mail: ferdy.adam@statec.etat.lu, M. Zulmiro Da Costa, tél: 478 - 4242, e-mail: zulmiro.dacosta@statec.etat.lu.

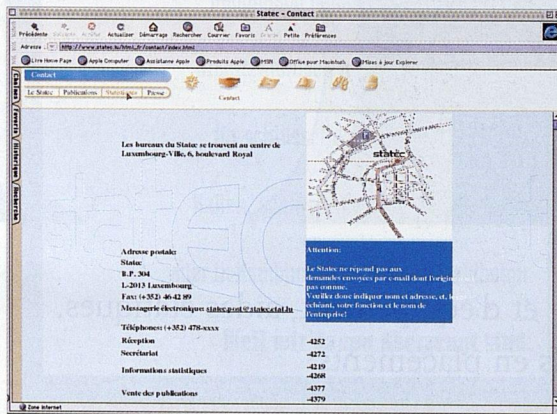
Grande Région Saar-Lor-Lux

Parution du nouvel annuaire statistique

Lors de la dernière réunion des directeurs des Offices Statistiques de la Grande Région, la nouvelle édition de l'Annuaire statistique de la Grande Région a été présentée. Il s'agit de la quatrième édition depuis 1992. Sur 148 pages, le lecteur trouve, en français et en allemand, les données comparables sur l'économie, la situation démographique et sociale, les conditions de vie, l'environnement etc., des cinq ré-

bitants et 93 milliers de km² de surface). Avec un produit intérieur brut de plus de 200 milliards d'euros, la Grande Région produit près de 3% de la richesse de l'Union Européenne.

La publication est disponible au Statec b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 10.- EUR. Pour en savoir plus: Statec, Section Centralisation et Diffusion (M. Guy Zacharias), tél: 478 - 4281, e-mail: guy.zacharias@statec.etat.lu.



gions, mais aussi des données qui permettent de situer la Grande Région dans l'Union Européenne. Les 8 chapitres sont structurés en quatre parties : Commentaire, bibliographie, définitions et tableaux statistiques. Des cartes et des graphiques mettent en évidence les faits saillants. Par rapport à l'édition 1996, des efforts considérables ont été faits pour compléter surtout les chapitres „Environnement“ et „Conditions de vie“.

Onze millions d'habitants résident sur le territoire de la Grande Région qui couvre une surface de plus de 65 milliers de km² (pour comparaison : la Lettonie a 3.7 millions d'habitants pour une superficie de 64.6 milliers de km², la Hongrie compte 10.3 millions d'ha-

VOTRE TAXI AERIEN

- Vols directs à la demande
- Rapidité et confort total
- Souplesse horaire
- Excellence du service

☎ 42 52 52-1



Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/11/2000:

AMEUBLEMENT WOLF-MORITZ S.à r.l.

17, rue de Stalingrad
L-4326 ESCH-SUR-ALZETTE
c9254/1999C
22/05/2000 - 21/05/2001
déménagement: 29, rue de Moedling, L-4246 Esch-sur-Alzette
articles d'ameublement, articles de décoration pour intérieurs, articles de literie

AU PLAISIR DES ARTS S.à r.l.

20, route de Longwy
L-1946 LUXEMBOURG
c9247/99
01/12/1999 - 30/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, articles de lustrerie, tableaux, articles de tapisserie, articles en porcelaine, tapis et objets d'art

BALLY LUXEMBOURG S.à r.l.

44, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
c9256/99
04/01/2000 - 03/01/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures

BOUTIQUE FELINE S.à r.l.

8, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG
c9270/2000
10/03/2000 - 09/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement, acces-

soires de mode assortis, articles textiles

CLUB LES AMIS DU BON VIN S.à r.l.

19, rue F. de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG
c9291/2000
26/07/2000 - 25/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
produits alimentaires

CORNICI & CO LUXEMBOURG S.à r.l.

17, rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG
c9246/99
29/11/1999 - 28/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
meubles meublants, articles d'art de la table et de décoration, objets d'art et antiquités

DENSBORN Georgette

3, rue des Ecoles
L-3461 DUDELANGE
c9306/2000
01/10/2000 - 30/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles pour peintures, papiers peints, articles de toilette, articles de parfumerie, souvenirs, jouets, produits d'entretien...

ENTENICH Roger

35, avenue de la Libération
L-3850 SCHIFFLANGE
c9252/1999
24/02/2000 - 23/02/2001
cessation complète de l'activité commerciale
vélos et accessoires

FELTES Pierre

Centre commercial Topaze
L-7525 MERSCH
c9239/99
01/02/2000 - 31/01/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de décoration pour intérieurs, articles en porcelaine, ustensiles de ménage et articles de bimbeloterie

FEYERSTEIN Suzanne

51, rue G.D.Charlotte
L-7520 MERSCH
c9296/2000
01/07/2000 - 30/06/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et vêtements de sports

FLAMMANG Albert

8, rue Prince Henri
L-7230 HELMSANGE
c9313/2000
23/09/2000 - 22/12/2000
déménagement: 12, rue Pierre Conrardy, L-7219 Helmsange
articles pour artistes peintres, pour peintres-décorateurs, articles de bricolage

GESCHWIND Joseph

15-19, rue de Trèves
L-6793 GREVENMACHER
c9285/2000
02/05/2000 - 01/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, outils, outillage, articles électriques, ustensiles de ménage

GOESSENS Jeanne

16, rue Principale
L-8805 RAMBROUCH
c9293/2000
15/05/2000 - 14/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie, articles de chemiserie et articles de fausse-bijouterie

HECRO S.à r.l.

16, rue de la Libération
L-3510 DUDELANGE
c9243/99
22/11/1999 - 21/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires y relatifs

HERTZ & CIE S.à r.l.

3, place de Paris
L-2314 LUXEMBOURG
c9299/2000
01/07/2000 - 30/06/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles textiles

HIRSCH S.à r.l.

42, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9260/2000
21/02/2000 - 20/02/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection pour hommes et garçons, articles de chemiserie, cravates et accessoires de mode y assortis

JACOB Annette

16, rue de Differdange
L-4437 SOLEUVRE
c9295/2000
25/05/2000 - 24/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de papeterie, journaux, périodiques, livres de poche, articles scolaires, jouets, articles de toilette

JOHANNIS Robert

55, rue Collart
L-3220 BETTEMBOURG
c9267/2000
15/03/2000 - 14/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
vélos et accessoires

KOHN Françoise

2, rue Jean Wolter
L-3544 DUDELANGE
c9258/1999
20/05/2000 - 19/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
métaux, métaux précieux, pierres précieuses et articles de bimbeloterie

KOKOMO S.à r.l.

1, rue du Commerce
L-4067 ESCH-SUR-ALZETTE
c9320/2000
21/09/2000 - 20/12/2000
cessation de la branche „articles d'habillement“
articles d'habillement

KREUTZ Christiane

5, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9268/2000
24/02/2000 - 23/02/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques et articles de bimbeloterie

LANNERS S.à r.l.

29, Grand-Rue
L-9050 ETTELBRUCK
c9284/2000
25/05/2000 - 24/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et articles de maroquinerie

LINGERIE BEAUMONT S.à r.l.

10, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

c9280/2000
11/04/2000 - 10/04/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de lingerie, de mercerie-bonneterie, de confection

M.L.K. S.à r.l.

80, route de Longwy
L-8080 BERTRANGE
c9241/99
13/11/1999 - 12/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie et chaussures sur une surface de vente en détail de 36 m2 au centre commercial Concorde

MELROSE S.à r.l.

38, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9271/2000
14/03/2000 - 13/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'hygiène, articles de ménage, articles textiles et vêtements

NANQUETTE Céline

4, Grand-Rue
L-8826 PERLE

c9310/2000
10/08/2000 - 15/08/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie-bonneterie,
tissus, articles de ménage, articles de quincaillerie, jouets

NICKELS Margot

107, rue de Bonnevoie
L-1261 LUXEMBOURG
c9319/2000
15/09/2000 - 14/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement et accessoires

NOUVELLE LINGERIE DE LUXE HORTENSE S.à r.l.

34, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG
c9259/2000
11/03/2000 - 10/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires, articles de lingerie et articles de bonneterie

NOUVELLE SOC. CHAUSSURES IERACE S.à r.l.

1, rue de la Gare
L-3839 SCHIFFLANGE
c9265/2000
18/03/2000 - 17/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et articles de maroquinerie

OPTIQUE HOWALD S.A.

Centre commercial CACTUS
L-2529 HOWALD
c9323/2000
02/10/2000 - 01/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles optiques

OTZEN Birte

30, rue de Hesperange
L-1731 LUXEMBOURG
c9317/2000
20/09/2000 - 19/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles de confection

PARIS VILLE S.A.

56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

c9305/2000A
02/10/2000 - 30/12/2000
déménagement: 56, Grand-Rue,
L-1660 LUXEMBOURG
articles de toilette et articles de fausse-bijouterie

SACCHETTI Giuseppe

86, rue du Canal
L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE
c9315/2000
16/09/2000 - 15/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de décoration pour intérieurs, articles d'artisanat d'art

SCHUSTER Aloyse

Place Bleech 12
L-7610 LAROCLETTE
c9276/200A
01/10/2000 - 31/12/2000
déménagement: 43, rue de la Gare, L-6440 Echternach
commerce d'habillement

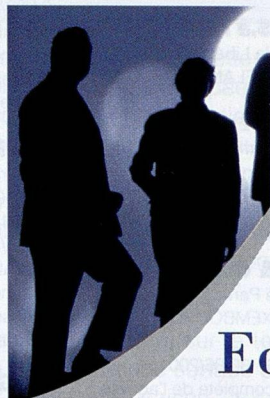
SKOTRADE S.à r.l.

18-20, avenue de la Gare
L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE
c9283/2000
02/05/2000 - 01/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures, articles de maroquinerie, bas, chaussettes et parapluies

Ne rêvez plus. Agissez!

Appréhender pour vous les réalités complexes du tissu économique et social en constante mutation :
telle est notre compétence. Vous apporter clairement dans un langage simple, les meilleurs outils d'aide à la décision pour vous accompagner dans votre projet d'entreprise : **telle est notre mission.**

LuxBiz
CONSULTANTS



- Elaboration de plans d'entreprise.
- Intermédiation et négociation
avec les banques et les instances publiques.
- Coaching.
- Ingénierie financière.
- Diagnostic entreprise.
- Formation professionnelle continue.
- Des conseils avisés, des solutions personnalisées.

Ecouter, analyser, anticiper.

Luxembourg Business Consultants SA, 4, rue Henri Schnadt, B.P. 1952, L-1019 LUXEMBOURG - Tél. 40 37 27-1 - E-mail : mailto@fice.lu

Appels à proposition

Technologies de la société de l'information (IST)

Le 5ème appel à propositions du programme IST vient de paraître avec un budget de quelque 220 millions d'euros. La date limite est fixée au 15 janvier 2001. En ce qui concerne le domaine «ouvert» dans les technologies futures et émergentes (FET) et les activités de soutien, l'appel se clôture le 15 février 2001, avec une procédure en deux étapes (proposition abrégée puis complète).

Par ailleurs, la Commission finance l'organisation de conférences, d'ateliers, de séminaires et d'expositions concernant le programme IST. L'appel à propositions est ouvert en permanence jusqu'au 14 juin 2002. Les demandes de subvention doivent parvenir à la Commission au moins 5 mois avant la date de l'événement.

Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez vous adresser à Luxinnovation GIE, Claude LIESCH, tél.: 43 62 63 1, fax. 43 81 20, e-mail: claudeliesch@luxinnovation.lu ou consulter le site: www.cordis.lu/ist

Croissance compétitive et durable

La Commission a lancé un 4ème appel à propositions spécifique sur les mesures et essais (activités à caractère générique) et le soutien aux infrastructures de recherche. Il couvre 34 sujets retenus parmi les besoins spécifiques identifiés lors de l'appel à manifestations d'intérêt. La date limite est fixée au 15 mars 2001. Le budget indicatif s'élève à 11 millions d'euros pour les mesures et essais. Par ailleurs, 14 Meuros iront aux infrastructures de recherche: la Commission a décidé de mettre l'accent sur les instituts virtuels tels qu'ils se dessinent dans l'espace européen de recherche.

Pour toute information vous pouvez consulter le site: www.cordis.lu/growth/home.html ou contacter: Luxinnovation GIE, Gilles SCHLESSER, tél. 43 62 63 1, fax. 43 81 20, e-mail: gilles.schlesser@luxinnovation.lu

Energie, environnement et développement durable (EESD)

La Commission a publié, le 24 octobre dernier, un appel à propositions sur la partie «énergie non-nucléaire» du programme EESD. Les dates limites sont fixées comme suit:

- JO 2000/C 303/11, activités de RDT à moyen et long terme
 - 9 février 2001 pour les parties 1 et 2
 - 14 décembre 2001 pour les parties 3 et 4
- JO 2000/C 303/12, activités de RDT à court terme
 - 15 mars 2001 pour les parties 1 et 2
 - 14 décembre 2001 pour les parties 3 et 4

Pour tout renseignement vous pouvez consulter le site: www.cordis.lu/eesd/calls/calls.htm ou contacter: Luxinnovation GIE, Brigitte DE HAECK, tél. 43 62 63 1, fax. 43 81 20, e-mail: brigitte.dehaeck@luxinnovation.lu

Lancement du premier appel à propositions de projets et du deuxième appel à propositions d'idées du Fonds National de la Recherche

Au nom du Gouvernement, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Recherche, et Monsieur Luc FRIEDEN, Ministre du Trésor et du Budget, viennent de signer des conventions avec le Fonds National de la Recherche en vue de la mise en œuvre de quatre programmes pluriannuels de recherche.

Les conventions prévoient l'attribution de contributions financières aux dépenses de réalisation des activités de recherches d'un montant de 25,2 millions d'euros entre 2001 et 2006 dans les domaines décrits par les quatre programmes suivants:

Le programme «Sécurité et efficacité des nouvelles pratiques du commerce électronique pour tous les acteurs socio-économiques» (SE-COM) dévelop-



Herbots Partners

TRAINING & CONSULTING



VOS PARTENAIRES EN DEVELOPEMENT

SALES * AFTER SALES * MARKETING

Téléphonez ou Faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners • 68, rue de Beggen • L-1220 Luxembourg • Tél.: 00.352.42 80 96 • Fax: 00.352.42 80 97

La Formation avec le M de Management

pera une recherche intégrée sur la sécurité des échanges électroniques et sur l'efficacité des nouveaux modèles organisationnels et logiciels de coopération électronique, afin d'améliorer la maîtrise des nouveaux contextes de coopération électronique.

Le programme «matériaux innovateurs et nanotechnologie» (NANO) vise à créer un Centre Européen spécialisé dans la caractérisation des matériaux à l'échelle du nanomètre.

Le programme «Gestion durable des ressources hydriques» (EAU) a comme objectif de constituer au Luxembourg un pôle d'excellence dans le domaine de l'eau qui puisse appréhender les mécanismes complexes du cycle naturel de l'eau, évaluer les moyens de sauvegarde des ressources et en protéger la qualité, développer des technologies innovantes de contrôle et d'épuration et lutter contre les gaspillages.

Le programme «Biotechnologie et Santé» (Santé-Biotech) s'articule autour de deux grandes pathologies, le cancer et les maladies cardiovasculaires, et l'intervention immunologique. Il vise à contribuer à l'amélioration qualitative de la prévention, de la détection et du traitement de ces pathologies ciblées, tout en renforçant la compétitivité de la recherche biomédicale luxembourgeoise sur le plan fondamental et clinique et sur celui des biotechnologies nouvelles au service de la Santé.

Le Fonds lance donc maintenant son premier appel à propositions de projets auprès des organismes, services et établissements publics autorisés à entreprendre des activités de recherche ainsi que de développement et de transfert technologiques visant à promouvoir le progrès scientifique ou l'innovation technologique.

Le délai de réception des formulaires est fixé au 1er février 2001 pour soumettre des propositions de projets concordant aux objectifs d'un des quatre programmes.

Par ailleurs, comme annoncé lors du colloque du 18 octobre dernier, pour son second appel à propositions d'idées pour des programmes pluriannuels futurs à lancer éventuellement en 2001, le Fonds s'adresse à toutes les personnes et organisations concernées par la Recherche, afin de retenir les futurs programmes les plus porteurs dans de nouveaux domaines. Le délai de réception des formulaires est fixé au 15 février 2001 pour soumettre des idées de programmes.

Les personnes intéressées sont priées de contacter le Fonds National de la Recherche, M. Raymond BAUSCH, c/o Ministère de la Recherche, 20, Montée de la Pétrusse, L-2912 Luxembourg, tél. 478-5215, fax 46 09 27, email bausch@mcesr.lu, pour recevoir des informations supplémentaires et les dossiers contenant les formulaires à utiliser.

NEWS

Etude environnementale

La Commission européenne vient de lancer un appel pour une étude environnementale des bâtiments occupés par les institutions européennes à Bruxelles et à Luxembourg. Le montant estimé de ce marché s'élève à 600 000 euros sur 5 ans. La date limite de l'offre a été fixée au mois de décembre 2000. Avant de prendre contact avec la Commission il est conseillé aux soumissionnaires de consulter le texte original de l'appel d'offres publié au Journal Officiel des Communautés Européennes (JOCE) sous la référence suivante: JO S 193 du 9.10.2000 p. 44

Contact: DG Admin-D-2, tél.: +32 - 2 - 295 25 44, fax: +32 - 2 - 299 19 24

Journées de l'aéronautique du 29-31 janvier 2001 à Hamburg (Allemagne)

Des présentations thématiques sur les réalisations technologiques et activités actuelles de la R&D aéronautique concertée seront proposées, en particulier dans le cadre de l'action clé «Nouvelles perspectives en aéronautique» du cinquième programme cadre de l'Union européenne. Les résultats des projets européens dans le domaine de la recherche aéronautique concertée seront présentés au cours d'une exposition, parallèlement à la tenue de session portant sur les thèmes suivants:

- frais de développement et délai de commercialisation
- efficacité des avions
- les avions et le respect de l'environnement
- capacité opérationnelle et sécurité des avions
- gestion et contrôle du trafic aérien
- recherche nationale et internationale aéronautique concertée
- les PME dans la chaîne d'approvisionnement de l'aéronautique

Un programme plus détaillé ainsi que des formulaires d'inscription sont disponibles à l'adresse suivante: <http://europa.eu.int/comm/research/growth/gcc/in-action-aero02.html>

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

+ index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision

+ listes de jugements + faillites

+ a) listes de protêts mensuelles

b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

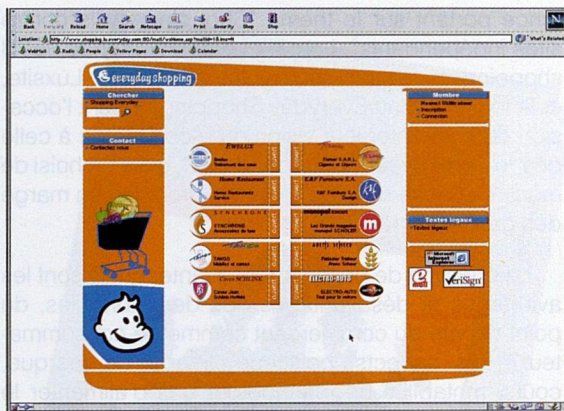
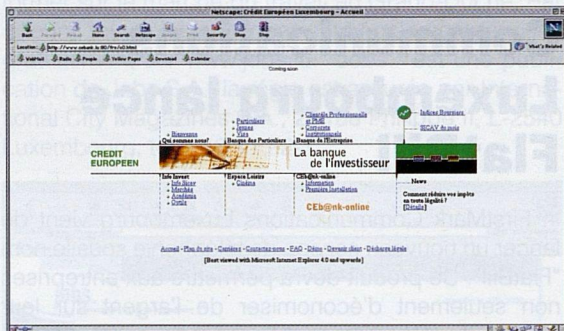
Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

E-Banking

Le Crédit Européen lance son site

A la mi-novembre, le Crédit Européen est entré dans l'ère de l'e-banking en proposant à ses clients le site informationnel et transactionnel www.cebank.lu, qui offre un accès à une information étendue sur l'offre de services et de produits de la banque, une multitude d'informations sur les Sicav et les marchés boursiers et une nouvelle banque online disponible 7/7, 24/24 h. A côté de ses fonctions purement bancaires, le nouveau site du Crédit Européen fonctionne également comme un véritable portail financier et de loisirs (infos financières quotidiennes, météo, programmes de cinéma, catalogue de sites, événements, etc.).



gler ses achats en ligne! Une procédure a priori classique si l'on excepte le passage obligé par les conditions générales de vente lors de la première inscription. Cette initiative mérite d'être saluée puisqu'elle permet une meilleure information et sensibilisation du consommateur. On peut cependant regretter que les étapes pour accéder à l'article convoité aient été multipliées par une sous-catégorisation excessive et que les photographies ne donnent pas systématiquement un meilleur aperçu des produits. Une fonctionnalité originale offre la possibilité au client de constituer sa liste de cadeaux à partir des produits proposés dans l'ensemble de la galerie marchande.

Par ailleurs, Everyday Shopping permet aux boutiques de fournir leurs coordonnées complètes ainsi que leur numéro de TVA et d'inscription au registre du commerce. Tous les commerçants présents sur Everyday Shopping n'utilisent pas encore cette faculté pourtant propre à rassurer le consommateur. Même si le client a la possibilité de se faire indiquer le prix des produits dans sa devise – EUR, BEF, LUF, FRF ou DEM, à déterminer lors de la gestion du profil –, la livraison n'est malheureusement possible qu'au Luxembourg (voire uniquement à Luxembourg-ville selon les commerçants) et le montant de la commande payable en euro ou en francs luxembourgeois, pour le moment. Concernant les conditions pour installer sa boutique virtuelle sur Everyday Shopping, les commerçants peuvent s'adresser à everydayshopping@tecsysip.lu (téléphone: 800 77 888). (Communiqué par l'Observatoire des nouveaux médias du CRP Henri Tudor, extrait du site <http://www.nmg.lu>)

E-Shopping

Everyday Shopping Luxembourg en ligne

Initialement annoncée pour le mois de septembre dernier, la galerie marchande virtuelle Everyday Shopping est désormais disponible à l'adresse <http://www.shopping.lu.everyday.com>. Elle réunit pour son lancement dix shops: K&F Furniture (mobilier et accessoires de bureau), Arens Scheer (Traiteur), La boutique virtuelle de Tango (entreprise partenaire du projet), Home Restaurant (service qui permet au consommateur de commander son repas dans 1 ou 2 restaurants et de se faire livrer), Fixmer (shop de cigares et liqueurs), Synchrone (articles d'horlogerie, maroquinerie, accessoires), Monopol Scholer, Caves Schlink, Ewelux (traitement des eaux), Electro-auto (accessoires automobiles). Un système de classement aléatoire des shops sur la homepage à chaque connexion est utilisé. Même si elle est un peu déconcertante pour l'internaute au départ, cette fonctionnalité a l'avantage de ne pas offrir de «place de faveur» aux commerçants partenaires.

Pour acheter sur Everyday Shopping, il suffit de s'inscrire en tant que nouvel utilisateur, d'accepter les conditions générales de vente, de remplir son caddie, de fournir ses coordonnées et éventuellement de ré-

13 décembre 2000

Conférence "Shopping malls contre sites indépendants"

Le New Media Group du CRP Henri Tudor organise le mercredi 13 décembre 2000 de 14h à 17h à Esch-sur-Alzette (Technoport Schlassgoart) une confé-

rence portant sur le thème "Shopping malls contre sites indépendants". Lors de cette table ronde, les 3 shopping malls luxembourgeois (Achats.lu, Luxsite, et le tout nouveau Everyday Shopping) auront l'occasion de confronter leur vision du e-commerce à celle des "e-commerçants indépendants", qui ont choisi de monter leur site de commerce électronique en marge des galeries virtuelles.

La question de base est la suivante: quels sont les avantages et désavantages des deux formules, du point de vue du commerçant comme du consommateur? Les aspects logistique, image de marque, coûts, rentabilité ne manqueront pas d'alimenter le débat, auquel le public sera cordialement invité à participer par ses questions afin d'enrichir la réflexion menée lors de cette rencontre. Pour plus d'information: www.nmg.lu.

E-Shopping

Mise en ligne de la nouvelle version d'Achats.lu

La version 2.0 shopping mall d'Espace Net est en ligne depuis la mi-novembre sur l'adresse www.achats.lu. Qu'offre-t-elle de nouveau par rapport à la première mouture du site qui a été le pionnier des portails de commerce électronique au Luxembourg? Du côté du end-user, l'ergonomie du site a été repensée par ses concepteurs, qui ont désormais à leur disposition un moteur de recherche par mot clé, disponible pour tous les magasins présents sur Achats.lu. Pour plus de facilité, l'internaute n'utilise qu'un seul et même caddy, même s'il achète dans plusieurs magasins de la galerie. Le formulaire de commande est donc unique.



Le commerçant qui place son shop sur Achats.lu se voit proposer une interface lui permettant de gérer lui-même, après une formation produquée par Espace Net, de chez lui, son magasin en ligne (ajouter un produit du catalogue, modifier les tarifs, faire part d'une

promotion, modifier le descriptif d'un article, ...). Il peut également modifier la présentation graphique de son site. L'équipe technique demeure bien sûr à la disposition des commerçants, qui viennent d'horizons très divers: la maison de production Samsa vend ses cassettes vidéos sur Achats.lu, mais tout un chacun peut aussi s'y procurer des produits alimentaires, des fleurs, ... Le business model d'Achats.lu n'a pas changé: l'absence de frais d'initialisation est compensée par un pourcentage sur les ventes effectuées dans les shops en ligne. (Communiqué par l'Observatoire des nouveaux médias du CRP Henri Tudor, extrait du site <http://www.nmg.lu>)

Téléphonie

FirstMark Communications Luxembourg lance FlatBill

FirstMark Communications Luxembourg vient de lancer un nouveau service de téléphonie sous le nom "FlatBill". Ce produit devra permettre aux entreprises non seulement d'économiser de l'argent sur leur facture de télécommunications, mais aussi d'être à l'abri de toute surprise. En effet, mois après mois, le montant de la facture restera identique. Ce dernier est calculé sur la base de la moyenne des dernières factures de téléphone, minoré d'une réduction substantielle.

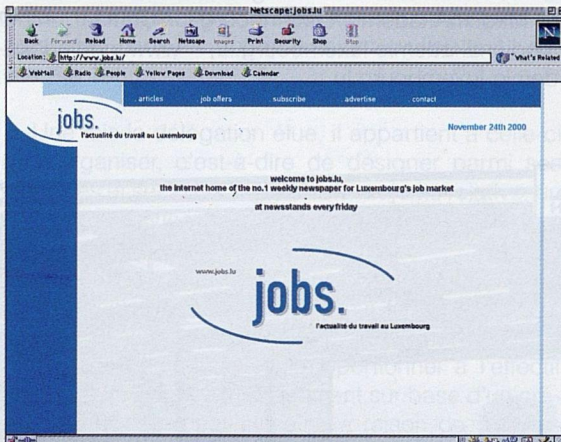
FlatBill est destiné aux PME et PMI et entend changer la façon dont ces entreprises conçoivent leurs dépenses en téléphonie. Ce nouveau service de téléphonie n'impose aucun engagement contractuel au client et tient compte des variations du trafic téléphonique par une révision à la baisse ou à la hausse de la facture après plusieurs dépassements successifs du montant fixé initialement. FlatBill offre plusieurs avantages aux entreprises en plus des réductions de coûts: il réduit le temps passé par l'administration comptable à contrôler les factures et rend la budgétisation plus rapide.

FirstMark Communications Luxembourg, pionnier de la Boucle Locale Radio (BLR), offre des services de télécommunications tels que l'accès Internet à haut débit, des lignes louées nationales et internationales et bien entendu des services voix (réductions sur les appels nationaux et internationaux, mise à disposition de numéros gratuits de type 800 xxx). Détenteur d'une licence A délivrée par l'ILT (Institut Luxembourgeois des télécommunications), FirstMark Luxembourg, qui a acquis la société luxembourgeoise Direct Telecom en 1999, continue son déploiement national pour couvrir l'ensemble du territoire d'ici à mi-2001.

Jobs

Nouvel hebdo sur l'actualité de l'emploi

Depuis le mi-novembre, le lecteur intéressé retrouve chaque vendredi chez son libraire un nouvel hebdomadaire sur l'actualité du marché de l'emploi au Luxembourg. "Jobs." propose en effet des articles de fond sur les sujets et les décideurs qui font bouger le marché de l'emploi dans la Grande Région Sarre-Lor-Lux. "Jobs.", première publication spécialisée dans ce domaine, bénéficie d'un tirage de près de 18.000 exemplaires sur la Grande Région, d'une distribution ciblée et d'un lectorat composé en majeure partie de professionnels de tous niveaux à la recherche d'un nouvel employeur ou désireux de s'informer sur le marché du travail au Grand-Duché. Par ailleurs, toutes les annonces sont également reprises gratuitement sur www.jobs.lu. "Jobs." est une publication de Jobs S.A., la régie est assurée par International City Magazines S.A., 25 rue Philippe II, L-2540 Luxembourg, tél. : 46 11 22-1.

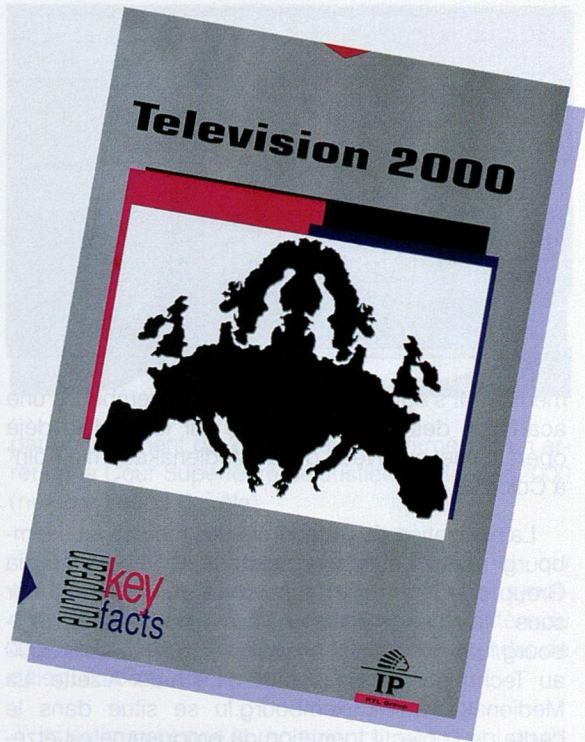


Nouvelle parution

European Television Key Facts 2000

Dans sa septième édition, l'étude "European Television Key Facts 2000" présente non seulement environ 500 chaînes TV provenant de 34 pays différents, mais également les marchés nord-américain, japonais, brésilien, mexicain, israélien et d'Afrique du Sud. Les Television Key Facts constituent par conséquent l'une des documentations les plus complètes sur le media TV.

À côté des informations portant sur le paysage télévisuel individuel de chaque pays, "Television 2000" comprend également cinq chapitres-analyse, consacrés aux principales tendances mondiales dans le domaine de la télévision. "Television 2000" confirme



que la télévision est de nouveau le média de masse Nr.1. Grâce à de nouveaux concepts, de nouveaux visages et de nouveaux formats qui atteignent simultanément l'ensemble des couches de la population, les chaînes TV ont réussi avec succès à réfuter la thèse de la fin de la communication de masse.

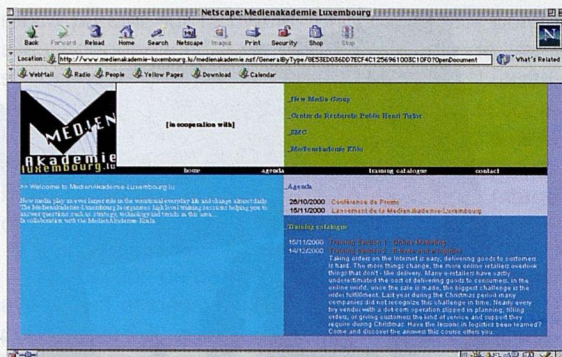
"European Television Key Facts 2000" est une publication du Group IP. Pour plus d'information : IP Luxembourg s.à r.l, 23 Val fleuri, L-1526 Luxembourg, B.P. 2563, L-1025 Luxembourg, tél. 44 70 70-1, fax: 44 20 24, e-mail: pcom@ipl.lu.

Medienakademie Luxembourg

New Media Center of Excellence

En octobre 1999, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Premier Ministre de la Rhénanie et du Nord-Westphalie Wolfgang Clement ont signé un accord de coopération dans le domaine des médias. Il a été retenu dans l'accord que la coopération entre les parties signataires couvre quatre points essentiels, à savoir le soutien à la production audiovisuelle, la formation continue dans les médias, la promotion internationale du secteur des médias et des télécommunications et les activités communes dans le secteur de l'internet

En ce qui concerne le volet formation continue dans les médias, le Service des Médias et des Communications vise la création d'une "Académie des



médias". Il s'agit d'implémenter au Luxembourg une académie des médias calquée sur le modèle déjà opérationnel au niveau de la "Medienakademie Köln" à Cologne.

La réalisation de l'académie des médias à Luxembourg a été confiée au département New Media Group du Centre de Recherche Public Henri Tudor sous la dénomination Medienakademie-Luxembourg.lu. Ses activités ont débuté en novembre 2000 au Technoport Schlassgoart d'Esch-sur-Alzette. La Medienakademie-Luxembourg.lu se situe dans le cadre de l'objectif formation du programme e-Letzebueg et s'est donné comme but de pourvoir le Grand Duché de Luxembourg d'un centre d'excellence en matière de formation continue en nouveaux médias.

Son mode de fonctionnement, à l'instar d'internet, est basé sur un réseau de partenaires issu d'une collaboration entre la Medienakademie Köln (www.medienakademie-koeln.de) et la Medienakademie-Luxembourg.lu. Ce partenariat entre les deux entités a été récemment officialisé par une convention de collaboration renforçant entre autre la dimension internationale de leurs réseaux d'experts.

Le programme de cette année couvrira des thèmes d'actualité tels que l'online-marketing, l'e-commerce, l'e-banking, la digital TV, le cost-management de projets web, l'e-content, les aspects juridiques de l'internet ou encore les business models d'internet. Les formations seront assurées par des experts et se dérouleront à raison d'une session par mois au Technoport Schlassgoart d'Esch-sur-Alzette. Elles s'adressent aux professionnels des nouveaux médias, aux chefs de projet en nouveaux médias, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprises et de start-up demandeurs de sites internet et de services on-line.

Sur le site internet www.medienakademie-luxembourg.lu sont publiées régulièrement les informations relatives aux événements organisés dans le cadre de la MedienAkademie-Luxembourg.lu. Contact: info@medienakademie-luxembourg.lu, www.medienakademie-luxembourg.lu





AMÉNAGEZ VOTRE ESPACE EN TOUTE LIBERTÉ

**Demandez votre CD-ROM „MediAstron“ :
références et informations sur les bâtiments ASTRON.**

Industriels, Commerçants, Artisans,
Construisez vos usines, entrepôts et bureaux avec ASTRON,
le N°1 de la construction de bâtiments métalliques en Europe.


ASTRON vous offre un service global:

- de 10 à 100 m sans poteaux intermédiaires,
- des constructions de 1 à 4 niveaux,
- 25 millions de m² construits en 35 ans,
- des Bâtisseurs experts près de chez vous.



P.O. Box 152, L-9202 Diekirch, Tél.: 80 29 11, Fax.: 80 34 66
info@astron.lu · www.astron.lu

**Building
Systems**




L'attribution du mandat de délégué libéré au sein de la délégation du personnel en cas d'égalité de voix entre deux candidats

La représentation du personnel dans les entreprises est organisée au Luxembourg par la loi modifiée du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel. En vertu de cette loi, les entreprises occupant régulièrement au moins 15 travailleurs doivent procéder à l'élection d'une délégation du personnel. Cette élection doit être organisée si les 15 travailleurs sont occupés de façon permanente au cours des 12 mois précédant celui dans lequel se situe l'affichage fixant la date des élections. La durée du mandat des délégués du personnel est de 5 ans. Au Luxembourg, les dernières élections pour désigner les délégués du personnel dans les entreprises ont eu lieu le 11 novembre 1998.

Une fois la délégation élue, il appartient à celle-ci de s'organiser, c'est-à-dire de désigner parmi ses membres et selon les règles de la majorité relative, un Président, un Vice-Président et un Secrétaire.

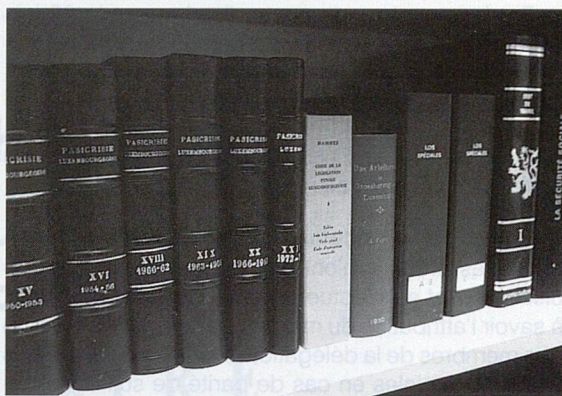
Afin que les délégués puissent exercer leurs fonctions, l'article 21 de la loi du 18 mai 1979 prévoit que le chef d'entreprise doit leur accorder un crédit d'heures rémunérées total proportionnel à l'effectif des travailleurs qu'ils représentent sur base d'un crédit de 40 heures par semaine à raison de 500 travailleurs représentés.

Le contingent d'heures est accordé à l'ensemble des membres composant la délégation. La question de la répartition du crédit devra être résolue à l'intérieur de la délégation concernée.

Dans les entreprises dont l'effectif excède 500 travailleurs d'un même statut (ouvriers ou employés privés), des délégués à plein temps, dispensés de tout travail et dont le nombre est fixé par la loi en fonction du nombre des travailleurs représentés, sont désignés par la délégation.

Néanmoins, la loi ne prévoit pas de dispositions formelles pour l'attribution du mandat de délégué libéré au sein de la délégation du personnel en cas de parfaite égalité de voix à l'intérieur de la délégation entre 2 listes et partant 2 candidats.

La procédure à suivre dans un tel cas ainsi que l'attribution du poste de délégué libéré a fait l'objet d'un litige toisé par le Tribunal du Travail d'Esch-sur-Alzette



par un jugement du 25 juin 1999 confirmé par un arrêt de la Cour Supérieure de Justice du 6 juillet 2000 (numéro 23909 du rôle).

Les requérants, délégués du personnel qui s'étaient présentés ensemble sur la liste d'un syndicat, faisaient recours contre l'application du critère du candidat le plus âgé pour l'attribution du mandat de délégué libéré.

Ils estimaient que le règlement grand-ducal du 21 septembre 1979 concernant les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel ne prévoit nullement la désignation des fonctions et mandats des délégués une fois élus, de sorte que l'article 34, prévoyant l'élection du candidat le plus âgé en cas d'égalité des suffrages, ne peut être appliqué qu'au scrutin majoritaire, l'application au scrutin proportionnel ne se concevant que pour départager deux candidats en cas d'égalité de suffrages sur une même liste, alors qu'une égalité de suffrages inter-listes ne saurait être départagée sur base du critère de l'âge. Ainsi, la délégation se serait laissée induire en erreur et aurait amalgamé les deux systèmes majoritaire et proportionnel, alors qu'il s'agissait d'abord, et ce par un scrutin proportionnel par listes, d'attribuer le siège, sans encore y mettre le nom d'un candidat. Ensuite la délégation aurait dû trouver un critère objectif pour la répartition du siège, en dehors de l'identité des candidats au lieu de se baser sur les deux candidats ayant obtenu chacun 5 voix, et de suivre le président de la délégation, qui fut par hasard un des candidats en lice, et qui a déclaré élu le candidat le plus âgé, c'est-à-dire lui-même.

Les défenseurs, c'est-à-dire les délégués qui s'étaient présentés sur la liste d'un autre syndicat, firent plaider que ce sont les membres de la délégation élue et non pas l'électorat actif ayant figuré sur les listes électorales qui désigneraient selon les règles du scrutin proportionnel par listes le ou les délégués libérés. Il argumentaient qu'en cas de parité de voix dans le cadre des élections des président, vice-président et secrétaire de la délégation du personnel, le candidat le plus âgé serait chaque fois élu en vertu de l'article 27 (1) de la loi de 1979 et que partant par analogie le candidat le plus âgé devrait également être retenu en cas d'égalité de suffrages lors de la désignation du délégué libéré.

Par jugement rendu contradictoirement le 25 juin 1999, le tribunal s'est déclaré compétent *ratione materiae*, a reçu la requête mais a déclaré le recours introduit par les demandeurs non fondé.

Pour statuer ainsi, le tribunal de travail a retenu entre autres la motivation suivante:

«Il est certain que les textes législatifs et réglementaires précités n'ont pas prévu l'hypothèse précise dont est saisi actuellement le Tribunal du travail, à savoir l'attribution du mandat du délégué libéré à un des membres de la délégation issue des résultats des élections sociales en cas de parité de suffrages absolue des deux candidats restés en lice.»

Il y a partant lieu de recourir à une lecture approfondie des textes légaux pouvant avoir vocation à s'appliquer au cas d'espèce, ainsi que des travaux parlementaires de la loi du 18 mai 1979, respectivement de celle du 3 avril 1980 ayant modifié la loi du 18 mai 1979, et de raisonner également par analogie aux solutions retenues dans le cadre du règlement grand-ducal du 24 septembre 1974 sur les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel dans les comités mixtes d'entreprise et les conseils d'administration, de la loi électorale du 31 juillet 1924 et du règlement de la Chambre des Députés du 18 décembre 1990, tel que modifié.

L'article 21 (3) de la loi du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel dispose ce qui suit:

«Le chef d'établissement est tenu de libérer de tout travail généralement quelconque et d'accorder une dispense permanente de service avec maintien de la rémunération ainsi que, le cas échéant, du droit à la promotion et à l'avancement à:

- un délégué, lorsque l'effectif des travailleurs représentés par la délégation est compris entre 501 et 750 travailleurs;...».

Suite à la promulgation de la loi modificative du 3 avril 1980 et «... afin de respecter l'esprit et les traditions du droit syndical luxembourgeois lequel s'inspire très largement des principes du pluralisme syndical et des impératifs d'une démocratisation progressive des relations professionnelles à l'échelon de l'entreprise... «et dans le but» ... d'assurer aux tendances syndicales les plus représentatives au niveau de l'entreprise et de l'établissement un traitement égal en matière de facilités et de représentation» (cf. travaux préparatoires n° 2333 exposé des motifs), le scrutin majoritaire initialement prévu dans la désignation du délégué libéré a été remplacé par celui «... assurant une représentation proportionnelle appropriée à toutes les tendances représentées au sein des délégations principales d'établissement appelées à participer au scrutin» (cf. trav. prép. N° 2333 commentaire des articles).

L'alinéa 3 de l'article 21 (3) précité a ainsi été libellé comme suit:

«La désignation des délégués libérés est effectuée au scrutin secret de liste par les membres de la délégation selon les règles de la représentation proportionnelle.»

Il y a dès lors lieu de constater que la délégation du personnel élue selon le scrutin proportionnel par listes et représentant par ce biais déjà de façon appropriée «... toutes les tendances (minoritaires et majoritaires) représentées au sein des délégations principales de l'établissement...» (cf. trav. prép. n° 2333-1 avis du Conseil d'Etat, article 1), conformément au but poursuivi par le législateur lors de la réforme ponctuelle de l'article 21 (3) alinéa 1, est à considérer comme constituant, par analogie avec l'élection des membres des comités mixtes d'entreprise, un organe d'élection unique et homogène, à lui seul, issu des élections sociales auxquelles sont appelés à participer régulièrement «... les travailleurs des deux sexes, sans distinction de nationalité, âgés de 18 ans accomplis, liés à l'établissement par contrat de louage de services ou d'apprentissage et occupés dans l'entreprise depuis six mois au moins, au jour de l'élection...» (article 8 de la loi du 18 mai 1979).

Il est partant juridiquement erroné de vouloir faire rentrer dans la procédure de désignation du mandat du délégué libéré la référence à l'élément «externe» du résultat obtenu par une liste lors des élections «générales» des délégations. Cette interprétation est contraire non seulement au texte de loi précité, mais également à l'esprit de la loi et au but poursuivi du législateur consistant précisément à faire respecter «... les principes du pluralisme syndical et des impératifs d'une démocratisation progressive des relations professionnelles à l'échelon de l'entreprise...» (cf. trav. prép. n° 2333, exposé des motifs) par l'introduction du scrutin secret de liste proportionnel au niveau des membres, élus, de la délégation du personnel pour la désignation du ou des délégués libérés.

Il résultait en outre du procès-verbal de la réunion constitutive de la délégation du personnel du 16 décembre 1998 versé en cause que la délégation du personnel issue des élections du 11 novembre 1998 a scrupuleusement respecté les règles du scrutin proportionnel en déterminant le nombre électoral, en voulant attribuer le mandat à la liste ayant le quotient le plus élevé, en attribuant, en cas de nouvelle égalité, le mandat à la liste ayant obtenu le plus de suffrages et en attribuant le mandat, en dernier recours et en cas de nouvelle égalité, à la liste dont le candidat était le plus âgé, critère qui est en effet largement répandu dans le droit du travail collectif luxembourgeois, ainsi que dans la législation de droit commun des élections législatives et communales.

Il en résulte que le critère du candidat le plus âgé en cas d'égalité de suffrages au sein de la délégation du personnel lors de la désignation du délégué libéré est à considérer comme un critère objectif pour la répartition du siège.

E X P O R T E R
+
A S S U R E R
=
D U C R O I R E



**OFFICE DU
DUCROIRE**
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

**POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT**

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél. : 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal concernant les équipements sous pression transportables. (2401TTO)

Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle des véhicules routiers.

Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents et aux mesures d'exécution de la législation sur la mise en fourrière des véhicules en matière de circulation routière. (2410FMA)

Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal concernant l'octroi d'une aide budgétaire aux particuliers pour la promotion des véhicules à moteurs à faibles émissions de CO₂. (2402TTO)

Projet de règlement grand-ducal relatif à des modalités d'application et à la sanction du règlement CE no 1999/2000 du 17 juillet 2000 établissant un système communautaire révisé d'attribution du label écologique. (2403TTO)

Projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 1999/94/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 1999 concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves. (2409TTO)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances. (2404WJE)

Projet de loi relatif au basculement en euro le 1er janvier 2002 et modifiant certaines dispositions législatives. (2407FMC)

Projet de règlement grand-ducal relatif au basculement en euro le 1er janvier 2002 et modifiant certaines dispositions réglementaires. (2408FMC)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Convention collective de travail pour les métiers de la construction et du génie civil conclue entre les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part, et le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics et la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil, d'autre part. (2405FMI)

Projet de loi modifiant les articles 5 et 14 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum et l'article 18 de la loi modifiée du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs. (2416FMI)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal relatif aux modalités d'application de la déductibilité fiscale dans le chef de l'entreprise prévu par l'article 31, alinéa 3 de la loi du 8 juin 1999 aux régimes complémentaires de pension. (2406FMI)

Projet de loi portant ajustement des prestations et rentes accidents au niveau de vie de 1999. (2412TCA)

Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du Code des Assurances Sociales pour l'exercice 1999. (2413TCA)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 juin 1991 concernant les matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. (2411FMC)

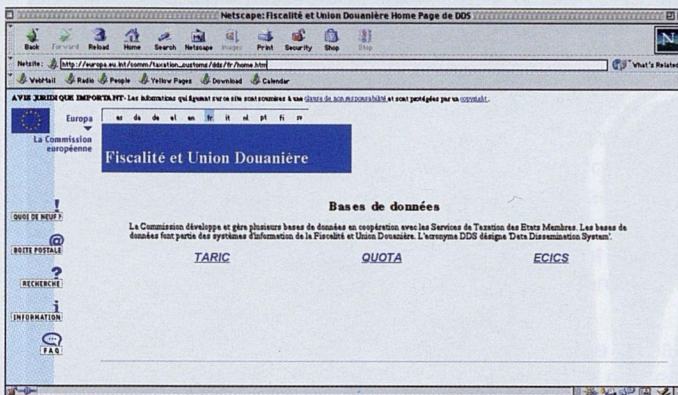
Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 29 avril 1999 établissant des critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants. (2415FMC)

Ministère de la Justice

Avant-projet de loi

- portant approbation de la Convention de La Haye du 1er juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance;
- portant nouvelle réglementation des contrats fiduciaires;

- modifiant la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers; et
- modifiant l'article 445 du Code de Commerce. (2414WJE)



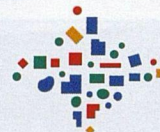
Fiscalité et Union Douanière

Le DDS maintenant disponible sur le serveur Europa

Le 4 septembre 2000, l'application de DDS (Data Dissemination System) a été mise à disposition sur le serveur EUROPA de la Commission Européenne. Cette application permet une consultation interactive du Tarif intégré de la Communauté (TARIC), des contingents et plafonds (QUOTA) et du répertoire Européen des substances chimiques (ECICS). Son utilisation est gratuite et elle peut être accédée via l'URL suivante: http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/dds/fr/home.htm.

Retraites complémentaires :
besoin d'y voir plus clair ?

La pension complémentaire constitue un outil indispensable dans la politique salariale de l'entreprise d'aujourd'hui. Mais il s'agit d'un avantage extra-légal souvent perçu comme une matière compliquée qui touche à des domaines divers : juridique, fiscal, social, technique, comptable et actuariel. Voilà pourquoi Fortis, un des leaders européens en matière de Pension Complémentaire, s'engage à vous aider dans vos choix. Afin de vous soumettre un contrat d'assurance groupe personnalisé, nos conseillers étudient avec vous vos besoins spécifiques et vous aideront à y voir plus clair dans les nouvelles dispositions légales et fiscales instaurées par la nouvelle loi sur les Régimes de Pension Complémentaire.



FORTIS

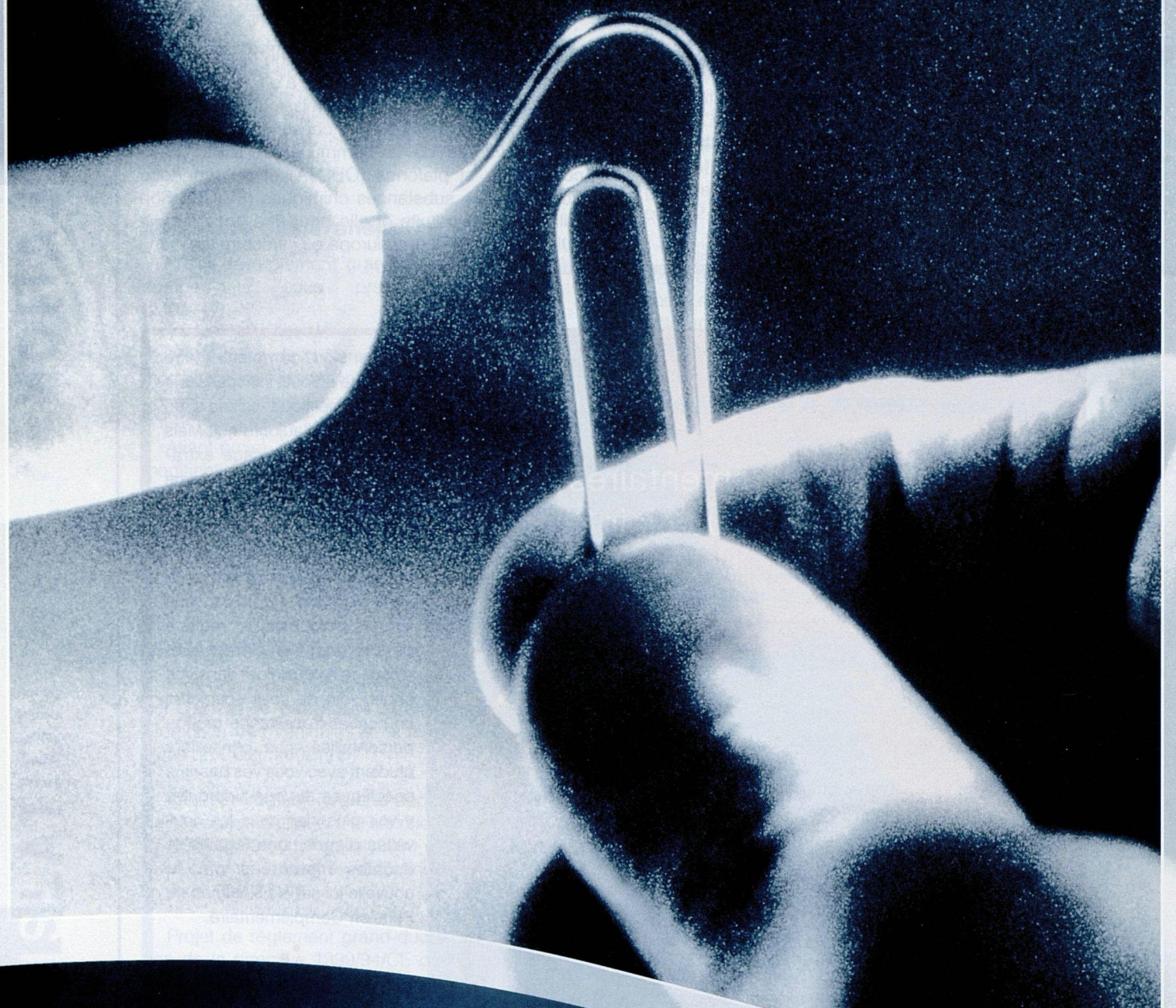
Solid partners, flexible solutions

DÉPARTEMENT VIE ENTREPRISES
FORTIS LUXEMBOURG
ASSURANCES

74, Grand-Rue L-1660 Luxembourg
Tél. : (352) 24 18 58 239
Fax : (352) 24 19 01
e-mail : d.bossicart@fortis.lu

Merkur 10 • 2000

Nerveux... ou juste un peu fatigué,
peut-être?!?...




Dans ce cas, nous avons le bon remède pour vous:
Découvrez l'effet "business sans stress", à Mondorf Le Domaine Thermal.
Après *vosre meeting ou vosre séminaire* dans une de nos salles de conférences,
vous pourrez vous ressourcer à *Mondorf Le Club* ou profiter des soins régénérants
de *Mondorf Bien-Etre*. Alors, faites le premier pas vers la décontraction et contactez-nous au 66 12 12-665.

Ensemble, nous trouverons la meilleure formule pour combiner business et bien-être.



Mondorf Le Domaine Thermal
B.P.52 · L-5601 Mondorf-les-Bains
Grand-Duché de Luxembourg
Tél. (+352) 66 12 12-1 · Fax (+352) 66 10 93 · www.mondorf.lu

LA SOURCE DU BIEN-ÊTRE


MONDORF
LE DOMAINE THERMAL

C O M E D



L'Environnement et les PME

La problématique environnementale constitue pour les chefs d'entreprise un sujet stratégique et sa prise en compte vise à participer au développement économique des entreprises et de l'Europe. Au cours des dernières années le thème de l'environnement a gagné une attention particulière au sein des entreprises européennes. Des dispositions juridiques de plus en plus contraignantes et une augmentation continue des coûts en relation avec la consommation de l'énergie et l'élimination des déchets ont fait en sorte que les entreprises attachent plus d'intérêt à cet aspect qu'ils ne l'ont fait par le passé.

Afin d'inciter les PME à prendre en compte le respect environnemental et de les sensibiliser à agir en conséquence, l'Union européenne a mis en place plusieurs mesures qui visent à mettre en route les progrès vers une meilleure efficacité environnementale, à favoriser le développement d'outils de support et à promouvoir les pratiques environnementales.

La politique européenne de l'environnement

Parmi les initiatives communautaires les plus importantes, il y a lieu de citer les mesures suivantes:

- l'initiative «Croissance et Environnement» pour les PME: fonds destiné à garantir les prêts accordés aux petites entreprises qui investissent dans le domaine de l'économie d'énergie ou apportent d'autres améliorations environnementales;
- l'initiative PME dans le cadre des Fonds structurels (1994-1999): 1 milliard d'EUR ont été réservés, via les Etats membres, aux PME et ont notamment été destinés au développement de technologies et de productions respectant la protection de l'environnement;
- le management environnemental: diverses actions ayant pour objectif de mettre au point une méthodologie applicable à l'échelle européenne pour les PME souhaitant adopter un système de management environnemental conforme au système communautaire (EMAS);
- le troisième programme pluriannuel pour les PME (1997-2000): actions sans implication financière, visant à réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité qui entravent les PME.

Ainsi, la politique européenne est en train de responsabiliser les producteurs et les fabricants. Tel en est le cas aujourd'hui déjà pour les emballages et, dans ce cadre, il y a lieu de citer «Valorlux», une association qui s'occupe de la collecte des déchets d'emballages ménagers par de nouvelles collectes «porte-à-porte».

Dernières orientations communautaires

Quant aux dernières orientations prises au niveau communautaire, deux autres directives se dessinent:

l'une concerne les déchets électriques et électroniques, l'autre les voitures hors d'usage. Le principe est à chaque fois le même: le producteur est responsable du recyclage de ce qu'il a mis sur le marché.

Autre politique environnementale communautaire: laisser plus de choix aux entreprises pour respecter leurs obligations. Exemple: la nouvelle directive COV (sur les solvants). Celle-ci prévoit des limites d'émissions contraignantes, mais ouvre la possibilité aux entreprises de réduire leurs émissions non pas par des analyses coûteuses, mais par l'établissement d'un plan dans lequel elles prévoient par exemple la substitution progressive de leurs solvants, ce qui conduit aux mêmes résultats.

Aussi, un nouveau règlement sur le label écologique et un autre règlement est en préparation sur l'audit environnemental EMAS.

En ce qui concerne les problèmes environnementaux du PVC, la Commission européenne a adopté le 26 juillet 2000 un Livre vert suite à l'engagement, pris dans le cadre de sa proposition de directive pour les voitures en fin de vie, d'estimer l'incidence des déchets du PVC sur l'environnement et de soumettre des propositions à cet égard.

Le Programme LIFE

En outre, il y a lieu de citer le nouveau programme LIFE III, dans le cadre duquel les entreprises peuvent introduire des projets en matière d'environnement. Cet instrument financier se compose de trois principaux volets thématiques: environnement, nature et pays tiers. Si ces trois volets thématiques visent tous à apporter des améliorations à l'environnement, chacun d'entre eux présente des priorités spécifiques.

L'instrument LIFE date de 1992. La première étape concernait la période 1992-1995, la seconde étape la période 1995 - 1999 et la troisième étape qui s'étalera de 2001 à 2004. L'enveloppe financière prévue pour la mise en oeuvre de la troisième étape est fixée à 640 millions d'euros.

L'objectif général du Programme LIFE III consiste à contribuer à la mise en oeuvre, à la mise à jour et au développement de la politique et de la législation environnementales de la Communauté, en particulier pour ce qui concerne l'intégration de l'environnement dans les autres politiques, ainsi qu'au développement durable dans la Communauté.

Points de repères intéressants:

- <http://europa.eu.int/comm/life/home.htm>
- http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm
- <http://europa.eu.int/comm/environment/emas/index.htm>
- http://europa.eu.int/eur-lex/en/oj/2000/1_199220000728en.html
- <http://www.unep.ch/index.html>
- <http://www.gefweb.org/gefgraph.htm>
- <http://www.eea.dk>
- <http://www.eel.nl>
- <http://www.iisd1.ca/>
- <http://www.field.org.uk>



Adaptation des instruments financiers communautaires pour les PME

Suite à une demande du Conseil de Lisbonne de mars 2000, la Commission vient de présenter les résultats de l'examen des instruments financiers communautaires relatifs aux PME et propose une stratégie et un cadre de travail pour la future action communautaire (COM(2000) 653 final).

La présente communication répond à la demande du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 d'un rapport sur l'examen des instruments financiers de la BEI et du FEI dans le contexte des besoins d'investissement de la société de l'information et de la nouvelle économie basée sur la connaissance. Elle porte sur le financement des entreprises en phase de démarrage et de l'innovation.

Créer un environnement dynamique favorable aux idées, à la création et au développement d'entreprises nécessite:

- un cadre réglementaire approprié propice à la création et à l'aide aux entreprises en phase de démarrage ainsi qu'au développement des marchés intégrés des capitaux;
- des possibilités de financement adaptées aux sociétés de croissance à chaque étape de leur développement avec une intervention publique pour parer aux éventuelles carences du marché;
- la mise à disposition d'une gamme de services d'aide et un environnement physique, économique et social favorable (conseils, incubateurs, parcs technologiques, concentrations d'entreprises, etc.).

Le rapport de la Commission présente une analyse des instruments financiers communautaires spécifiquement destinés aux PME, c'est-à-dire ceux qui sont financés et gérés par la Commission directement, et ceux qui sont gérés par la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI).

Selon la Commission, quatre leçons peuvent être tirées de l'expérience passée et doivent être considérées pour la conception des futurs instruments:

- 1) atteindre la taille critique est important pour obtenir un impact significatif sur un marché réunissant plus de 15 membres;
- 2) éviter que des instruments financiers spécifiques fassent double emploi;
- 3) l'administration des programmes doit être aussi simple et conviviale que possible;

- 4) enfin, il faut que soient développées des synergies entre les instruments de la Commission et les autres instruments financiers, en particulier ceux des BEI/FEI et des États membres.

Le rapport de la Commission prévoit pour la future action communautaire la mise en place d'une structure de quatre catégories d'instruments (prêts, capital, garanties et aides) pour dynamiser le marché. Les instruments comportant des fonds budgétaires doivent se limiter à pallier aux failles du marché tout en respectant les règles de la concurrence européenne. Ces instruments doivent aussi faire partie d'une politique communautaire globale et cohérente, ce qui implique des modifications législatives et une amélioration de l'environnement des entreprises.

Des recommandations sont formulées sous trois rubriques:

1. Mesures pour recentrer les instruments financiers disponibles sur les priorités politiques identifiées au Conseil européen de Lisbonne

De nombreux progrès ont déjà été réalisés pour orienter les instruments financiers de la Communauté vers ces priorités politiques, en particulier avec l'initiative innovation 2000 de la BEI (i2i) et la réforme du FEI.

Les quatre extensions suivantes à l'initiative de croissance et d'emploi pourraient toutefois être utilement prises en considération: un mécanisme de garantie pour les micro-crédits qui encourage les banques commerciales et autres à redoubler l'activité dans ce domaine; des garanties du capital social pour les investissements dans des sociétés en phase de démarrage, qui pourraient inciter des investisseurs généralement réticents à financer des sociétés de capital risque; des garanties pour développer le financement des applications de l'Internet et du commerce électronique des petites sociétés; l'investissement dans les incubateurs de sociétés et les services associés de conseils.

2. Mesures pour améliorer la cohérence et la coordination entre les différents instruments financiers de la Communauté

La Commission envisage la constitution interne d'un comité directeur de haut niveau pour examiner en permanence la cohérence des nouvelles actions proposées. Il conviendrait également de mettre sur pied un groupe de travail où siègeraient la Commission, la BEI et le FEI qui contribuerait à concevoir des actions conjointes. Un rapport annuel présenté au Parlement européen et au Conseil garantirait l'obligation de compte rendu de gestion et permettrait de détecter les besoins d'actions nouvelles.

3. Mesures pour accroître la visibilité et l'accessibilité aux actions de la Communauté

Un seul point d'accès au site web (guichet d'information unique pour les PME et les institutions financières) couvrant tous les instruments financiers de la Communauté, y compris le groupe BEI, devrait être créé et relié aux grands sites web des États membres.

Pour toute question ou demande d'information en relation avec les financements européens, n'hésitez pas à vous mettre en contact avec l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce afin d'obtenir un conseil personnalisé. Tél.: 42 39 39 - 333, Fax: 43 83 26, E-mail: eic@cc.lu. Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA.



Création et gestion du service LIFT - Lier l'Innovation, les Finances et la Technologie

Etabli dans le cadre du programme communautaire en faveur de l'Innovation et opérationnel depuis 1999, LIFT est un service conçu en vue d'aider les chefs d'entreprise potentiels à accéder aux sources de financements et à convertir les résultats des recherches en initiatives commerciales.

LIFT a été institué dans le but d'aider et de guider les chefs d'entreprise potentiels, notamment ceux qui ont effectué des travaux de recherche et de développement grâce au soutien de fonds communautaires et souhaitent obtenir des financements en vue de créer une entreprise novatrice en s'appuyant sur les résultats de ces recherches.

LIFT est constitué d'une petite équipe pluridisciplinaire de spécialistes en matière d'innovation, de technologies et de finance. Ces spécialistes peuvent aider les chefs d'entreprise potentiels à évaluer le degré d'avancement et d'intérêt de leur projet, ainsi que leur apporter leur soutien à "l'élaboration d'un plan pour un projet réussi" et leur fournir des informations sur les sources de financements, les exigences liées à celles-ci et la manière d'approcher effectivement les financiers potentiels.

Jusqu'à présent, près de 1.500 clients ont souscrit au service LIFT. La plupart des clients sont des entreprises de TI (26%), des organisations de support à l'innovation (20%) ainsi que des universités et des centres de recherches (19%).

LIFT a déjà contribué à rassembler des capitaux pour un montant total de 19 millions d'euros, au bénéfice de 8 entreprises. D'autres pourparlers sont en cours mais n'ont pas encore été révélés.

Les services LIFT englobent ce qui suit:

- un ensemble complet d'informations comprenant un outil d'auto-évaluation pour permettre aux chefs d'entreprise potentiels d'estimer l'état d'avancement de leurs futurs projets ainsi qu'un modèle de planification pour les entreprises de manière à les aider à préparer un plan d'entreprise qui ait des chances de réussir;

- l'accès à des guides et à des répertoires sur les financements et sources de financements de l'innovation aux niveaux communautaire, national et régional;
- l'accès à des séminaires et à des sessions de formation qui comportent à la fois une introduction générale aux financements de l'innovation et des conseils plus spécifiques et pratiques sur le processus de financement, et des exposés destinés aux investisseurs;
- un bureau d'assistance en ligne.

Les clients LIFT sont:

- des chefs d'entreprise déjà installés et des chefs d'entreprise potentiels, qui participent notamment aux programmes de RDT financés par la CE;
- le personnel de la Commission et les organismes de support à l'innovation;
- les investisseurs et les financiers qui sont intéressés par l'exploitation commerciale des résultats des recherches financées par la Communauté.

Services standard assurés par le Bureau d'Assistance LIFT:

- services gratuits;
- services disponibles en anglais;
- services strictement confidentiels (aucune information ne peut être divulguée aux parties tierces sans l'autorisation explicite de son détenteur);
- accusé de réception des e-mails, fax et lettres dans les 24 heures suivant leur réception;
- réponse aux documents soumis dans les 5 jours ouvrables;
- temps consacré par le bureau d'assistance à un projet d'entreprise spécifique allant jusqu'à quatre heures.

Pour plus de détails concernant l'initiative LIFT, veuillez contacter <http://www.cordis.lu/lift/home.html> ou demander de plus amples renseignements auprès du service Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce. Tél.: 42 39 39 - 333, Fax: 43 83 26, E-mail: eic@cc.lu.

Aides et prêts 2000 - nouveau site web

Ce nouveau site consacré aux Aides et Prêts de l'Union européenne est la version mise à jour du Guide des Aides et Prêts publié en 1997. Le Guide, dans sa nouvelle version électronique, a été réalisé sous forme d'une compilation de fiches par programme et par Direction Générale gestionnaire. Certains programmes étant trop complexes, ils n'ont pu entrer dans cette logique de fiche. Dans ce cas, un

lien est prévu avec des brochures d'information déjà réalisées pour le public.

En cliquant sur chacune des Directions générales présentées sur le site, vous obtiendrez une page vous offrant d'une part, le lien avec le site de la Direction générale, et d'autre part, la liste des programmes qu'elle gère. En plus, un index par thèmes et acronymes se trouve sur le site, ainsi que des liens aux relais d'information de l'UE et aux Euro Info Centres.

Il n'y aura plus de version papier de ce Guide.

Adresse électronique:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgc/aides/fr/index.htm

Les services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce

Dans le cadre des nombreuses prestations de services offertes aux PME/PMI luxembourgeoises sur les affaires européennes les plus diverses, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de

Commerce informe et conseille également les chefs d'entreprise sur l'accès aux financements communautaires.

Le service offert permet de fournir aux PME-PMI luxembourgeoises un service d'assistance/conseil sur mesure en relation avec les différents moyens financiers disponibles afin de favoriser les investissements industriels et commerciaux:

- mise à disposition d'informations précises et pratiques sur les aides nationales, régionales et communautaires disponibles
- recherche et analyse des aides et mesures communautaires pouvant être octroyées dans le cadre de projets d'investissement bien déterminés
- assistance générale et conseils sur l'ensemble des nouvelles initiatives et mesures d'assistance financières développées par la Commission européenne en faveur des entreprises (JEV, FEI, prêts globaux, mécanisme de prêt, capital à risque, capital d'amorçage, Business Angels, etc.).

LES FINANCEMENTS EUROPEENS

Société:

Nom: Prénom:

Fonction:

Adresse:

Code Postal: Localité:

Téléphone: E-Mail:

Fax: Homepage:

- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur les dernières mesures d'assistance financière décidées au niveau communautaire.
- Je désire avoir une entrevue avec un collaborateur de l'EIC afin d'avoir une assistance plus approfondie en matière de financements européens.
- Je suis intéressé(e) à obtenir un dossier d'information sur l'ensemble des autres services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce aux entreprises luxembourgeoises.

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Euro Info Centre-Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce
31, bd. Konrad Adenauer
LUXEMBOURG/KIRCHBERG
Adresse postale : L-2981 LUXEMBOURG
Tél. 42 39 39-333 / Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu
Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA





**Vos clients ont confiance dans votre savoir-faire.
Et vous, à qui confiez-vous
les bons soins de votre commerce ?**

Pour que vos projets aussi profitent de la meilleure adresse,
Dexia Banque Internationale à Luxembourg vous offre un véritable partenariat.

Nos spécialistes vous écoutent, identifient vos besoins et répondent
à vos attentes spécifiques.

Et comme votre entreprise est unique, ils vous proposent des solutions personnalisées.

Venez les rencontrer et mesurez leur maîtrise.



**Banque Internationale
à Luxembourg**

Société anonyme, fondée en 1856, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg
Petites et moyennes entreprises : Tél. : 4590-2285 - Fax : 4590-2086
www.dexia-bil.com - e-mail : contact@dexia-bil.com

VOUS,
AVANT
TOUT.

Fonds de pension

Barnett Waddingham et la BGL lancent la première SEPCAV luxembourgeoise

La société d'assurances Alliance Insurance, la société d'actuaire-conseils Barnett Waddingham et la Banque Générale du Luxembourg viennent de lancer le premier fonds de pension international créé sous la forme juridique d'une SEPCAV (Société d'épargne-pension à capital variable) conformément à la loi du 8 juin 1999. La création de la SEPCAV, dénommée APF International, positionne Barnett Waddingham et la Banque Générale du Luxembourg, membre du groupe Fortis, parmi les pionniers dans le montage de fonds de pension internationaux au Luxembourg. Les deux partenaires ont acquis un savoir-faire important dans un secteur qui n'en est encore qu'à ses premiers pas.

APF International est un fonds de pension multi-employeurs à vocation internationale s'adressant aux employeurs à la recherche d'un véhicule approprié pour le financement de leur régime de retraite à cotisations définies. C'est à Dubai que le projet d'établir une SEPCAV à compartiments multiples a vu le jour, face au constat qu'une large proportion de la population aux Emirats Arabes Unis ne touche aucune pension de retraite et ne contribue à aucun système de pension. En effet, si les Emirats Arabes Unis ont voté une nouvelle loi en 1998 instaurant un système de retraite obligatoire pour les nationaux employés dans le secteur privé, cette loi ne concerne pas les employés expatriés qui représentent néanmoins deux tiers de la population totale.

La compagnie d'assurance Alliance Insurance assurera la promotion de APF International au Moyen-Orient. D'ailleurs, le premier compartiment de la SEPCAV abrite le régime de retraite complémentaire mis en place par Alliance Insurance pour ses propres cadres dirigeants. La Banque Générale du Luxembourg (BGL) interviendra en tant que banque dépositaire de la SEPCAV, tandis que la société d'actuaire-conseils Barnett Waddingham sera en charge des aspects techniques et administratifs du fonds, notamment la gestion du registre des bénéficiaires. Le choix du gestionnaire d'actif reviendra à l'employeur.

Banque universelle au Luxembourg, la Banque Générale du Luxembourg dispose d'une longue tradition dans la gestion de fortune privée et institutionnelle. Dans le contexte des régimes de prévoyance au Luxembourg et à l'étranger, elle a mis sur pied (au sein du métier Fonds d'Investissement et Professional Banking) une équipe d'experts qui offrent un conseil individualisé pour guider les promoteurs dans l'établissement et la gestion journalière de fonds de pension.

Barnett Waddingham S.A. est une société d'actuaire-conseils, filiale du cabinet britannique Barnett Waddingham & Co. Etablie au Luxembourg depuis 1991, la société offre à ses clients une palette complète de services actuariels s'inscrivant principalement dans le cadre de régimes de retraite complémentaire, d'opérations d'assurance et de fusions/acquisitions. Ses services en matière de pension incluent notamment la conception et l'administration de régimes de retraite, la sélection des gestionnaires d'actifs, la gestion des bénéficiaires et la gestion du passif. En outre, la société dispose depuis peu d'un logiciel adapté à l'administration des fonds de pension luxembourgeois, accessible 24h sur 24h via Internet.

Les fonds de pension ont été introduits dans la législation luxembourgeoise par la loi du 8 juin 1999. Afin d'offrir une plus grande flexibilité aux promoteurs internationaux, la loi prévoit deux types de fonds, les ASSEP (Association d'épargne-pension) et les SEPCAV (Société d'épargne-pension à capital variable). Avec la loi du 8 juin 1999, le Luxembourg a préparé le terrain pour devenir un centre d'excellence mondial pour la domiciliation de fonds de pension.

Le Grand-Duché de Luxembourg est aujourd'hui le premier centre financier pour les fonds d'investissement en Europe et le second au monde. Ce succès s'explique notamment par la rapide transposition dans la législation nationale de la directive européenne conférant un passeport européen aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). La récente adoption d'une proposition de directive relative aux fonds de pension par la Commission européenne laisse présager un développement aussi impressionnant dans le domaine des fonds de pension que le Luxembourg l'a connu dans celui des fonds d'investissement.

Régimes de pension

Swiss Life S.A. lance Flexi-Group

La société Swiss Life (Luxembourg) S.A., fondée en 1857 à Zurich, opère sur le marché luxembourgeois en tant qu'assureur direct agréé par arrêté ministériel depuis le 2 mai 1985. Grâce à une équipe de plus de 50 collaborateurs, la compagnie tient aujourd'hui une place prépondérante sur le marché luxembourgeois, tant en assurance individuelle qu'en assurance de groupe.

Dans le cadre de la Loi du 8 juin 1999 relative aux Régimes Complémentaires de Pension, Swiss Life (Luxembourg) S.A. propose aux entreprises un nouveau produit d'assurance de groupe: Flexi-Group. Ce produit permet de compléter les prestations des régimes légaux de la Sécurité Sociale, en couvrant tous les besoins de financement et de prévoyance: vie, dé-

cès, invalidité et accident. FlexiGroup s'adapte au budget des entreprises et aux besoins de leurs employés, qu'ils soient membres de la direction, cadres, employés ou ouvriers. Flexi-Group est un produit d'assurance modulable, flexible et budgétairement maîtrisable. Il permet le choix entre différents véhicules de financement: assurance de groupe traditionnelle, assurance de groupe de capitalisation (COLINSAVE) et assurance de groupe en unités de compte (Swiss Flex-Invest).

Swiss Life (Luxembourg) S.A. propose aux entreprises de les assister tout au long de l'instauration du Régime Complémentaire de Pension et de leur transmettre tous les documents nécessaires à l'enregistrement auprès de l'organisme de surveillance (Inspection Générale de la Sécurité Sociale), mais aussi communique régulièrement les informations relatives à la situation de chaque affilié. En outre, Swiss Life (Luxembourg) S.A. met au service des entreprises son expérience et une équipe comprenant 4 inspecteurs, un responsable de l'activité (coordination-suivi) et 8 gestionnaires avec un interlocuteur par contrat.

Luxcontrol SA

Nouvelle succursale à Metz

Luxcontrol SA vient d'ouvrir une succursale à Metz pour assurer le développement de ses prestations sur le territoire français. La nouvelle succursale propose un éventail diversifié de services centrés sur la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que du conseil en matière de maîtrise des risques: management environnemental (ISO 14001/EMAS), management de la qualité (ISO 9000), management de la sécurité (OHSAS 18001) et HACCP. Ces prestations visent essentiellement les PME, PMI, collectivités et groupes industriels appartenant au paysage économique de la région. Forte des moyens dont elle dispose, Luxcontrol SA - Metz, ambitionne d'obtenir une place reconnue dans le grand Est.

Formation professionnelle continue

Microtis S.A. lance le progiciel de gestion «Gesper Formation»

Microtis S.A., éditeur luxembourgeois de progiciels de gestion dans le domaine des ressources humaines, vient de lancer un nouveau produit de gestion de la formation professionnelle continue, «Gesper Formation». Ce progiciel vise à assurer la préparation des projets de formation, à établir les bilans de formation et à rédiger les agréments et rapports de formation, conformément aux dispositions légales du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports en collaboration avec l'I.N.F.P.C. Le progiciel s'adresse à toutes les entreprises soucieuses de gérer efficacement leurs efforts en formation professionnelle continue. «Gesper Formation» s'inscrit dans le cadre de la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue. Pour plus d'information: Microtis S.A., Z.I. de la Poudrerie 3364 Leudelange, tél.: 37 97 77-1, fax: 37 97 77-37, internet: www.microtis.lu, e-mail: info@microtis.lu.

Marché des actions

Accord entre Euronext et la Bourse de Luxembourg

La Bourse de Luxembourg et Euronext, la première bourse européenne, ont signé un accord de reconnaissance mutuelle des membres et d'accès réciproque qui remplacera l'accord de reconnaissance

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Imaginez !



Imaginez les perspectives
de votre entreprise.
CREDITLEASE vous soutiendra.

Le monde moderne des affaires a élevé la notion de compétitivité au rang de priorité absolue. Dans ce contexte, le chef d'une entreprise – qu'elle soit artisanale, industrielle ou de services – doit concentrer toute son énergie au développement de son entreprise en anticipant les changements. Ce qui signifie aussi être « up to date » sur le plan technologique et des équipements professionnels.

CREDITLEASE soutient l'entreprise dans cette évolution et épaula le chef d'entreprise dans ses projets grâce au leasing financier, formule de financement qui se conjugue au futur.



mutuelle des membres signé par les bourses du Benelux le 14 décembre 1998.

Dans un premier temps, avant l'installation de la plate-forme unifiée de négociation utilisée par Euronext, Amsterdam, Bruxelles et la Bourse de Luxembourg (BdL) poursuivront leur coopération telle que définie avant la création d'Euronext le 22 septembre 2000. Dans cette première phase, les membres de la Bourse de Luxembourg pourront négocier sur Euronext Amsterdam et sur Euronext Bruxelles tandis que les membres d'Euronext Amsterdam et d'Euronext Bruxelles auront accès à la plate-forme de négociation de la Bourse de Luxembourg.

Dans un second temps, dès que NSC - le système unifié de négociation électronique d'Euronext sera en place à Amsterdam, l'accord sera étendu à la négociation de tous les titres cotés sur Euronext, incluant les actions et les obligations d'Euronext Paris. Ainsi les membres de la Bourse de Luxembourg auront accès à la plate-forme de négociation unifiée d'Euronext et, réciproquement, les membres d'Euronext auront accès à la plate-forme de négociation de la Bourse de Luxembourg.

Au niveau technique, les membres de la Bourse de Luxembourg auront accès à la négociation sur l'ensemble des titres cotés sur Euronext à travers une architecture unifiée NSC grâce à leurs liens de membres délocalisés («remote members»). Euronext

compte déjà plus de 100 membres délocalisés. Un accès à la négociation sur la Bourse de Luxembourg pour les membres d'Euronext sera opérationnel via la solution standard développée par la Bourse de Luxembourg pour l'ensemble de ses membres délocalisés.

Avec plus de 1.800 entreprises cotées représentant une capitalisation boursière totale de 2.500 milliards d'euros et un volume mensuel de négociation sur les actions nationales de 100 milliards d'euros, Euronext est la première bourse européenne née de la fusion des bourses d'Amsterdam, de Bruxelles et de Paris en septembre 2000. La Bourse de Luxembourg est le marché des actions des sociétés luxembourgeoises. Elle a admis à sa cote et négocie plus de 12.000 obligations internationales de 2.600 émetteurs du monde entier. Elle cote aussi 4.400 organismes de placement collectif. Elle compte actuellement 101 membres, dont 36 sont des membres à distance établis dans la région du Benelux. Elle fournit par ailleurs un certain nombre de services informatiques à 100 établissements financiers établis au Luxembourg, membres ou non de la Bourse, notamment dans le domaine des déclarations sur les transactions et données financières relatives aux valeurs mobilières et organismes de placement collectif.

Fonds d'investissement

BGL Asset Management joue la transparence totale

La Banque Générale du Luxembourg calculera et publiera dorénavant la performance des fonds d'investissement et portefeuilles sous gestion discrétionnaire gérés par BGL Asset Management selon les normes «Global Investment Performance Standards™» (GIPS). L'adoption du standard GIPS, reconnu au niveau international, permet d'accroître la transparence dans l'évaluation qualitative de l'offre de BGL Asset Management. La Banque Générale du Luxembourg, membre du groupe Fortis, est le premier institut financier au Luxembourg à publier les performances de ses SICAV et de ses services de gestion discrétionnaire selon les normes GIPS.

Afin de mesurer la qualité de la gestion de portefeuilles, ce standard international repose sur la comparaison directe entre les performances d'un portefeuille avec un indice de référence («benchmark») traduisant de manière synthétique la stratégie d'investissement suivie par le gestionnaire. Les normes GIPS permettent ainsi d'évaluer, selon des règles fixes, les «returns», les risques et donc la performance relative d'une gestion de patrimoine.

Le respect des normes GIPS permet à la Banque Générale du Luxembourg de communiquer sur des



OFFICE EQUIPMENT

IMAC

78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange

Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

L'empreinte de qualité



Une couverture nationale en fibres optiques – des débits de transmission de données allant jusqu'à 2.5 Gb/s
– des Service Level Agreements – des packages taillés sur mesure ...tels sont quelques uns
des nombreux atouts de CEGECOM – l'opérateur alternatif de télécommunications.

C E G E C O M

. . . t h e s e r v i c e d r i v e n C o m p a n y

www.cegecom.lu • Tél.: 26 489 - 1 • Fax: 26 489 - 222

bases transparentes et normalisées dans un contexte de mondialisation des marchés financiers et de concurrence accrue entre les sociétés de gestion. Cette communication peut seulement être fiable dans un cadre normatif certifié et reconnu par les professionnels et les particuliers. Les normes GIPS contribuent par ailleurs à une meilleure compréhension de l'information par les professionnels du secteur de même que par un public soucieux de recevoir une performance précise, exacte et comparable avec d'autres indicateurs. Elles constituent ainsi une base solide pour renforcer encore davantage la confiance dans les chiffres communiqués.

Les normes GIPS ont été adoptées par BGL Asset Management avec effet au 30 juin 2000. La publication des performances sera trimestrielle jusqu'au 31 décembre 2000. Au delà, le rythme sera mensuel. Le rapport complet au 30 septembre 2000 est disponible sur le site Internet www.bgl.lu ainsi que dans les agences de la Banque Générale du Luxembourg.

Editions Guy Binsfeld

«D'Stad Lëtzebuerg» maintenant disponible

«D'Stad Lëtzebuerg: Ballades et Impressions» est dès à présent disponible dans toutes les librairies ou peut être commandée aux Editions Guy Binsfeld. Avec 394 photos inédites, un an et demi de recherches minutieuses, 240 de pages grand format affichant une présentation graphique de premier choix, trois versions linguistiques distinctes, allemand, français et anglais, le nouvel ouvrage des Editions Guy Binsfeld s'inscrit dans une lignée d'ouvrages exclusifs.

«D'Stad Lëtzebuerg: Ballades et Impressions» s'attarde sur les nombreuses facettes de la capitale luxembourgeoise, qui malgré sa taille réduite peut



s'enorgueillir d'un large éventail d'attractions historiques, culturelles et sociales. Les auteurs sont l'écrivain et journaliste Georges Hausemer, qui a notamment rédigé l'ouvrage «Luxembourg culinaire», ainsi que Rob Kieffer, le photographe des ouvrages parus aux Editions Guy Binsfeld «Luxembourg, un voyage photographique en montgolfière» et «Eis Musel - la rivière, le vin, les gens». Au cours de leurs flâneries à travers «d'Stad», les auteurs sont tombés sur des aspects et des curiosités souvent méconnues des habitants de la ville. «D'Stad Lëtzebuerg: Ballades et Impressions» est disponible en trois versions linguistiques allemand, français et anglais, au prix de 3.975 LuF dans les librairies et magasins de journaux. Il peut également être commandé aux Editions Guy Binsfeld (Tel. 49 68 68 1 / e-mail: binsfeld@binsfeld.lu). Les deux premiers ouvrages de la série, «Luxembourg culinaire» ainsi que «Eis Musel - la rivière, le vin, les gens», sont également disponibles.

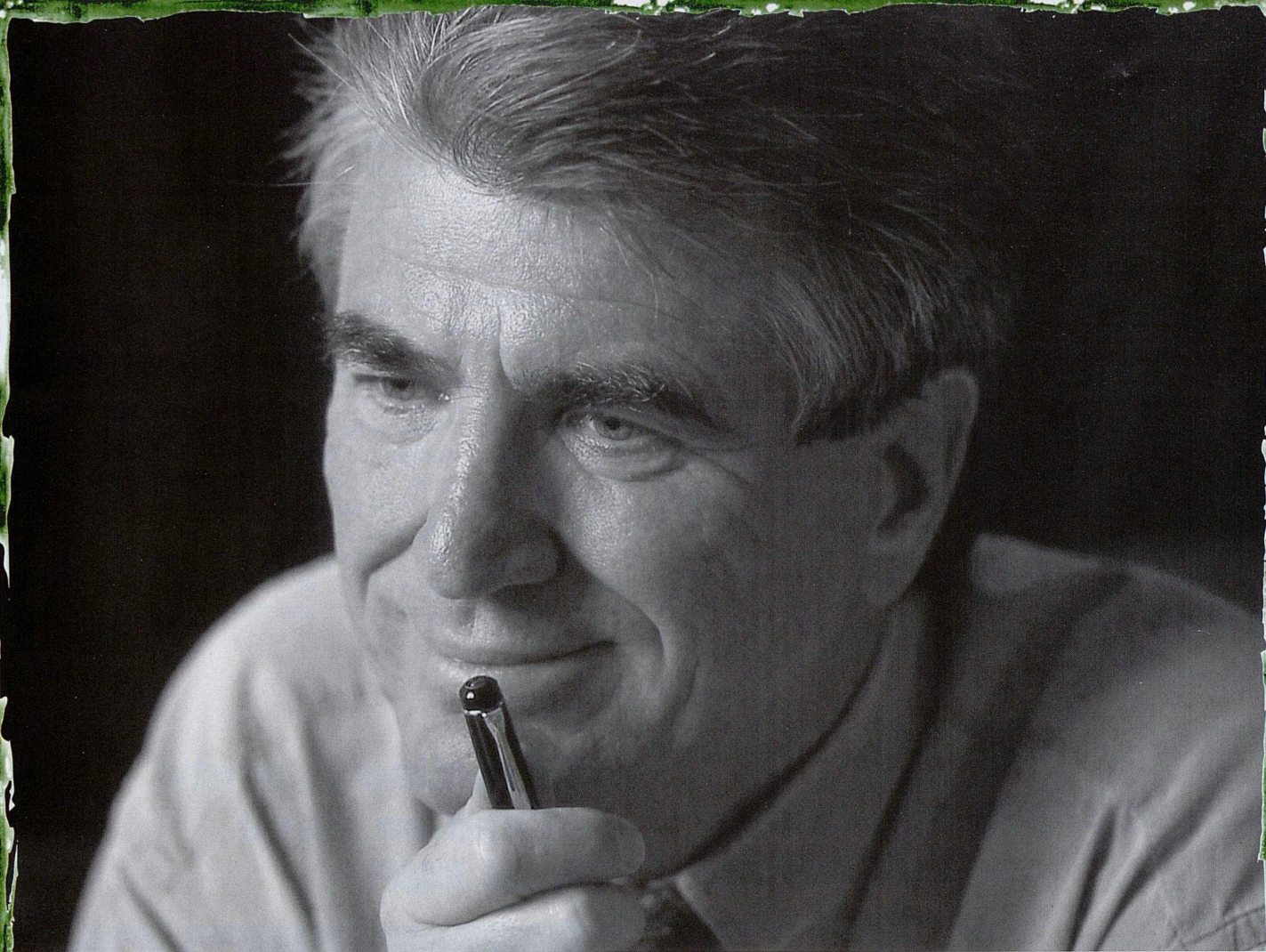
Kirchberg

DTZ réalise la vente de l'ancien siège d'ABN AMRO

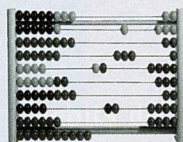


Le consultant international en immobilier DTZ a récemment accompli la vente du siège de la banque ABN AMRO, un bâtiment comprenant près de 4.000 m² localisé dans le quartier Kirchberg de Luxembourg. DTZ a négocié cette transaction en qualité de conseiller exclusif à la vente. L'acheteur est la sicav luxembourgeoise Dexia Immo. Le bâtiment se situe 4 rue Jean Monnet à 2180 Luxembourg, dans le quartier du Kirchberg au nord-est du principal centre d'affaires du Grand-Duché. Construit en 1993, il comporte 3.770 m² de bureaux répartis sur cinq étages, 75 parkings intérieurs et 10 parkings extérieurs. Vu sa croissance et dès lors son besoin d'acquérir des lo-

Merkur 10-2000



Mit uns können Sie rechnen.



Eine Firma zu leiten, bedeutet vorausschauend zu planen.
Als größter Anbieter privater Krankenversicherungen in Luxemburg bieten wir Ihnen individuelle, auf Ihr Unternehmen und Ihre Mitarbeiter zugeschnittene Lösungsmodelle. Unsere langjährige Erfahrung rechnet sich auch für Sie. Gerne informieren wir Sie persönlich.

Informieren Sie mich bitte unverbindlich über meine Möglichkeiten.

Coupon faxen oder einsenden.



- DKV- Verdienstauffallversicherung**
Für Arbeitgeber, Freiberufler, Selbstständige und Angestellte
- DKV-Expatriate**
Versicherungsschutz für Ihre Mitarbeiter im Ausland
- DKV-Gruppenversicherungen**

Firma: _____

Adresse: _____

Ansprechpartner: _____

Telefon: _____



Ein Unternehmen der **ERGO** Versicherungsgruppe

caux plus grands, la banque ABN AMRO a mandaté DTZ à titre exclusif pour la vente de son building. ABN AMRO a vendu son bien pour un montant avoisinant Luf 640.000.000 à la sicav luxembourgeoise Dexia Immo, anciennement Cregem.

Sécurité routière

IEE présente un système innovatif d'alerte pour ceinture de sécurité

IEE s.à.r.l. - entreprise spécialisée dans les systèmes de détection d'occupation de sièges de voiture a récemment présenté un système innovant d'alerte pour ceinture de sécurité, conçu pour détecter la présence d'un occupant de plus de 15 kilogrammes sur le siège passager et/ou sur le banquette arrière d'une voiture. En déclenchant un voyant lumineux, le système d'alerte d'IEE signale à l'occupant du siège qu'il doit attacher sa ceinture de sécurité.

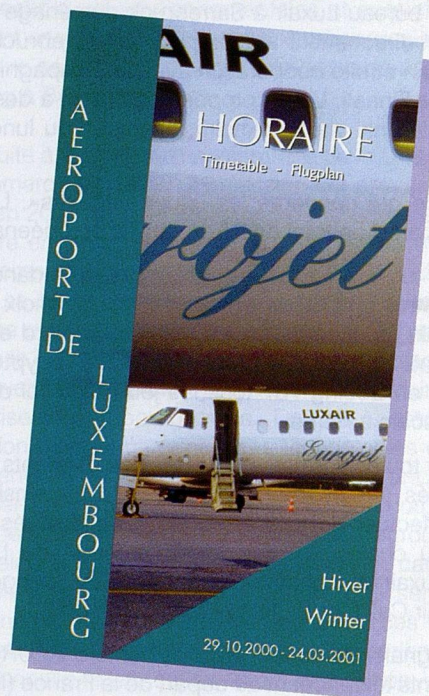
En outre, par ce signal, le système accroît la protection des passagers, particulièrement celle des enfants, si leur ceinture s'est malencontreusement détachée lors d'un trajet. Le capteur d'IEE se présente sous forme de deux feuilles en substrats assemblées par un adhésif. Une pression sur les cellules actives du capteur - raccordées électriquement en parallèle - provoque une diminution de la résistance électrique, ce qui informe le système sur l'état d'occupation du siège et active automatiquement le signal de bouclage de la ceinture de sécurité.

La fonction du nouveau système de capteurs, décrite ci-dessus, n'est qu'une application parmi beaucoup d'autres. Des applications de contrôle de la climatisation, du chauffage de siège, des appuie-têtes électriques, de l'éclairage intérieur, de l'acoustique de l'autoradio et de la mémoire de la position du siège pourraient facilement être intégrées.

Depuis 1993, IEE est l'unique fournisseur mondial à offrir des systèmes de détection d'occupants dans les voitures. A ce jour, IEE a produit plus de 6 millions de capteurs de détection de présence de passagers, un dispositif qui permet d'identifier la présence d'un passager sur le siège avant et plus de 3 millions de systèmes de détection de présence et d'orientation de sièges d'enfants. Ses principaux clients sont: Alfa Romeo, Audi, Bentley, BMW, DaimlerChrysler, Fiat, Ford, Kia, Lancia, Mazda, Mitsubishi, Opel, Hyundai, Rolls-Royce, Saab et Toyota. IEE emploie près de 600 employés sur deux sites de production, un centre technique au Luxembourg et un autre centre technique aux Etats-Unis. L'adresse internet d'IEE est <http://www.iee.lu>.

Luxair

Parution du nouvel horaire hiver 2000-2001



Depuis l'introduction du septième Embraer ERJ-145 «Eurojet» dans sa flotte, Luxair offre un nombre croissant de fréquences pour répondre aux exigences de sa clientèle. Avec le nouvel horaire d'hiver, valable jusqu'au 24 mars 2001, Luxair propose, pour les destinations suivantes, au moins un aller-retour dans la journée: Berlin (du lundi au vendredi), Copenhague (du lundi au vendredi et le dimanche), Hambourg (lundi et vendredi), Londres (tous les jours), Francfort (tous les jours), Genève (du lundi au vendredi), Milan/Bergame (du lundi au vendredi), Munich (du lundi au vendredi), Paris (tous les jours), Rome (du lundi au vendredi), Turin (du lundi au vendredi) et Vienne (du lundi au vendredi).

En collaboration avec la compagnie aérienne belge VLM, Luxair offre trois vols journaliers du lundi au vendredi, ainsi qu'un vol le samedi et le dimanche, à destination du London City Airport, au coeur même de la «City». Avec les vols vers Londres/Stansted et Londres/Heathrow, Luxair continue de proposer ainsi pas moins de 42 vols hebdomadaires à destination de Londres. Dublin bénéficie d'une desserte directe du lundi au vendredi ainsi que le dimanche.

Berlin est ralliée deux fois par jour du lundi au vendredi. Le vol retour du soir a été avancé à 19h30: il permet aux voyageurs d'être déjà à Luxembourg à 21h10. Avec quatre vols journaliers, la ligne Luxembourg-Francfort totalise pas moins de 28 vols Luxair par semaine. La grande majorité des vols vers Hambourg est desservie en Embraer ERJ 145 «Eurojet».

Le vol vers Munich, enfin, est opéré en Fokker F50 trois fois par jour via Sarrebruck, et ce du lundi au vendredi. Le samedi, le retour de Munich est direct, alors que le dimanche, c'est l'aller qui est direct. Fin 2000, Luxair ouvrira le premier salon «classe affaires» à l'Aéroport de Sarrebruck, dédié aux passagers voyageant en Business Class ainsi qu'aux détenteurs d'une Courtesy Card de Luxair. Par la même occasion, le bureau Luxair à Sarrebruck déménage pour s'établir directement à l'aéroport de Sarrebruck-Ensheim. En étroite coopération avec la compagnie finlandaise Finnair, Luxair propose deux vols à destination d'Helsinki via Stockholm, effectués du lundi au vendredi.

En ce qui concerne les lignes «affaires», Luxair dessert ainsi un total de 26 aéroports européens.

Pour les vols vacances, Luxair présente dans son programme un total de 11 destinations au choix dans le bassin méditerranéen, en Afrique du Nord et aux Iles Canaries. La liaison vers Hourghada (Egypte) est opérée en Boeing 737 tous les jeudis en vol direct, sans escale à Rome.

Pour toute information au sujet des différents tarifs pratiqués sur chaque destination Luxair ainsi que pour effectuer leurs réservations, les intéressés peuvent au choix consulter le site Internet de Luxair (www.luxair.lu), contacter leur agence de voyages ou le Luxair Call Center, tél.: (+352) 4798-4242.

A signaler l'introduction d'un numéro AZUR pour les clients téléphonant au départ de la France (lignes affaires: 0810 589 247 / lignes vacances: 0810 810 960) et d'un numéro gratuit pour les appels au départ de l'Allemagne (lignes affaires: 0180 558 9247 / lignes vacances: 0180 514 5146).

Äert Sekretariat S.à r.l.

Le secrétariat virtuel en pleine expansion

A l'approche de son 2e anniversaire, la société «Äert Sekretariat S.à r.l.» a trouvé sa place sur le marché. L'idée d'un secrétariat virtuel, impensable encore il y a quelques années pour la plupart des sociétés, est adoptée aujourd'hui par bon nombre de petites et moyennes entreprises, bureaux d'études, fondations et autres professions libérales qui apprécient la confidentialité, l'exécution rapide des travaux, la flexibilité et le multilinguisme offerts par cette nouvelle forme de secrétariat.

S'appuyant sur des équipements informatiques et techniques performants et de haute qualité, la jeune société de télé-secrétariat offre une multitude de services, allant de la rédaction de toutes sortes de textes ou de correspondance commerciale, de la transcription de manuscrits en format Word ou Excel, de traduction de textes non-législatifs jusqu'à l'envoi de mai-

lings. Les documents sont reçus ou acheminés par voie postale, voie électronique ou par service courrier. Grâce au Téléoffice le client a la possibilité de faire dévier ses appels téléphoniques vers le central du secrétariat. Les appels sont pris en charge et traités suivant des critères préalablement fixés, les rendez-vous ou messages sont notés et l'agenda du client mis à jour. L'agenda avec messages est transmis au client par fax ou e-mail à la destination de son choix.

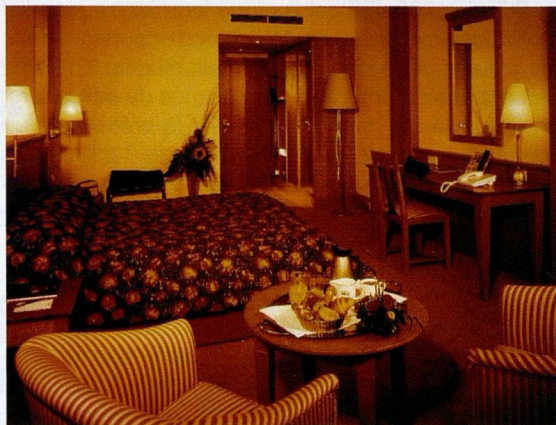
Grâce à une technique élaborée, Téléoffice réceptionne les appels sous le nom du client, le cas échéant renvoie un appel vers son bureau ou le met tout simplement en ligne avec son correspondant, qui est mis en attente sur le central. Pour tout renseignement, s'adresser au tél.: 55 26 11-1, fax 55 26 11-2 ou e-mail sekretar@pt.lu.

Hôtellerie

Accor inaugure l'Hôtel Mercure Kikuoka Golf Club Luxembourg

Fin novembre a eu lieu l'inauguration officielle de l'Hôtel Mercure Kikuoka Golf Club Luxembourg. Avec sept établissements (1 Sofitel, 1 Novotel, 4 Mercure et 1 Ibis), Accor occupe une position de leader dans le secteur de l'industrie hôtelière au Grand-Duché de Luxembourg. L'Hôtel Mercure Kikuoka Golf Club Luxembourg représente un investissement de quelque 265 millions. Sur la base d'un contrat conclu avec Kikuoka Luxembourg SA, propriétaire de l'infrastructure du golf et de l'hôtel, Accor assure la gestion de l'hôtellerie et de la restauration du clubhouse, une activité qui a généré la création d'une trentaine d'emplois.

Avec l'Hôtel Mercure Kikuoka Golf Club Luxembourg, Accor complète son offre et joue la carte de l'innovation en s'appuyant sur un concept original et unique au Grand-Duché. En effet, Accor est le seul groupe hôtelier international à investir à l'extérieur de Luxembourg-Ville et à parier également sur un déve-



loppement en dehors de la capitale. D'autres projets d'implantation sont d'ailleurs actuellement à l'étude. A Canach, Accor a choisi de créer un nouvel hôtel sous la marque Mercure qui est désormais la plus représentée dans le paysage hôtelier luxembourgeois.

Seul hôtel du pays à être implanté sur un golf, en pleine nature mais facilement accessible, cet établissement conjugue en effet confort d'hébergement, plaisirs de la table et activités loisirs et business. En plus de donner sur le parcours 18 trous du Kikuoka Country Club, l'hôtel dispose d'une piscine intérieure, d'un espace de remise en forme, d'un sauna et d'un jacuzzi. Une grande salle de réception est disponible pour accueillir des séminaires résidentiels, des séjours touristiques, professionnels ou encore des événements à caractère privé.

Ouvert au public depuis juin dernier, le quatrième Mercure au Grand-Duché dispose de 74 chambres, qui offrent de généreux volumes et bénéficient d'une décoration à la fois sobre et raffinée. Au sein d'Accor, Mercure représente l'ancrage régional avec plus de 630 hôtels fortement impliqués dans leur ville, qui proposent trois niveaux de confort et de prix: les Relais Mercure, les Hôtels Mercure et les Grands Hôtels Mercure. Toutes les informations concernant les hôtels Mercure sont disponibles sur le site internet www.mercur.com et accessibles depuis le site internet www.accor.com.

Les Luxembourg Senior Consultants ouvrent des portes aux entreprises

Au cours des deux dernières années les experts de Luxembourg Senior Consultants (LSC) ont participé à plusieurs missions qui ont attiré l'attention des pays visités sur le savoir-faire des entreprises luxembourgeoises. Une mission en Slovaquie pour la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) dont le but était une contribution à la valorisation thermique des déchets organiques dans les cimenteries, était suivie d'un séminaire sur le management environnemental et les écobilans, séminaire auquel a participé entre autres la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Une mission dans le cadre du programme Tacis-Phare des CE à Kaluga en Russie a été suivie d'une visite de deux ingénieurs russes dans des entreprises luxembourgeoises (W Alcuilux, Berl, Castellani, CRTE, Comet-Schwan, Ewald Giebel, Dupont de Nemours, Electrolux, Fasson, Geosum, Husky). D'autres missions ont eu lieu en Azerbaïdjan (tri et collecte des déchets dans la ville de Baku), Boukhara (technique des brevets), Miass (instruments chirurgicaux et boulangerie), Chelyabinsk (salles aseptiques), Novosibirsk (ho-

pitaux). Un séminaire a été organisé par des experts LSC à Chelyabinsk dans l'Oural sur les techniques de management et de marketing. Une quinzaine d'entreprises russes ont participé à ce séminaire.

Une mission en Chine dont le but était la mise en valeur des cendres volantes de centrales thermiques sera probablement suivie d'un séminaire portant sur les techniques environnementales et auquel participeront une dizaine d'experts luxembourgeois. Ce séminaire sera coordonné par l'ambassade du Luxembourg à Beijing.

Suite à une mission exploratoire de la Chambre de Commerce en 1999, une mission est prévue au Maroc en 2001 pour aider les entreprises de ce pays à mettre en place des systèmes de gestion de l'environnement selon la norme ISO 14001. Les LSC peuvent se baser dans ce domaine sur une solide expérience pour avoir avec la Chambre de Commerce et dans le cadre d'un projet LIFE fait des prédiagnostics (Umweltbetriebsprüfungen) dans une douzaine d'entreprises luxembourgeoises. De tels systèmes de gestion devront recourir à des technologies environnementales performantes telles que peuvent les offrir un certain nombre d'entreprises luxembourgeoises. Rappelons que l'association des LSC regroupe une centaine d'anciens chefs d'entreprise et cadres retraités. Désireux de rendre encore des services à l'économie nationale et internationale, ces experts mettent volontairement leur longue expérience professionnelle et leur savoir-faire à disposition.

Januar 2001

Workshop zum Thema Projektmanagement im Unternehmen

Die effiziente Durchführung von Projekten steht in vielen Unternehmen bereits an der Tagesordnung. Produktentwicklung, Optimierung von Arbeitsabläufen, Marktstudien, Einführung neuer Technologien sind nur einige von den Projekten, mit denen Unternehmen tagtäglich konfrontiert werden. Vom 12. bis zum 27. Januar 2001 organisiert die „AMUSE Asbl“ und die „Société de Secours Mutuels“ unter der Schutzherrschaft der Luxemburger Handelskammer ein interaktives Workshop zum Thema „Projektmanagement im Unternehmen“. Ziel dieses Workshops ist es, den Teilnehmern ein praxisbezogenes Wissen über den Prozessablauf und die Prozesssteuerung zu vermitteln. Außerdem erhalten die Teilnehmer eine Reihe von praktischen Anleitungen zur Steuerung und Motivierung eines Projektteams. Folgende Schwerpunkte werden behandelt:

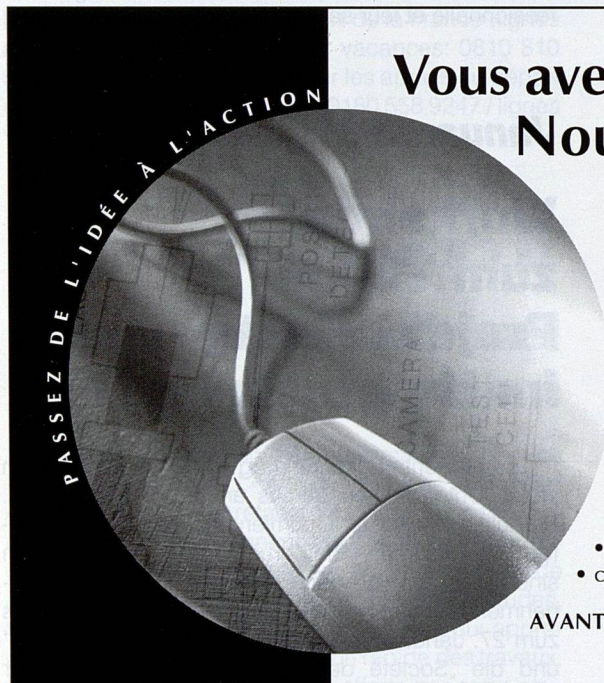
- Strategische Grundlagen des Projektmanagements (theoretische Einführung): (Freitag, 12.01.2001 von 16:00 bis 21:00 Uhr)
- Projektmanagement als operative Aufgabe: das Projektteam, die Formulierung eines Projektes, die Strukturierung der Projektaufgaben (Samstag, 13.01.2001 von 9:00 bis 14:00 Uhr)
- Projektmanagement in der Umsetzung: Kostenplanung, Steuerung und Controlling, Projektarbeit als Innovations- und Motivationsinstrument (Freitag, 19.01.2001 von 14:00 bis 21:00 Uhr)
- Gruppenarbeiten/Übungen (Samstag, 20.01.2001 von 9:00 bis 14:00 Uhr)
- Präsentation von Fallstudien (Samstag, 27.01.2001 von 9:00 bis 14:00 Uhr)

Das interaktive Workshop findet in der Luxemburger Handelskammer statt. Der Beteiligungsbeitrag beträgt 15.000 LuF (Nichtmitglieder AMUSE: 17.000 LuF). Anmeldungen: AMUSE Asbl, BP 1657, L-1016 Luxembourg, Fax: 26580129, Internet: www.amuse.lu.

Avis aux commerçants

Bons d'achats falsifiés en circulation

Le Commissariat du Gouvernement aux étrangers / Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse assure l'encadrement social et financier des demandeurs d'asile et des réfugiés politiques et émet à ce titre des bons d'achats de différents types. Récemment il s'est vu confronté à des factures justifiées par des bons d'achats falsifiés. Ces bons alimentaires se distinguent par des numérotations faussées et du papier jaune sans filigrane. Tout en respectant les efforts faits par le commerce pour accepter ses bons d'achats, le Commissariat du Gouvernement aux étrangers demande l'appui des commerçants pour arrêter ces malfaiteurs. Ainsi il demande de ne plus accepter que les bons d'achats établis par ses soins sur papier blanc avec filigrane à entête bleue imprimée (et non copiée) et datée après le 1er octobre 2000. Pour de plus amples renseignements : Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse (tél.: 478-3625, Mme Malou Kappen).



Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

L'innovation, la recherche ou le transfert de technologies constituent un formidable moteur de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- améliorer ou créer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel transnational
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



LUXINNOVATION est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Économie - Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.



L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

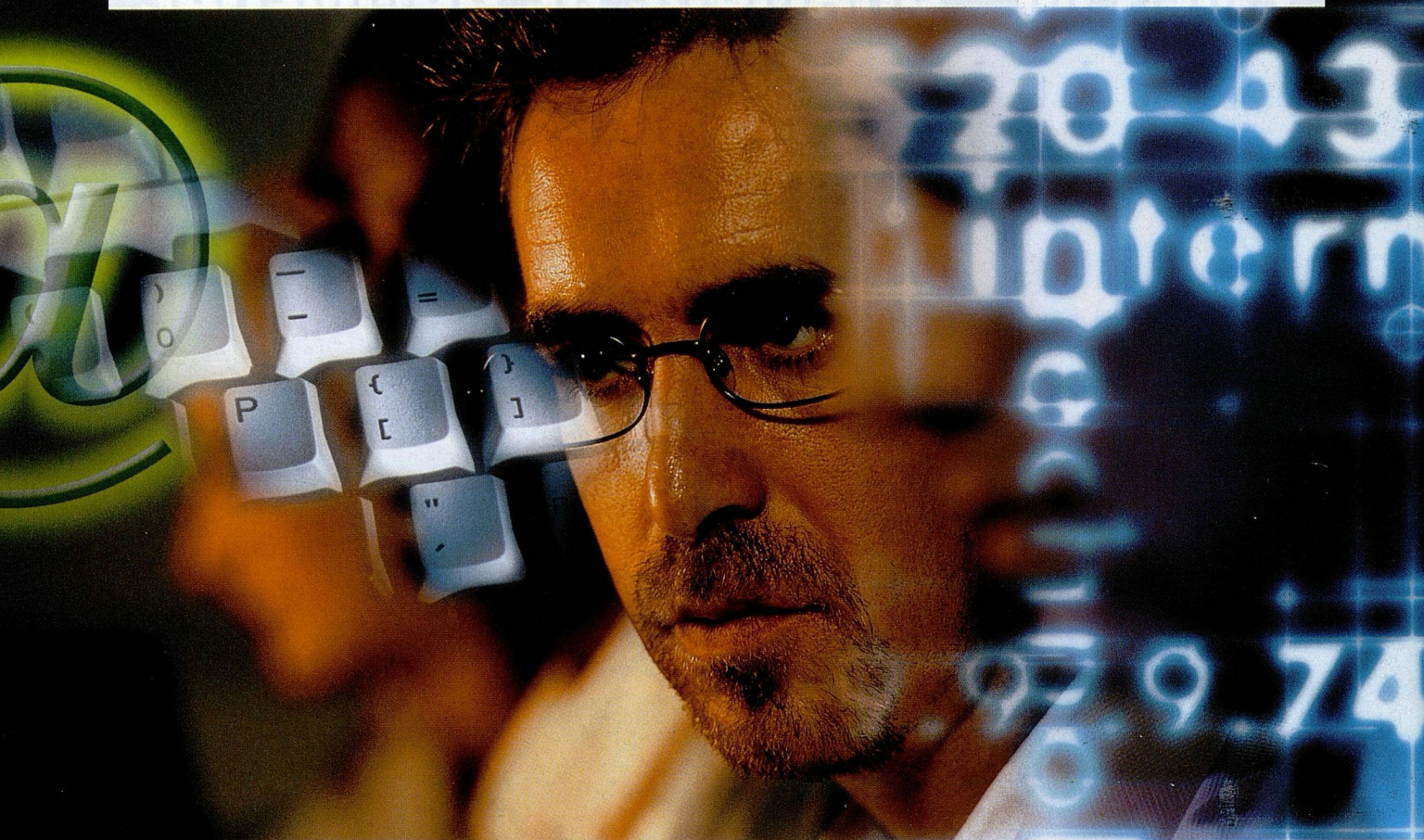
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG

Vous êtes dans la nouvelle @-économie? Nous aussi!



Dans la nouvelle économie, il n'y a pas de place pour l'hésitation, tout va plus vite et plus loin.

C'est la raison pour laquelle vous avez besoin d'un partenaire solide et fiable qui croit en votre projet.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quel que soit son secteur d'activité.

Pour accompagner votre entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte et innove.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

MEMBER OF THE FORTIS GROUP
BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.
SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L-2951 LUXEMBOURG
ENTREPRISES: TÉL.: 4242-4040
www.bgl.lu e-mail: business.banking@bgl.lu